



Notre région à 2030

SRADDT

SCHÉMA RÉGIONAL D'AMÉNAGEMENT ET DE DÉVELOPPEMENT DURABLE DU TERRITOIRE

Diagnostic Prospectif

Document adopté 26 juin 2015

regionpaca.fr

Région



2030.regionpaca.fr

Provence-Alpes-Côte d'Azur

**PREMIERE PARTIE : DIAGNOSTIC PROSPECTIF, LA REGION DE
2013 A 2030**

TABLE DES MATIERES

PREMIERE PARTIE : LE DIAGNOSTIC PROSPECTIF LA REGION DE 2013 A 2030

A. LE TERRITOIRE REGIONAL ET SES ECHELLES DE PROJET	7
1. La région, vision d'ensemble	7
1.A. Les paradoxes de Provence Alpes Côte d'Azur	8
1.B. Une région urbanisée et en voie de métropolisation	9
Victoire de l'urbain ou dilution de la ville ?	10
La métropolisation à la provençale	12
Les espaces urbains sont attractifs, mais sont-ils solidaires ?	14
L'urbanisation, bonne nouvelle pour l'environnement ?	15
Développement économique : peut mieux faire !	16
Des métropoles ouvertes sur le monde	17
1.C. Les nouvelles proximités	18
Sous l'expansion urbaine, la permanence des identités locales	18
Une mosaïque inégalitaire	19
Reprendre pied sur terre	20
S'appuyer sur la maîtrise d'usage des habitants et citoyens	21
Limiter les spécialisations fonctionnelles	21
La proximité hors des limites de la région	22
1.D. Des espaces emblématiques : les territoires à enjeux d'intérêt régional	23
Que sont les « territoires à enjeux d'intérêt régional » ?	23
Structuration des aires métropolitaines polycentriques	24
Connexions entre les moteurs du développement et les systèmes de proximité	28
2. Les grands territoires inter-régionaux : massif des Alpes, littoral méditerranéen, vallée du Rhône	31
2.A. Des entités naturelles qui relient la région au reste du monde	31
2.B. Croissance démographique et conflits d'usage	32
2.C. Valeurs écologiques et changements climatiques	33
2.D. Les ressources de demain	34
2.E. Vis-à-vis du reste du monde : complémentarités, coopérations, concurrences	36
3. Vers une couverture de la région en territoires de projet	38
3.A. L'organisation des agglomérations ne fait pas disparaître les enjeux urbains et métropolitains	38
3.B. Succès et incertitudes des Pays	39
3.C. Les parcs naturels régionaux dans la dynamique de transition écologique	41

B. LES EVOLUTIONS PROBABLES ET LES DEFIS DE L'AMENAGEMENT DURABLE DES TERRITOIRES DE PROVENCE ALPES COTE D'AZUR	43
1. Le défi des évolutions démographiques et sociales	43
1.A. Une croissance démographique encore forte	44
1.B. Tensions sur la cohésion sociale	46
La pénurie de logements	46
La consommation rapide de l'espace	48
L'accroissement des inégalités sociales et spatiales.....	49
La dépendance à la mobilité individuelle	50
1.C. Un contrat social à rénover	52
2. Le défi de la transition écologique et énergétique	53
2.A. L'enjeu climatique et la montée des risques	53
Les vulnérabilités environnementales	54
Des conséquences économiques plus contrastées	55
Des vulnérabilités sociales accrues.....	55
2.C. faire fructifier le capital-ressources	56
3. Le défi des transformations du modèle économique régional	59
3.A. Une économie rentière, efficace mais risquée	60
3.B. Un développement tiré par l'extérieur, producteur d'inégalités	61
3.C Des ressources naturelles et agricoles sous exploitées	62
L'agriculture et l'agroalimentaire.....	62
La sylviculture et la filière bois.....	64
Les activités maritimes.....	64
4. Le défi de la place de Provence-Alpes-Côte d'Azur dans le monde.....	66
4.A. Une destination mondiale	67
4.B. Une insertion à relancer dans le sud-est européen et en Méditerranée	68
4 C. L'apport des coopérations décentralisées.....	69
4.D. L'avantage métropolitain	70
LISTE DES SIGLES ET ABREVIATIONS.....	71

Table des cartes, tableaux et illustrations

Figure 1 : carte schématique des systèmes métropolitains et polarités.....	10
Figure 2 : importance des terres agricoles dans les aires urbaines (superficie des zones agricoles) .	10
Figure 3 : expansion des aires urbaines depuis 1975	12
Figure 4 : photo de zone résidentielle à Meyrargues (Bouches du Rhône)	13
Figure 5 : photo de zone commerciale de Plan de Campagne	13
Figure 6 : carte schématique réseau de villes.....	18
Figure 7 : carte des Eric et relais ou maison de services publics	20
Figure 8 : Espaces à enjeux d'intérêt régional	23
Figure 9 : carte des réseaux des aires urbaines en France et en région	29
Figure 10 : carte schématique des grands territoires, polarités et grands axes	31
Figure 11 : carte des risques naturels et arrêtés de catastrophes naturelles par commune.....	33
Figure 12 : carte des enjeux de solidarité et changements climatiques sur la ressource en eau	34
Figure 13 : carte de synthèse de la production électrique en mer d'origine renouvelable	36
Figure 14 : cartes des EPCI et Territoires de SCoT au 1er janvier 2013	38
Figure 15 : carte des Pays au 1er janvier 2013.....	39
Figure 16 : carte des Parcs naturels au 1er janvier 2013.....	41
Figure 17 : cartes de la croissance de la population de 1999 à 2006 par anamorphose	44
Figure 18 : population présente maximale, moyenne et minimale par département en 2005	45
Figure 19 : cartes de la présence touristique selon mois.....	46
Figure 20 : carte du parc de logement en région en 2009	47
Figure 21 : carte des espaces agricoles sous pression de l'urbanisation hors aires urbaines	48
Figure 22 : carte des disparités socio-spatiales en 2008 en région	49
Figure 22 : carte des déplacements domicile-travail	50
Figure 23 : carte des bassins d'accessibilité	51
Figure 24a : Carte prévention des risques.....	56
Figure 24b : Carte reconquête biodiversité.....	57
Figure 24c : carte des aménagements hydroélectriques	58
Figure 25 : carte de la typologie des territoires	60
Figure 26 : carte de l'évolution des SAU entre 2000 et 2010	63
Figure 27 : position de la région en Europe et dans le monde	66
Figure 28 : carte des emplois salariés du tourisme.....	68
Figure 29 : carte des territoires et organismes de coopérations en Méditerranée	69
Figure 30 : carte des coopérations décentralisées	70

PREMIERE PARTIE : DIAGNOSTIC PROSPECTIF LA REGION DE 2013 A 2030

A. LE TERRITOIRE REGIONAL ET SES ECHELLES DE PROJET

1. LA REGION, VISION D'ENSEMBLE

La région Provence Alpes Côte d'Azur est constituée d'une grande diversité d'espaces (villes et villages, espaces ruraux et de montagne, espaces périurbains...) et de territoires aux enjeux environnementaux et socio-économique spécifiques.

Sur le littoral alternent des secteurs fortement artificialisés (urbains et complexes industrialo-portuaires) avec des secteurs naturels de grande valeur biologique et paysagère (calanques, massifs des maures et de l'Esterel, Camargue). Cette proximité, l'extrême concentration de population et d'activité et le relief accidenté de la zone côtière (à la seule exception de la Camargue) font subir de fortes pressions d'usages subit tant sur sa partie maritime que terrestre.

Le massif alpin occupe une part importante du territoire régional. C'est un espace attractif à l'environnement naturel très riche, exposé aux risques naturels que le changement climatique accentue. Essentiellement touristique, les petites entreprises et l'artisanat dominant, malgré quelques bastions industriels. Compte tenu des reliefs l'accès aux services et les mobilités, sont des enjeux de ces territoires.

Progressivement, les territoires de projet (Agglomérations, Parcs, Pays, Territoires de SCoT...) ont construit des stratégies de développement particulièrement actives. L'objectif d'une politique régionale d'aménagement et de développement durable n'est pas seulement d'accompagner ces stratégies locales, il est aussi – et surtout – de contribuer à ce que ces territoires s'articulent, se complètent, « fassent système ». Aussi, cela implique-t-il trois choses :

- ✓ Identifier, comprendre et réguler les interdépendances qui lient les territoires entre eux : interdépendances fondées sur les continuités physiques et géographiques, interdépendances énergétiques et hydrauliques, interdépendances produites par les mobilités des personnes et des biens, interdépendances construites par les relations économiques et l'usage réciproque de « ressources » (éducation, formation, santé, emploi, loisirs).
- ✓ Identifier, comprendre et maîtriser les externalités de ces territoires, dont les habitants et les activités produisent des effets de débordement sur les territoires voisins : effets de débordement liés à l'extension des marchés du logement et du travail ; effets de débordement liés à la consommation de ressources et aux rejets (eau, déchets...) ; effets de débordement liés aux impacts de l'attractivité de certains territoires (accroissement des mobilités par exemple, difficultés à se loger...).
- ✓ Identifier, comprendre et développer les opportunités de coordination, de solidarité et de synergie entre territoires, de façon à faire face aux défis de l'aménagement durable de Provence Alpes Côte d'Azur : coordination et synergie des politiques environnementales, des politiques économiques, des politiques de l'habitat et des transports, des services publics...

La prise en compte de ces systèmes, de ces fonctionnements en réseau concerne chacune des échelles de projet : la région dans son ensemble, les grands territoires interrégionaux, les échelles infra régionales de projet.

Pour mieux appréhender les enjeux de « mise en système », la Région à travers ce diagnostic se propose de lire le territoire régional à partir de quatre entrées. Celles :

- ✓ De l'ensemble régional au regard de sa situation en France métropolitaine et en Europe ;
- ✓ Des processus d'urbanisation et de métropolisation, qui de proche en proche concernent une part croissante du territoire régional ;
- ✓ Des dynamiques de proximités, espaces de vie quotidienne « ré-inventés » en permanence par les habitants de Provence Alpes Côte d'Azur ;
- ✓ Des territoires à enjeux d'intérêt régional, emblématiques des questions vives de l'aménagement et du développement régional.

1.A. LES PARADOXES DE PROVENCE ALPES COTE D'AZUR

Troisième région la plus peuplée de France, Provence-Alpes-Côte d'Azur compte 4 924 000 habitants au 1^{er} janvier 2012¹. Elle a gagné deux millions d'habitants en 45 ans. Provence Alpes Côte d'Azur est la région qui a connu la plus forte progression démographique depuis 1962 (+ 73 % contre + 35 % en moyenne nationale). Elle a cependant perdu sa première place sur le plan de l'attractivité nationale dans les années 90. Le solde migratoire est passé de 30 000 habitants par an dans les années 1970 à près de 17 000 lors de la période 1990-1999, puis à moins de 13 000 depuis 2000. La région gagne des habitants de tous âges, à l'exception des jeunes de 18 à 20 ans, dont une partie la quitte pour les études. Entre 2001 et 2006, Provence Alpes Côte d'Azur a accueilli chaque année 6 800 actifs et 2 800 retraités supplémentaires. Elle se situe par ailleurs, au 3^{ème} rang pour l'accueil des cadres. Ces données permettent d'appréhender les besoins des personnes présentes sur le territoire, il est également nécessaire de tenir compte des touristes et habitants non permanents, qui peuvent représenter entre quelques pour cents et 173 % des habitants selon les mois et les départements.

A l'horizon 2030, la croissance de la population devrait continuer de ralentir. Si les tendances démographiques récentes perduraient, la région compterait 5,4 millions d'habitants en 2030, soit en moyenne 24 000 de plus chaque année. Avec le vieillissement de la population, les décès prendraient le pas sur les naissances, freinant la croissance démographique. En 2030, un habitant sur trois aurait 60 ans ou plus, contre un sur quatre aujourd'hui. Par ailleurs, les migrations deviendraient le seul moteur de la croissance. C'est un facteur majeur d'incertitude pour estimer la population régionale à cet horizon.

L'attractivité régionale s'explique bien sûr par la richesse des paysages, du climat et de la qualité de vie. La nature est partout présente dans la région, jusqu'au cœur des villes. Villes, y compris les plus grandes, où homme et nature sont étroitement liées et ont, plus qu'ailleurs, un destin commun. Cette imbrication homme/nature est un atout – elle assure un regroupement des populations, selon le modèle méditerranéen, très urbain, de l'habitat groupé (trois habitants sur quatre occupent un dixième du territoire, d'Avignon à Menton) – mais comporte de nombreuses contraintes : les risques sont nombreux en Provence Alpes Côte d'Azur, risques d'inondation, d'incendie, de montée des eaux et d'érosion marine, risques sismiques, d'éboulements et d'avalanches. Par ailleurs, la proximité des villes aux espaces naturels et agricoles, au travers de l'avancée urbaine, les expose au grignotage, ainsi qu'aux pollutions anthropiques.

L'économie régionale produit plus de 7 % de la richesse nationale². Elle se situe ainsi au 3^{ème} rang en matière de PIB régional en France, et au 16^{ème} rang au niveau européen. Entre 1990 et 2008, l'emploi a été dynamique en Provence Alpes Côte d'Azur. La construction, les services et le commerce ont été les trois moteurs de la croissance de l'emploi. Dans l'industrie, l'emploi a moins décliné qu'ailleurs et s'est même stabilisé entre 1999 et 2008. Si le chômage reste structurellement

¹ Insee - Recensements de population, Estimations de population - Données provisoires pour 2012

² Insee, comptes régionaux base 2005

plus élevé en Provence Alpes Côte d'Azur, la région a mieux résisté à la crise de 2008. L'industrie, moins présente que dans d'autres régions, tient néanmoins une place importante, avec des activités héritées des politiques d'aménagement du territoire –raffinage et sidérurgie– et des activités plus récentes comme l'aéronautique. Le tourisme joue un rôle central dans l'économie régionale, qui offre une extrême variété de destinations et d'activités. La logistique, enfin, avec Marseille, premier port français, occupe une place importante dans l'espace, la valeur ajoutée régionale et l'emploi. L'économie sociale et solidaire occupe une place notable en matière d'emplois, et un fort ancrage territorial.

Provence Alpes Côte d'Azur s'inscrit dans une histoire et une géographie de longue portée, des origines grecques et latines au cosmopolitisme des villes d'aujourd'hui. Les hommes de la région ont tissé des réseaux liés à leurs parcours et à leurs histoires : relations historiques avec l'extrême orient, relations de quasi-proximité avec le Maghreb, l'Italie, l'Arménie, les Comores, invention du tourisme sur la Riviera française par les Anglais, Russes autrefois et à nouveau aujourd'hui. Provence Alpes Côte d'Azur est un carrefour où se croisent les routes du Nord et celles du Sud, c'est un creuset, une marque et une destination mondiale.

Mais cette attractivité et cette notoriété ont leur part d'ombre. Provence-Alpes-Côte d'Azur est une des régions les plus exposées à la pauvreté. En 2009, plus de 15 habitants sur 100 (soit plus de 750 000 personnes) vivent sous le seuil de pauvreté³. Les écarts de revenus entre les ménages les plus riches et les ménages les plus pauvres sont parmi les plus élevés des régions de France. La pénurie de logement est chronique, accentuée par la part considérable des résidences secondaires, qui fait pression à la hausse sur les prix fonciers et immobiliers. Jeunes, familles monoparentales, ménages à faibles revenus, saisonniers... vivent dans des conditions d'habitat problématique.

Cependant, les atouts sont nombreux : une agriculture performante et de grande qualité ; un port de niveau mondial qui a su se doter d'un plan de développement ambitieux ; des villes qui reprennent vigueur ; de nombreuses entreprises innovantes et présentes dans des secteurs d'avenir ; des établissements d'enseignement supérieur et de recherche performants ; des gisements considérables d'énergies renouvelables ; une des biodiversités les plus riches de France. Il revient aux femmes et aux hommes de Provence Alpes Côte d'Azur de préserver et de faire fructifier ces ressources. C'est toute l'ambition du SRADDT que d'y contribuer.

1.B. UNE REGION URBANISEE ET EN VOIE DE METROPOLISATION

La dynamique du phénomène métropolitain en Provence Alpes Côte d'Azur, est un constat partagé par la plupart des acteurs. Par rapport aux autres régions françaises métropolisées, cette dernière présente des spécificités notables. Il s'agit notamment de :

- ✓ la constitution de plusieurs aires urbaines à vocation métropolitaine : deux aires métropolitaines affirmées, autour de Marseille et de Nice, distinctes par leurs réseaux, et deux aires urbaines majeures, aux fonctions métropolitaines en émergence autour de Toulon et d'Avignon, fortement articulées au réseau marseillais ;
- ✓ des aires métropolitaines non seulement multipolaires, mais surtout dont les fonctions métropolitaines ne sont pas concentrées dans la ville centre, ni même dans l'agglomération principale.

Si cette organisation urbaine particulière peut constituer un atout dans une perspective de construire une « Régiopole⁴ », renforçant un réseau urbain métropolisé, régulé, le phénomène aujourd'hui interroge notamment au regard de ses effets en matière d'urbanisation, de développement économique et de solidarités territoriales.

³ Le seuil de pauvreté, en Europe (Eurostat) et en France correspond à 60 % du revenu médian.

⁴ Une des quatre organisations types de systèmes spatiaux métropolitains régionaux proposées par la démarche « prospective territoires 2040 » du MEDDAD

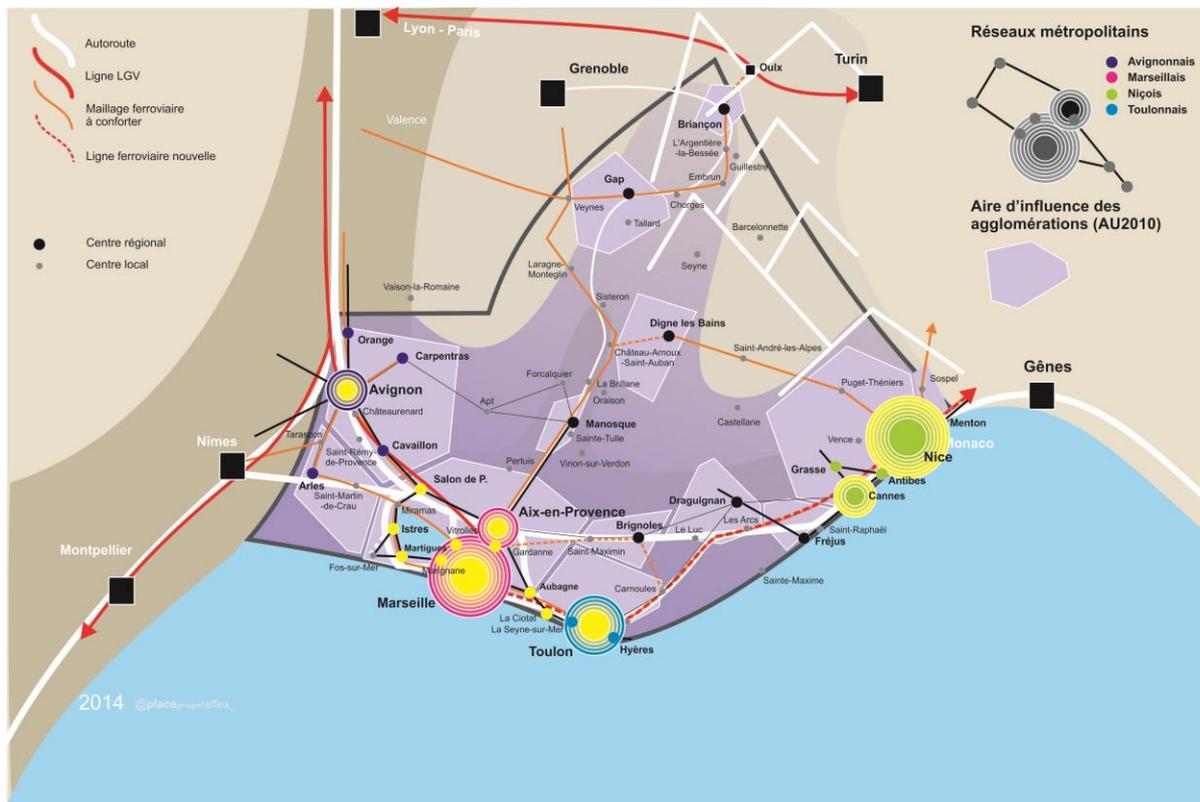


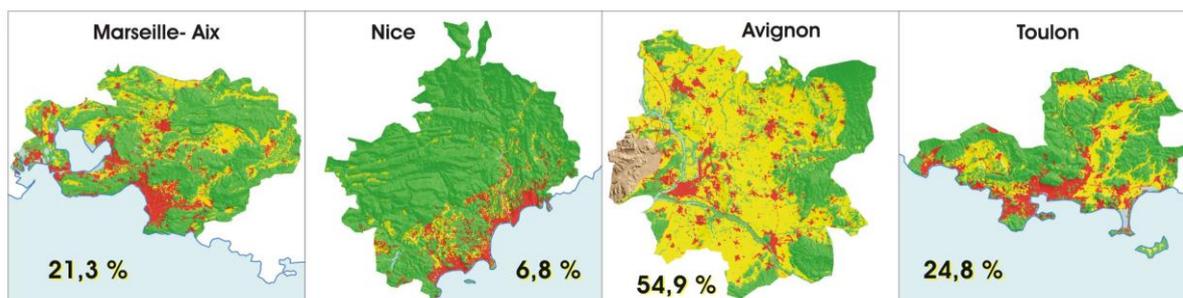
Figure 1 : carte schématique des systèmes métropolitains et polarités

Victoire de l'urbain ou dilution de la ville ?

La généralisation de l'urbanisation ne se résume pas à l'extension des villes par la croissance de la construction de maisons individuelles et la multiplication des équipements et des infrastructures. De nombreux territoires de la région se vivent encore comme « ruraux », et se revendiquent comme tels. En Provence Alpes Côte d'Azur comme ailleurs, la ruralité n'est plus exclusivement agricole : elle est d'abord constituée de territoires où les espaces ouverts, cultivés ou non mais peu artificialisés dominent, où la densité d'habitants au km² reste faible.

Du fait de l'extension de l'habitat, des équipements et des infrastructures, l'agriculture est devenue urbaine (70% de la valeur ajoutée agricole est produite en zone dite « périurbaine »). De plus, les pratiques et les modes de vie des habitants des territoires dits ruraux, leurs professions, s'apparentent de plus en plus à celles des urbains.

Figure 2 : importance des terres agricoles dans les aires urbaines (superficie des zones agricoles)



Sources : Occupation du sol 2006 - CRIGE PACA

Les économies territoriales s'inscrivent dans des systèmes d'échanges avec les grandes villes et le littoral : relations domicile/travail, tourisme, résidences secondaires. Le rural n'existe plus comme une catégorie globale et homogène : il existe une grande diversité d'espaces de faible densité qui nouent des relations avec les espaces plus denses, proches ou lointains.

Pour autant, ces relations d'interdépendances plus ou moins intenses, laissent certains territoires du massif alpin à l'écart là où l'influence métropolitaine réside uniquement dans une migration saisonnière touristique. Ces territoires connaissent un déficit important d'accessibilité aux équipements et services (écart des grands axes routiers ou ferrés). C'est le cas de l'est du département des Alpes de Haute Provence, d'une partie des Hautes Alpes, voire du nord des Alpes Maritimes. Ces territoires s'appuient néanmoins sur une armature de villes moyennes et de petites villes qui constituent des polarités de services et d'emplois, et font le relais avec les espaces très densément urbanisés de la vallée du Rhône et du littoral.

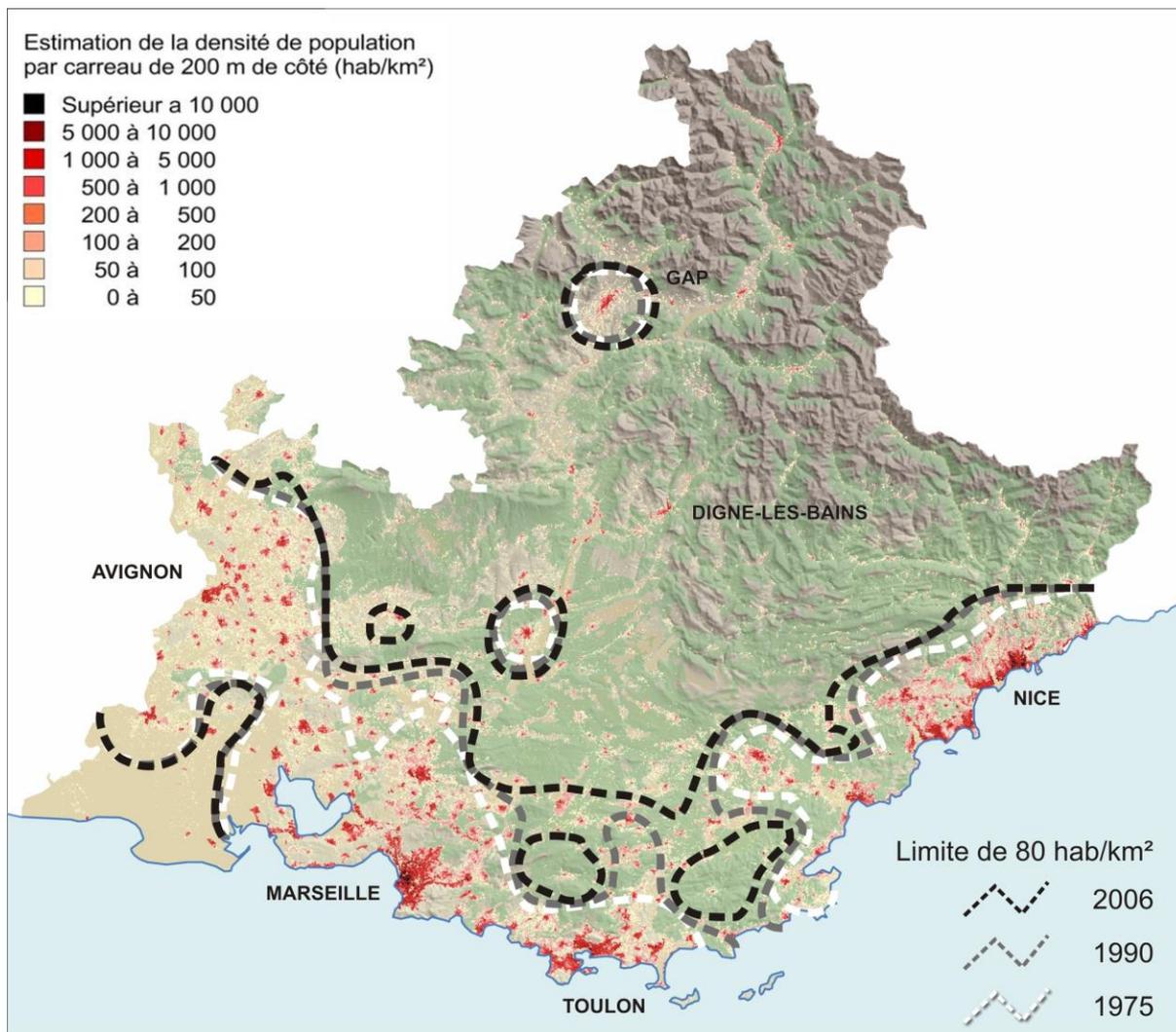
Ceci ne veut pas dire que les espaces de faible densité perdent leur spécificité. Au contraire, dans ce jeu de relations, ils sont conduits à affirmer leurs qualités propres, leurs savoir-faire, leurs avantages spécifiques. Les politiques d'aménagement du territoire doivent faire apparaître, consolider et positiver ces relations de complémentarités entre les espaces ruraux et urbains.

L'empreinte urbaine sur Provence Alpes Côte d'Azur n'entraîne cependant pas une uniformisation du territoire. Au sein de la nébuleuse urbaine régionale, des spécificités s'affirment et des processus de différenciation sont à l'œuvre. Les grandes villes, les espaces périurbains, les villes moyennes, les petites villes correspondent à des « urbanités » spécifiques qui ne se dissolvent pas dans un nappage indifférencié du territoire.

L'un des signes, souvent mal interprété, de la diffusion urbaine, est désigné sous le terme générique de périurbain. La périurbanisation est un phénomène important en Provence Alpes Côte d'Azur, mais qui présente des figures diversifiées :

- ✓ La densification de certains espaces périurbains et leur incorporation progressive aux systèmes métropolitains ; c'est ce que l'on constate entre Aix en Provence et Marseille. Ici, la question centrale est celle de l'urbanisation du périurbain : dessertes en transport collectif, organisation des nouvelles polarités de service, préservation des espaces naturels, amélioration de la qualité environnementale globale du tissu (énergie, consommation d'eau, matériaux), localisation des pôles d'emplois ;
- ✓ A l'opposé, dans les départements alpins et les moyens pays, une dispersion importante de l'habitat, que l'on peut freiner en organisant la polarisation autour des petites villes existantes, et en la gérant durablement. Là, il faudra inventer les solutions collectives innovantes, qui permettront de relever les défis de la qualité environnementale de l'occupation de l'espace (production individuelle d'énergie, recyclage des eaux usées), des services collectifs (organisation des habitants sur des bases associatives), de la mobilité (covoiturage, autopartage)...
- ✓ Entre les métropoles, de nombreuses communes deviennent « multipolarisées », par exemple entre l'aire urbaine d'Aix-Marseille et celles d'Avignon et de Toulon, entre Toulon et la métropole azurienne : dans ce cas de figure, le périurbain fait « lien » et interface entre des systèmes métropolitains. Il contribue à constituer une conurbation, à étendre les marchés du travail, tout en posant des problèmes d'occupation de l'espace, d'extension des réseaux, de mobilité. Ici, l'enjeu principal est celui des polarités secondaires susceptibles de rendre plus lisible un tissu urbanisé qui oscille entre deux systèmes métropolisés.
- ✓ Enfin, des territoires où s'imbriquent des espaces artificialisés (habitat, infrastructures, équipements, activités) et des espaces agricoles à haute valeur ajoutée (Vaucluse, Pays d'Aix, Val de Durance...). L'enjeu ici, est à la fois la préservation des espaces non bâtis, la gestion des cohabitations entre agriculteurs et résidents, la certification des « terroirs » à partir de leurs qualités agricoles, environnementales et paysagères.

Figure 3 : expansion des aires urbaines depuis 1975



La métropolisation à la provençale

La métropolisation est un degré particulier de l'urbanisation. Par métropolisation, il faut entendre une configuration du territoire qui conjugue concentration, diffusion et dissociation :

- ✓ concentration des emplois les plus qualifiés dans certains pôles spécialisés ;
- ✓ diffusion dans l'espace de l'habitat et des pratiques de consommation et de loisir ;
- ✓ dissociation entre domicile, lieux de consommation, lieux de formation et lieu de travail ;
- ✓ fragmentation du territoire, enclavant les terres agricoles, coupant les continuités écologiques ;
- ✓ développement des relations de longue distance (tourisme, commerce, relations scientifiques et universitaires, accueil des migrants...).

Figure 4 : photo de zone résidentielle à Meyrargues (Bouches du Rhône)



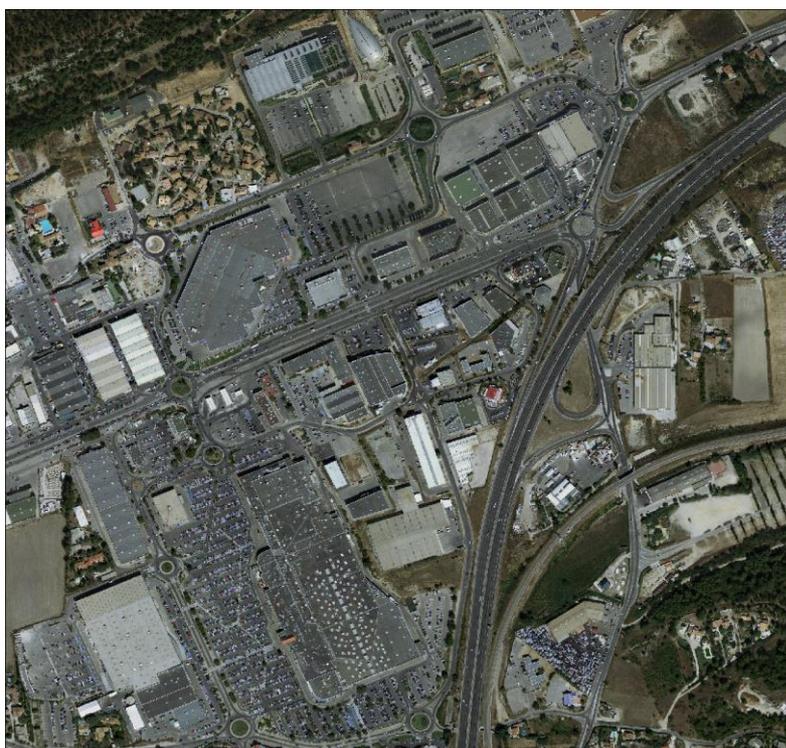
Source : Région PACA - ORTHO13 - 2009

proximité des zones d'activité et de ce qui est perçu comme des contraintes ou des nuisances (activités industrielles, bruit, pollution...).

La métropolisation est très liée à la mobilité des personnes, des marchandises et à l'organisation de l'économie. Elle entraîne des phénomènes de dissociation (domicile-travail-consommation) qui, en retour, accroissent les distances de déplacement. La métropolisation ne se résume pas à la croissance des grandes villes, mais elle induit des phénomènes de concentration, de périurbanisation et, de plus en plus, la résidentialisation et la « mise en tourisme » des espaces ruraux et naturels.

La métropolisation n'est pas seulement la « trace au sol » locale de la mondialisation. Elle est aussi le reflet de l'évolution des modes de vie et des marchés : préférence pour la maison individuelle, difficultés de logement dans le cœur des villes historiques, souhait de ne pas vivre à

Figure 5 : photo de zone commerciale de Plan de Campagne



Source : Région PACA - ORTHO13 - 2009

C'est donc un phénomène complexe qui résulte de la conjonction de pratiques individuelles, de logiques de marché (immobilier, foncier, automobile) et d'évolution des systèmes productifs.

La métropolisation entraîne enfin un double mouvement : la spécialisation croissante des espaces (résidence, travail, consommation, loisirs) et l'interdépendance de ces espaces. Ainsi les communes périurbaines dépendent des zones d'activités et réciproquement et, de plus en plus, les espaces ruraux sont alimentés par des revenus (tourisme, résidences secondaires) issus des zones urbaines et périurbaines.

Mais ce processus de métropolisation prend, en Provence Alpes Côte d'Azur, un aspect très particulier, qui la distingue fortement des autres régions françaises :

- ✓ Provence Alpes Côte d'Azur est la seule région française qui dispose, sur son territoire, de deux des dix grandes villes de France (2ème et 5ème). Ces deux grandes villes s'inscrivent chacune dans une dynamique métropolitaine qui, de proche en proche, concerne l'ensemble de la région.
- ✓ En Provence Alpes Côte d'Azur, les grandes aires métropolitaines et urbaines sont multipolaires. Cette caractéristique s'observe pour Marseille/Aix/Aubagne/Fos/Étang de Berre/Salon ; Nice/Cannes/Grasse voire Monaco, Toulon- La Seyne-sur-mer- Hyères ; et Avignon- Orange- Carpentras-Cavaillon. Une grande partie du territoire régional s'inscrit, sous différents rapports, dans des relations de plus en plus denses avec les conurbations rhodaniennes et littorales (navettes domicile-travail, tourisme intérieur, migrations des retraités, circuits économiques, accès aux études, etc.).
- ✓ Les villes centres n'exercent pas de leadership incontesté sur les autres composantes des aires métropolitaines : à bien des égards, les villes « secondaires » (Aix-en-Provence, Cannes... auxquelles on peut ajouter le pôle de Sophia-Antipolis) apparaissent souvent plus dynamiques et plus riches que la ville centre (Nice, Marseille...). Globalement ces systèmes métropolitains sont très inégalitaires (les écarts de revenus au sein de l'aire métropolitaine marseillaise sont les plus élevés des métropoles françaises) et sont formés de « niches » sociales spécialisées et juxtaposées.
- ✓ Au-delà des grandes agglomérations, l'ensemble des territoires régionaux est influencé par ce processus de métropolisation qui se traduit par une tendance à la division des fonctions entre des territoires qui se spécialisent dans l'économie productive (qu'il s'agisse de tourisme, d'industrie ou de services), et des espaces de peuplement denses ou diffus où dominent diverses formes de l'économie résidentielle alimentées par les mouvements de population (domicile-travail, migration de retraités, occupation touristique). Il n'est pas un territoire de Provence-Alpes-Côte d'Azur qui ne soit désormais, inscrit d'une manière ou d'une autre, dans un rapport d'interdépendance avec les grands pôles urbains.

La métropolisation en Provence Alpes Côte d'Azur est à bien des égards un processus spontané qui résulte de l'attractivité globale du territoire et de la pression démographique. Cependant, le rôle des politiques publiques n'est pas à négliger : la multipolarité a été encouragée par la création des villes nouvelles, des technopoles, ou l'extension du port de Marseille à Fos-sur-Mer. De manière plus involontaire, la diffusion urbaine s'est organisée à partir du développement des grands réseaux routiers et autoroutiers prévus initialement pour gérer les flux touristiques, économiques et logistiques. Ce processus est faiblement régulé, notamment du fait de la fragmentation politique et institutionnelle des espaces métropolitains. Cependant, la métropolisation et la périurbanisation n'ont pas « noyé » la structure urbaine historique, celle des villes méditerranéennes, denses et organisées, ce qui explique largement le polycentrisme actuel.

Les espaces urbains sont attractifs, mais sont-ils solidaires ?

La réduction des inégalités sociales et territoriales dans les dynamiques d'urbanisation et de métropolisation s'affirme comme une question névralgique du fait de la conjonction d'une démographie encore dynamique et d'une organisation très cloisonnée des espaces métropolitains. La croissance démographique, dans les conditions actuelles, peut accentuer les inégalités et les ségrégations déjà constatées (logements, équipements, infrastructures) et contribuer à rendre les métropoles encore plus difficiles à vivre en filtrant l'accès au logement, à l'emploi, l'éducation, la santé, la culture, etc...

Les processus d'urbanisation et de métropolisation conduisent donc à une tension forte : ils apportent des avantages importants à la région, puisque c'est dans les grands systèmes urbains que se crée une part croissante de la valeur ajoutée régionale. Mais cet avantage se construit sur fond

de perte de cohésion sociale, de précarisation croissante d'une part importante de la population et de compétition pour l'usage des ressources – particulièrement le foncier et l'habitat.

Cette tension est, pour partie, constitutive du processus de métropolisation. Elle est accentuée en Provence Alpes Côte d'Azur dans la mesure où le processus de métropolisation est très peu maîtrisé et mal gouverné du fait de la très grande fragmentation politique des espaces urbains. Les grands enjeux – habitat, mobilité, planification économique, écologie urbaine – ne sont pas saisis à la bonne échelle, d'où des déficits chroniques et préoccupants en termes de logement, de transport collectif, de capacité d'accueil du développement économique, de préservation des terres agricoles.

L'urbanisation, bonne nouvelle pour l'environnement ?

La question écologique se décline différemment selon les types d'occupation et d'exploitation de l'espace. Les espaces denses disposent d'avantages spécifiques en matière environnementale, notamment pour l'efficacité et la structuration des réseaux, pour la capacité à massifier les flux de déplacements des personnes et des marchandises et favoriser la « ville des courtes distances ». Pour la mobilité des personnes, cela devrait faciliter l'usage des modes alternatifs à la voiture (en solo) et la multimodalité. Les espaces diffus ou peu denses (périurbain lointain, habitat diffus), sont eux très dépendants de l'usage de l'automobile et, par tête d'habitant, fortement consommateurs de ressources.

Il faut néanmoins souligner que la densité ne constitue pas à elle seule un avantage décisif face aux changements climatiques : des densités plus faibles peuvent avoir des bilans énergétiques meilleurs (notamment en diminuant les effets d'îlots de chaleur, et en utilisant de micro-productions d'ENR). L'espace urbain de Provence Alpes Côte d'Azur dispose aussi d'une caractéristique importante au regard de son impact environnemental, c'est celle de sa forte imbrication avec des espaces naturels et des espaces agricoles. Cette imbrication est un point d'appui important pour fonder un mode d'aménagement où nature et société pourraient cohabiter de manière apaisée. En revanche, cette proximité exacerbe les conflits d'usage du sol et contribue à faire reculer l'agriculture qui n'a pas toujours les moyens de résister aux différentiels de prix entre les terrains agricoles et les terrains à bâtir.

La concentration métropolitaine sur l'espace littoral est aussi un atout dans la mesure où elle offre des opportunités d'aménagement de réseaux linéaires efficaces (transport, énergie, eau...) permettant des économies d'échelles et une optimisation des infrastructures. Il ne faut cependant pas sous-estimer les pressions que fait porter la densité humaine et urbaine sur les ressources. Là encore, la densité a l'avantage de permettre plus facilement des économies d'échelles que les espaces d'habitat dispersé.

Enfin, les espaces métropolisés sont des échelles intéressantes pour penser l'évolution nécessaire des modèles économiques (transports, usage des ressources, consommation d'énergie...) et le développement de pratiques nouvelles permettant aux activités de s'adapter aux conséquences des changements climatiques (écologie industrielle par exemple).

Développement économique : peut mieux faire !

Les grandes aires métropolitaines disposent, en Provence Alpes Côte d'Azur, de fonctions supérieures et productives importantes. Les capacités universitaires et de recherche sont de bon niveau (à l'aune française), en particulier dans le secteur de la santé et des soins ; les performances des métropoles régionales sont reconnues au-delà des limites de la région. A côté des industries historiques (raffinage, sidérurgie), les espaces métropolitains accueillent des activités industrielles très performantes (dans le domaine aéronautique ou de l'industrie numérique par exemple) et de nombreuses entreprises innovantes dans des champs très différents. Les progrès de la structuration des réseaux université-recherche-entreprise, avec des domaines d'excellence comme dans l'eau, la santé (maladies infectieuses notamment), soutenus par les pôles de compétitivité et les PRIDES, confortent ces avantages compétitifs.

Les grandes aires métropolitaines sont aussi des portes d'entrées et des porte-étendards du territoire régional : les événements culturels (du festival d'Avignon au festival de Cannes), le tourisme d'affaire (du marché du film au marché de l'immobilier) et de loisirs sont des activités très importantes et qui caractérisent la signature métropolitaine de Provence Alpes Côte d'Azur. Les grandes aires métropolitaines sont enfin le sas par lequel entrent dans la région les étudiants, les actifs, les retraités.

Cependant les systèmes métropolitains de Provence Alpes Côte d'Azur souffrent, d'une sous exploitation de leur potentiel économique. D'une part, leurs fonctions supérieures (enseignement, recherche, services supérieurs, communication, finance...) sont moins développées que dans des villes de taille comparable ou inférieure (Lyon, Grenoble, Montpellier, Toulouse par exemple). On peut penser qu'une des raisons de ce déficit relatif réside dans la concurrence qui s'exerce entre l'attractivité touristique et la capacité à accueillir et à retenir des actifs. La désorganisation fonctionnelle des systèmes urbains nuit à l'efficacité de leur activité économique : concurrence entre les métropoles et au sein des métropoles, absence de planification du foncier économique, déficience des systèmes de transports collectifs, désorganisation de la logistique, manque criant de logements pour les salariés et les étudiants... Tout ceci explique que, malgré leurs atouts et leur dynamisme, les systèmes métropolitains de Provence Alpes Côte d'Azur ne produisent pas autant d'emplois et de valeur ajoutée qu'ils pourraient le faire et ne parviennent pas à répondre aux besoins d'activité de la population résidente.

Le foncier économique dans les espaces métropolitains est décisif en termes d'attractivité, de compétitivité et aussi comme élément de structuration de l'espace. L'accueil d'activités économiques joue un rôle central au regard des enjeux de gestion économe de l'espace, de maîtrise de l'étalement urbain, et d'articulation avec les transports ou l'habitat (desserte, mixité). Or, pour répondre aux exigences croissantes liées aux enjeux de « durabilité », les arbitrages concernant les usages potentiels des capacités d'intensification et d'urbanisation nouvelles en faveur des activités économiques sont décisifs pour le développement du territoire régional : aussi bien pour le renouvellement des activités que pour leur redéploiement et l'accueil d'activités nouvelles.

En effet, si actuellement 60 % du tissu productif est situé en dehors des zones d'activité économique (ZAE), tout ne pourra pas se faire en renouvellement urbain et en recomposition de la ville sur la ville.

Les enjeux sont ainsi de trois ordres :

- ✓ **Reconstituer une offre foncière et immobilière de qualité dans les espaces urbains existants** à moderniser et requalifier, lorsqu'ils sont enclavés, obsolètes, comme par exemple des espaces économiques interstitiels, intégrés dans le tissu urbain, confrontés à des conflits d'usage, ou, lors d'opérations de renouvellement urbain.
L'enjeu est d'éviter le risque d'éviction en périphérie de ces activités, qui ont une légitimité « urbaine », autant que le tertiaire et le petit commerce, dans une logique de mixité fonctionnelle, (logistique, artisanat industriel, production d'énergie...)
De même, requalifier, rendre plus attractives des ZAE classiques de périphérie proche grâce aux « modes de faire » éco-compatibles (gestion durable, contrôle des consommations, mutualisation des services, desserte et accessibilité TC, biodiversité...)
- ✓ **Créer et de développer une offre nouvelle**, car toutes les fonctions économiques et les besoins d'implantation d'entreprises ne pourront trouver de solutions dans le tissu existant. Cette offre devra intégrer les objectifs de développement durable, à travers des Technoparcs, des technocampus, et des Eco-quartiers. La proximité de gares, hub, et centres logistiques, de centres d'affaires, de pôles de recherche oriente de façon décisive les choix d'implantation des entreprises.
- ✓ **Répondre aux besoins spécifiques** de certaines activités économiques, en particulier industrielles, qui supposent des espaces dédiés : hinterland portuaire, sous-traitances de l'industrie chimique, accueil de grands établissements (par exemple ITER ⁵) ou d'établissements spécifiques (ICPE ⁶ type Seveso...), plateformes d'expérimentation de projets collaboratifs entre recherche et industrie (Pôles de compétitivité-PRIDES, Investissements d'avenir...) avec un enjeu de structuration du système productif en faveur de filières et inter-filières industrielles.

Des métropoles ouvertes sur le monde

Les métropoles sont les portes d'entrées mondiales et européennes de la région, on l'a dit. Cependant, cette position n'est pas totalement assurée. Les villes de Provence Alpes Côte d'Azur sont relativement isolées et s'inscrivent moins que d'autres grandes villes françaises dans des réseaux d'échange et de commerce. Marseille, deuxième ville de France, est bien moins inscrite dans des réseaux internationaux que Lyon par exemple, ou même Lille, Toulouse et Bordeaux, pour prendre des villes de taille inférieure. Le port, qui demeure le premier en France et le cinquième en Europe, a perdu des places en Méditerranée et souffre d'un hinterland trop restreint. De même, la région est globalement déficitaire pour les mouvements d'étudiants.

Le maintien et le développement de la capacité des grandes villes de Provence Alpes Côte d'Azur à assurer des rapports diversifiés (culturels, humains, éducatifs, économiques, touristiques) au reste du monde est une nécessité pour l'ensemble de la région. Le développement des rendez-vous culturels, la stratégie du Port de Marseille, les politiques de promotion économique, mais aussi le développement d'une capacité d'accueil qui aille au-delà du tourisme (étudiants, jeunes actifs) constituent les points d'appui de cette politique d'internationalisation des métropoles régionales.

⁵ International Thermonuclear Experimental Reactor ou en français « réacteur thermonucléaire expérimental international »

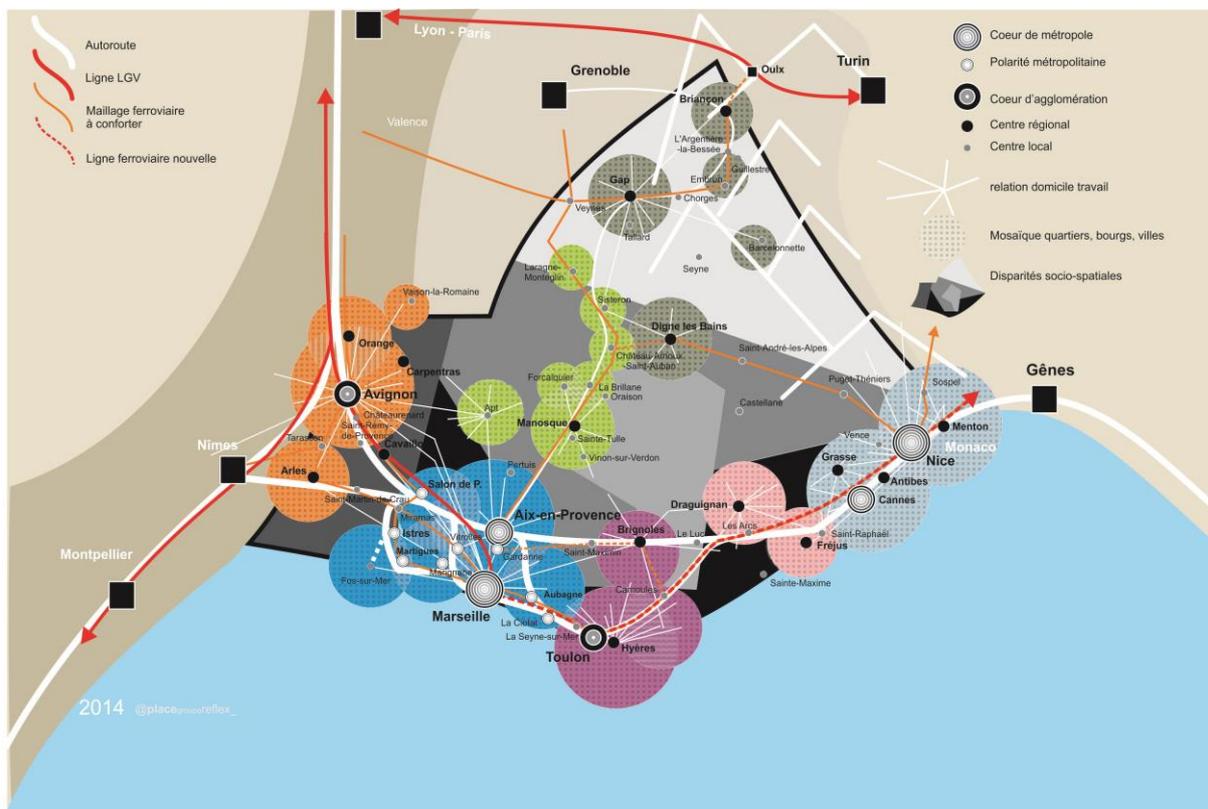
⁶ Installations classées pour la protection de l'environnement

1.C. LES NOUVELLES PROXIMITES

Nous l'avons vu, la métropolisation en cours sur notre territoire établit une recomposition des rapports entre les espaces urbains et les dynamiques fonctionnelles des territoires. La dilatation continue des aires urbaines et surtout la montée en puissance de liens d'interdépendance discontinus qui métropolisent les territoires, représentent deux phénomènes simultanés en région, dont les mobilités domicile-travail sont une illustration. Ces mobilités tendent à la fois à élargir davantage les aires urbaines continues et organiser de plus en plus d'espaces discontinus, notamment en liant grandes villes et villes moyennes, mais ne conduisant pas forcément à la satellisation des villes moyennes autour des grandes villes.

Les évolutions récentes, et de fait devenues majeures, tendent à redessiner le territoire régional. Elles témoignent de la nécessité de rompre avec une conception physique, géographique figée d'un territoire « institué » pour retrouver la vision d'un territoire comme espace de communauté vivante. Autrement dit à concevoir le territoire comme un espace qui évolue et s'institue dans processus permanent de renouvellement des interdépendances et des proximités. Ces processus de réinvention des proximités concernent non seulement les petites villes, mais également les quartiers des plus grandes.

Figure 6 : carte schématique réseau de villes



Sous l'expansion urbaine, la permanence des identités locales

Tout en étant inscrite dans les grands systèmes, la région est, en même temps formée, de façon bien plus accentuée que la plupart des régions hexagonales, d'une mosaïque de quartiers, de bourgs, de petites villes, de terroirs et de paysages très différenciés. La mobilité et l'interdépendance des territoires n'abolissent pas les proximités en Provence Alpes Côte d'Azur, elles les reconfigurent, selon quatre logiques :

- ✓ Les identités territoriales ne disparaissent pas et restent fortes, qu'il s'agisse des quartiers au sein des grandes villes, des villes moyennes et des villages, des territoires de projet, ceci malgré une certaine banalisation des urbanisations de proximité. On pourrait même parler,

à certains égards, d'une différenciation accrue. La contrepartie de cette permanence des identités est un territoire mosaïque, juxtaposant des poches de grande richesse et des poches de grande pauvreté.

- ✓ Les fonctions offertes par les systèmes de proximité varient considérablement selon la taille, la densité et les profils sociaux et économiques des territoires : fonctions purement résidentielles, espaces identitaires, entre soi, espaces de rencontres et de frottement (parfois violents), espaces de travail ou de consommation. Plus les espaces de proximité sont intégrés dans des systèmes métropolitains, plus ils tendent à être spécialisés alors que les villes moyennes conservent une certaine polyvalence fonctionnelle et que les espaces sous faible influence urbaine maintiennent un meilleur équilibre emploi/actifs. Il n'y a pas donc une figure de la proximité mais une grande diversité de proximités possibles.
- ✓ La structuration encore présente de ces systèmes autour d'un réseau de villes moyennes permet une accessibilité aux équipements et aux services, notamment aux services publics, meilleure en Provence Alpes Côte d'Azur que dans les régions voisines, néanmoins l'accès pour tous à la formation, à la culture, au sport... reste à conforter et à développer.
- ✓ Ces espaces de proximité sont interconnectés, par les mobilités quotidiennes des habitants, par les relations saisonnières, et celles construites par les technologies de l'information et de la communication (TIC). Ceux-ci construisent des réseaux en reliant les espaces résidentiels, de travail, de loisirs, d'études, de consommation, etc. La proximité n'est pas que résidentielle, c'est la possibilité de construire un sentiment de familiarité, voire d'appartenance : ce sont les espaces dont on possède les « clés » au sein de systèmes plus vastes qui, en général, nous dépassent.

Une mosaïque inégalitaire

Les espaces de proximité sont de moins en moins des espaces de frottement des différents groupes sociaux et des différentes classes d'âge. On constate des tendances, mi-subies, mi-choisies, à la spécialisation des quartiers par classe sociale et par classe d'âge. Il en va d'ailleurs de même dans les lieux de travail, où les différentes classes sociales se croisent sans se rencontrer véritablement. Pour partie, ces tendances séparatistes procèdent des logiques de marché (coût d'accès au foncier et au logement très discriminant), des modalités de l'organisation du travail (on travaille de plus en plus « entre pairs »), d'offre d'équipements et de services (par exemple offres spécialisées en direction des retraités et des personnes âgées).

Sans entrer dans un débat trop général sur la cohésion sociale, il devient néanmoins nécessaire (et dans certains territoires de la région, urgent) de s'interroger sur le degré et les échelles souhaitables de la mixité sociale et intergénérationnelle. D'abord parce que les territoires de la région doivent pouvoir accueillir une population socialement diversifiée. Ensuite parce que la diversité de l'offre de logements dans les quartiers et les petites villes facilite l'accès des jeunes au premier logement autonome. Enfin parce que l'accroissement du nombre de personnes très âgées⁷ va demander la présence d'actifs à proximité, susceptibles de participer à la prise en charge des besoins.

⁷ L'INSEE projette un accroissement des personnes de plus de 80 ans de l'ordre de 300 000 personnes en 2030

Figure 7 : carte des Eric et relais ou maison de services publics



Source : Réalisation : Région PACA/DPDP/SAS / Fonds : GeoFla®, BDAlt®- ©IGN PFA 2000

En parallèle à ces interrogations sur la mixité sociale et entre générations, il y a nécessité de concevoir des espaces de proximité comme des lieux de vie relativement polyvalents, non seulement équipés en services collectifs, mais aussi pourvus d'emplois, particulièrement dans les espaces peu denses et dans les quartiers périurbains. En termes d'aménagement, cela renvoie plus précisément à des conceptions de la « ville des courtes distances », des espaces publics ouverts à de multiples usages et à la citoyenneté, au développement des fonctions de nœuds de communication : aménagement des gares, des stations de métro, d'autobus et de tramway, organisation intelligente des mobilités.

Reprendre pied sur terre

En dépit de la géographie en Provence Alpes Côte d'Azur, les espaces de proximité tendent à perdre le lien avec la nature qui caractérise les villes provençales. La standardisation de l'offre d'habitat, des voiries et des équipements tend à mettre à l'écart la nature. De plus, cette moindre prise en compte des phénomènes naturels se traduit parfois par de cruels retours, en cas de crue méditerranéenne ou de feu de forêt par exemple.

Il n'existe sans doute pas de figure unique de l'organisation des espaces de proximité intégrant une meilleure prise en compte des questions environnementales et une adaptation aux effets des

changements climatiques. Quatre questions se posent, qui recevront des réponses différentes selon les configurations locales :

- ✓ La première question est l'échelle pertinente pour l'évaluation des empreintes écologiques et, par conséquent, l'échelle des autonomies et de la sobriété (énergie, mobilité, espace, ressources en eau, déchet), et celle des solidarités des grands réseaux qui assurent la connexion des proximités. Les « éco quartiers » eux-mêmes ne peuvent constituer qu'une pièce du puzzle, au sein de systèmes urbains économes en ressources, à une échelle plus large que celle de la proximité.
- ✓ La deuxième question porte sur la conception d'espaces de proximité articulant au mieux la relation homme/nature et accueillant une diversité d'espèces vivantes, végétales et animales, et cela non seulement dans les espaces publics, mais aussi dans les espaces privés participant des continuités écologiques.
- ✓ La troisième question est celle de l'articulation entre fonctions dans les espaces de proximité : résidence, activités, déplacements, nature, agriculture. Ici encore surgiront des problèmes d'échelle : à quelle échelle placer les grands équilibres d'occupation de l'espace ?
- ✓ La quatrième question est celle de la connexion des espaces de proximité. Dans un univers où les besoins de mobilité devraient demeurer importants, la façon dont les espaces de proximité seront reliés au reste du territoire sera un élément décisif de l'efficacité énergétique régionale. La desserte en transport, la conception de gares et de stations permettant une réelle multimodalité, mais aussi l'invention de modalités nouvelles pour assurer la logistique du « dernier kilomètre » constituent déjà et constitueront toujours des critères de conception des espaces de proximité.

S'appuyer sur la maîtrise d'usage des habitants et citoyens

Ces questions touchent au mode de vivre le territoire, et nécessitent de s'appuyer sur la connaissance et l'expérience citoyenne, en particulier des habitants.

Leur implication dans la recherche, voire l'expérimentation, de réponses nouvelles aux besoins des populations, respectueuses du territoire, facteurs de cohésion sociale, de liens entre générations, sont des atouts pour une durabilité des projets. C'est non seulement leur mobilisation qui est à rechercher, mais c'est aussi, la reconnaissance de leur expertise d'usage : cela passe par des capacités d'initiative, une place réelle dans l'élaboration des visions d'avenir pour le territoire, et dans leur mise en œuvre.

Limiter les spécialisations fonctionnelles

Du point de vue de la production de richesses également, les systèmes de proximité sont confrontés aux phénomènes de spécialisation fonctionnelle. Ils sont de plus en plus spécifiquement tournés vers la résidence, l'activité, la consommation, etc. Cette spécialisation a autant été permise par l'extraordinaire développement du système automobile (infrastructures routières + équipement des ménages + énergie bon marché) qu'elle l'a rendu nécessaire.

A moyen terme, ce processus de spécialisation pose deux questions : que degré de mixité fonctionnelle souhaitable ? Et quels types d'activités ou fonctions concernées ? En effet, si certaines activités doivent être nécessairement regroupées (pour des raisons d'accessibilité ou d'incompatibilité avec la fonction résidentielle par exemple), d'autres peuvent très bien conserver leur place dans des quartiers mixtes. C'est le cas notamment des activités liées à la demande locale, comme le commerce, l'artisanat, les services à la personne, mais aussi de petites activités de production et naturellement d'activités tertiaires.

La conception de quartiers offrant une palette diversifiée de fonctions constitue donc un élément important pour garantir aussi la place et la qualité d'une économie de proximité en Provence Alpes Côte d'Azur, et une vie locale aux différentes périodes de l'année. La valorisation du patrimoine et

des savoir-faire est aussi un défi pour la production de richesse intégrée au territoire (par exemple le pôle « senteurs-saveurs »).

De plus, la mixité des fonctions et des activités n'est pas seulement un gage de qualité de vie, c'est aussi, dans bien des cas, un gage de créativité. De nombreux travaux montrent que la plupart des entreprises sont créées dans des milieux denses, complexes et polyvalents. C'est la possibilité de croiser d'autres que soi, de comprendre des logiques différentes, de puiser dans un réservoir de ressources diversifiées qui constitue les ingrédients de nombreuses activités nouvelles. Les quartiers créatifs sont aussi des quartiers mixtes. Cet enjeu ne concerne pas que les espaces urbains ou urbanisés : les petites villes et les bourgs sont confrontés à la même problématique.

La proximité hors des limites de la région

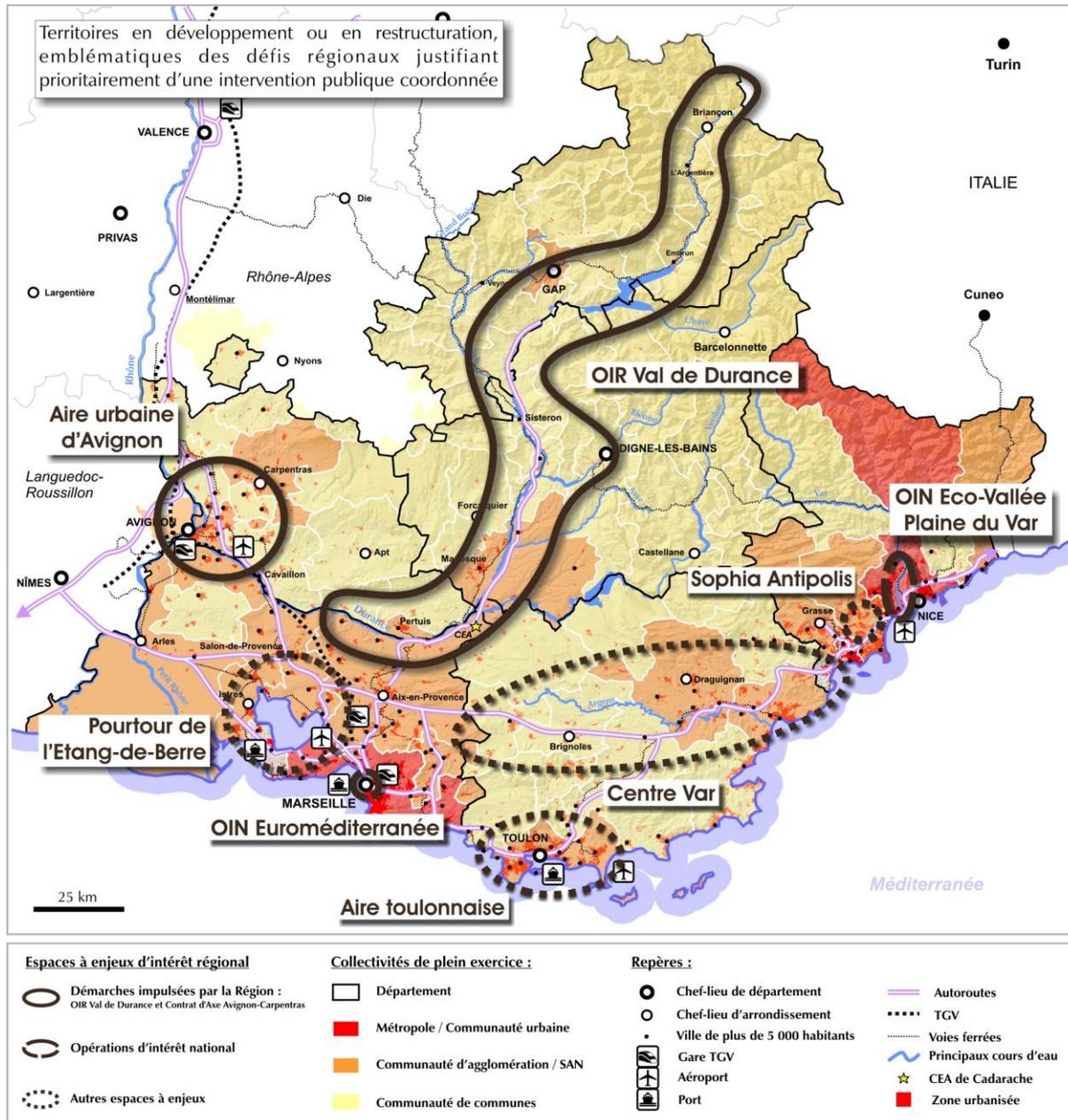
Dans leur diversité, les espaces de proximité sont des concentrés de la vie quotidienne. Ils peuvent constituer des petits paradis protégés, pratiquement coupés du reste du territoire, ou de petits enfers de relégation, ou encore des espaces conviviaux, de brassage et de croisement, dont la conception, l'organisation et le fonctionnement facilitent la vie et ouvrent des perspectives d'accès aux ressources éducatives, économiques, culturelles et environnementales. Ce sont donc des espaces dont la qualité est décisive pour l'attractivité de Provence Alpes Côte d'Azur. Mais cette qualité ne doit pas se construire sur un mode fermé, cloisonné, sous peine de perdre tout l'intérêt de ces petites portes d'entrées.

La région n'étant pas isolée, nombre d'espaces de proximité sont interrégionaux voire transfrontaliers. Les relations entre Nice, Monaco, Menton et Vintimille en Italie sont à la fois des relations transnationales et des relations de proximité au sein d'un bassin d'emplois et de services. La vallée de l'Ubaye est, dans des proportions importantes, fortement connectée avec Cuneo ; les habitants de Briançon peuvent aller prendre le TGV pour Paris à la gare d'Oulx dans la province de Turin ; le parc du Mercantour travaille avec son frère jumeau, le parc italien de l'Argentera. Du côté français, l'aire urbaine d'Avignon s'étend sur deux régions ; Arles est fortement intégrée au système gardois et renforce ses relations avec Nîmes. Les mobilités et les interdépendances tissent donc des liens multiples et dessinent des bassins qui relient en permanence le quotidien des habitants de Provence Alpes Côte d'Azur à celui des régions et des pays voisins. Ces interdépendances de proximité doivent être cultivées et développées. D'abord parce qu'elles correspondent aux pratiques réelles des habitants – et l'hypothèse est qu'elles ne peuvent que se renforcer – ensuite parce qu'elles permettent des mutualisations d'équipements et de services ; enfin parce que, la plupart du temps, elles permettent des jeux d'échanges « gagnant/gagnant » entre Provence Alpes Côte d'Azur et les territoires voisins. C'est d'ailleurs un des enjeux des politiques d'aménagement et de développement de veiller à ce que ces relations d'échanges demeurent équilibrées.

1.D. DES ESPACES EMBLEMATIQUES : LES TERRITOIRES A ENJEUX D'INTERET REGIONAL

Les territoires à enjeux, définis dès le SRADDT de 2006, sont des territoires en développement ou en restructuration, emblématiques des grands enjeux de cohésion économique et sociale, et de transition écologique et énergétique que la Région cherche à encourager. La diversité des questions qui s'y posent, les alternatives encore largement ouvertes pour leur développement, justifient une intervention publique coordonnée.

Figure 8 : Espaces à enjeux d'intérêt régional



Que sont les « territoires à enjeux d'intérêt régional » ?

Ils ont comme caractère commun d'avoir une place particulière dans la transformation et la structuration du système métropolitain polycentrique, y compris dans la péri-urbanité, et sont à l'articulation des grands projets avec les systèmes de proximité. Positionnés dans des situations de gouvernance complexe, ils font l'objet de politiques nationales et régionales clairement affichées.

Depuis 2006, ils connaissent des progressions diverses. Parfois les enjeux se concentrent dans de grandes opérations urbaines et économiques, parfois la coexistence des enjeux se fait dans un territoire étendu, où les dynamiques périurbaines peuvent être exacerbées par un grand projet. Certains ont fait l'objet de démarches opérationnelles ou pré-opérationnelles d'ensemble pendant que d'autres restent le lieu d'interventions nombreuses, mais juxtaposées.

Ces territoires sont :

- ✓ « **Euroméditerranée** » à Marseille, avec la seconde phase de l'Opération d'Intérêt National, inscrite dans l'aire métropolitaine ;
- ✓ « **Eco-Vallée Plaine du Var** » à Nice, avec une Opération d'Intérêt National créée en 2008 ;
- ✓ **le Val de Durance**, avec l'expérimentation d'une Opération d'Intérêt Régional décidée en 2012 ;
- ✓ **l'aire urbaine d'Avignon**, avec une autre expérimentation, celle d'un premier « Contrat d'axe », entre Avignon et Carpentras ;
- ✓ **l'aire urbaine toulonnaise**, avec des enjeux de structuration liés aux activités maritimes et portuaires et la mise en œuvre du grand projet urbain et économique : « Toulon Grand Projet Rade »;
- ✓ **Le pourtour de l'Etang de Berre-Fos**, avec des interventions plurielles selon les champs économiques, environnementaux ou urbains ;
- ✓ **La technopole de Sophia Antipolis**
- ✓ **Le Centre-Var.**

Structuration des aires métropolitaines polycentriques

La volonté de conforter un réseau urbain métropolisé de niveau européen, intégré dans l'arc méditerranéen, implique de renforcer les polarités principales de Marseille et de Nice et les villes de leurs systèmes métropolitains. Il s'agit de mieux tirer parti des grandes infrastructures ferroviaires, portuaires et aéroportuaires, de renforcer les équipements de recherche, de formation, de culture qui fonctionnent dans un rapport à la grande ville.

Des enjeux tout aussi essentiels sont la réduction des fractures urbaines, des inégalités sociales et du chômage, beaucoup plus présents dans ces villes-centres que dans leurs aires métropolitaines. Au-delà, des polarités des villes historiques d'Aix-en-Provence, d'Avignon, de Toulon, d'Antibes, la multipolarité a pu être encouragée par les politiques publiques (Villes Nouvelles, Technopoles, extension de Fos-sur-Mer). La diffusion urbaine a suivi le développement des grands réseaux routiers et autoroutiers, même lorsque ceux-ci avaient d'abord une finalité économique, comme avec la création du complexe de Fos par exemple. Certaines de ces polarités sont toujours porteuses d'une dynamique économique et démographique, et continuent à développer des fonctions de centralité, d'autres sont en vulnérabilité par rapport au modèle économique et urbain qui les a constituées.

Ainsi, 4 territoires à enjeux s'inscrivent au cœur des grands systèmes métropolitains :

Deux ensembles du système métropolitain Marseille-Aix-Étang de Berre, ont de forts enjeux de restructuration et de développement : « Euroméditerranée », et le « Pourtour de l'Étang de Berre-Fos ». Leur insertion dans la future métropole ne résoudra pas en soi les enjeux.

- ✓ **L'opération d'Intérêt national d'Euroméditerranée**, vaste opération de renouvellement urbain engagée en 1995, a contribué à un renouveau nécessaire à Marseille, redevenue attractive pour les habitants et les emplois. Les liens ville-port ont été renouvelés par la réhabilitation urbaine, à partir des opportunités de recyclage foncier du port et de ses activités connexes. La deuxième phase d'Euroméditerranée s'étend depuis 2007, sur un espace de 310 hectares marqué par des établissements industriels vieillissants, de nombreuses infrastructures, mais très peu habité (3 000 habitants). La poursuite du repositionnement économique des fonctions portuaires du littoral nord, notamment vers les activités de croisière et de commerce méditerranéen, sera associée à un renouvellement urbain beaucoup plus important (30 000 habitants en plus, soit 40 % de la population nouvelle prévue dans le SCoT), et 38 000 emplois. Cette programmation est associée à de nombreux grands équipements de formation, de culture, un réinvestissement du potentiel des infrastructures ferroviaires pour offrir de la multi modalité des personnes et des marchandises, et 60 hectares d'espaces publics nouveaux ou requalifiés, qui vont « renaturer » le littoral nord, et encourager de nouvelles formes de sociabilité.

Ces projets visent à attirer une nouvelle population et des emplois de niveaux supérieurs, mais ils ne doivent pas ignorer les quartiers situés en zone urbaine sensible qu'ils jouxtent. L'amplification des fonctions métropolitaines ne doit pas entraîner la disparition de tout autre type d'activité, et notamment celles dont le lien aux activités portuaires est nécessaire. **En cohésion avec la construction d'une métropole euro-méditerranéenne à vocation mondiale, les enjeux d'équilibre d'habitat et d'activité sont essentiels pour éviter de recréer des fractures et des tensions sociales.**

- ✓ **Le Pourtour de l'étang de Berre** est le territoire régional le plus fortement industriel, malgré une érosion continue depuis les années 90. Parmi les activités industrielles, des disparités sont fortes entre les secteurs d'excellence et en progression, comme l'aéronautique, et d'autres en régression comme la chimie, la métallurgie et les équipements mécaniques. L'étang de Berre est le territoire de mise en relation entre le port de Fos et les activités de production. Le port de Marseille-Fos repositionne son projet stratégique pour relever le défi de la massification des trafics de conteneurs, la diversification du commerce des énergies, en développant les synergies multimodales. Cela devra être pris en compte dans l'évolution de l'écosystème industriel. L'importance des grands groupes conditionne les deux tiers de l'emploi à des décisions extérieures.

Territoire d'activité, l'étang de Berre est habité par des populations modestes, moins qualifiées et moins rémunérées, les cadres habitant plus souvent en dehors du territoire. Après la période de fort développement, celle notamment des Villes nouvelles, la croissance démographique s'y est réduite, avec un vieillissement des ménages et un départ des jeunes pour une formation ou un premier emploi, plus soutenus qu'ailleurs, accentuant les enjeux d'équilibre social.

Ce territoire cumule des enjeux écologiques et énergétiques de trois ordres : tout d'abord l'importance de l'industrie chimique et pétrolière avec des enjeux de transition industrielle (chimie verte, moindre usage des énergies fossiles...), ensuite des enjeux spécifiques à l'étang lui-même (pollution, adoucissement, usages...) avec un nouveau contrat d'Étang en 2013 pour, enfin une organisation urbaine, et des grandes routes et autoroutes favorisant de fait les déplacements individuels en voiture, cumulé à fort trafic routier de fret.

L'ensemble de ces facteurs contribue à faire, du pourtour de l'étang de Berre, le territoire régional qui apparaît comme le plus émetteur de gaz à effets de serre et de pollutions atmosphériques et aquatiques.

Le défi majeur ici, est celui de la transition et la reconversion du tissu industriel vers des activités à plus forte valeur ajoutée et à forte qualité environnementale, en réduisant la vulnérabilité des entreprises et du territoire. **Pour cela, les enjeux d'image du territoire, de qualité de ses aménités de services, de qualité de vie et d'équilibre social, seront aussi déterminants que les actions économiques.**

Deux pôles sont essentiels au développement métropolitain de Nice-Côte d'Azur-Sophia Antipolis

Le système métropolitain azuréen concentre la plupart du million d'habitants du département, et se caractérise par une très forte densité littorale, contenue par le relief. Malgré l'urbanisation désormais continue il est lui-même multipolaire. La dynamique démographique est liée au solde migratoire, cependant depuis 2000, le solde naturel redevient positif. Malgré des arrivées importantes d'actifs, les retraités sont très présents (35% de la population). Les effets négatifs d'une consommation extensive de l'espace non maîtrisée, en termes de qualité des espaces naturels, de perte de terres agricoles, de qualité de vie et d'attractivité économique, sont partagés depuis longtemps (DTA 2003). Le tourisme reste le secteur qui génère le plus de revenus sur la Côte d'Azur et dans la Ville de Nice, avec 10 millions de touristes par an et 10 millions de passagers à l'aéroport. Si des améliorations constantes sont à apporter pour demeurer une destination touristique attractive, la forte dépendance à l'économie résidentielle et la faiblesse des emplois productifs métropolitains supérieurs nécessite une mobilisation spécifique pour diversifier le tissu économique.

Les deux secteurs stratégiques de développement dans le système métropolitain azuréen sont la technopole de Sophia-Antipolis (25 000 emplois des 76 000 de la Communauté d'Agglomération Sophia Antipolis) qui se place dans une nouvelle phase de développement, et la Plaine du Var, en construction. Ces deux secteurs correspondent aux polarités majeures du système métropolitain, dont l'enjeu d'attractivité vise une population plus jeune et active, par l'amélioration de la formation et la recherche, et les conditions de logement de vie.

- ✓ **La Plaine du Var**, territoire de 10 000 hectares et de 116 000 habitants, comprenant l'aéroport international, a fait l'objet d'une **création d'Opération d'Intérêt National « Eco-Vallée Plaine du Var »**, en 2008. L'enjeu est d'impulser une forte dynamique économique (50 000 emplois à l'horizon 2040), urbaine et sociale, de nature accélérer le développement métropolitain de Nice dans la compétition européenne. C'est à l'embouchure du Var que la future gare TGV devrait rejoindre l'aéroport dans un pôle multimodal majeur, desservi par le tramway et connecté à l'autoroute mais loin du centre urbain.

C'est un secteur à forts enjeux fonciers : une plaine fluviale soumise aux risques de crues méditerranéennes, encore partiellement agricole avec un défi de préservation d'une agriculture périurbaine, voire de sa relance. Des projets importants d'urbanisation, avec la présence de quartiers de zones urbaines sensibles, dans la seule plaine d'un département aux coûts fonciers élevés, dans un contexte de forte concurrence d'usage avec l'économie touristique.

Le développement de la vallée du Var pose aussi des enjeux d'équilibre et de cohésion sociale avec le centre et l'Est niçois.

Les axes stratégiques structurent le projet de territoire sur l'ensemble de la vallée de crête à crête :

- Restaurer, valoriser, préserver un territoire exceptionnel mais altéré
- Aménager durablement un territoire stratégique mais désordonné
- Impulser une forte dynamique économique et sociale à l'ensemble du territoire métropolitain

Des objectifs opérationnels « éco-exemplaires » sont engagés et menés spécifiquement par l'EPA avec une très forte composante économique par la création de 27 000 emplois et 4 300 logements dans une première phase sur 450 hectares de foncier mutable. Le positionnement économique est attendu sur les technologies durables, la croissance verte, formation recherche, la santé.

✓ **La Technopole de Sophia Antipolis**

Créé de manière particulièrement volontariste il y a près de quarante ans, sur la base de la « fertilisation croisée » entre la formation, la recherche et la production, dans une visée humaniste et selon un modèle spatial bien spécifique de campus technologique. Le parc international d'activités de Sophia Antipolis est **une réussite économique** (31 000 emplois dans 1 500 entreprises accueillies), mais **ce succès a accru la pression sur les logements et a multiplié les mobilités individuelles.**

Sophia Antipolis devra s'intégrer dans l'aire métropolitaine azurée, comme un pôle de recherche d'innovation et d'incubation en complémentarité des activités économiques en développement d'Eco-Vallée Plaine du Var.

Deux autres territoires à enjeux sont les deux aires urbaines majeures de plus de 500 000 habitants, qui doivent s'organiser et affirmer leurs fonctions métropolitaines dans l'arc littoral urbain régional : **l'aire urbaine toulonnaise et l'aire urbaine d'Avignon.**

✓ **L'aire urbaine toulonnaise** dépasse les 600 000 habitants en 2010. Cependant, dans un contexte inter-métropolitain, entre les deux grands systèmes multipolaires d'Aix-Marseille et de la conurbation de Nice Côte d'Azur, l'ensemble des collectivités se mobilisent pour affirmer les fonctions métropolitaines autour d'un grand projet urbain et économique sur l'ensemble de la Rade de Toulon.

Afin de limiter la périurbanisation en dehors du cœur d'agglomération, l'aire toulonnaise a approuvé un SCOT en 2009, affichant les intentions fortes sur le recentrage de la population dans les cœurs urbains de Toulon, la Seyne-sur-mer et Hyères, à l'horizon 2020. Des objectifs ambitieux de réduction de 3,5% du rythme de la consommation foncière pour préserver les espaces naturels et agricoles sont précisés et font l'objet d'un suivi régulier.

Le SCOT donne également des orientations sur l'organisation d'une armature économique, pour limiter les concurrences entre les espaces d'activités périphériques et les espaces centraux. Forte de la dynamique résidentielle et touristique, les acteurs de l'aire toulonnaise ont souhaité assurer une diversification vers les activités productives, en valorisant les atouts viticoles et arboricoles à partir d'Hyères et en s'appuyant la présence de la DCNS (Direction des Constructions navales) dans la Rade de Toulon, acteur majeur de pôle de compétitivité « Mer Méditerranée » qui concentre à Toulon 75 établissements. La mobilisation pour donner les moyens de développement des filières industrielles et technopolitaines liées à la mer commence à porter ses fruits, et à se traduire dans l'aménagement de 11 opérations du Grand projet Rade, par des premières réalisations.

Porteuse d'une ambition maritime forte, l'aire toulonnaise élabore un volet littoral et maritime de SCOT, document de planification des usages en mer.

Les enjeux d'intensification urbaine, d'équilibre social de l'habitat et d'accès aux services s'engagent dans les grandes opérations de rénovation urbaine à Toulon et à la Seyne sur mer en vue d'attirer des classes d'âge plus jeunes et de répondre aux besoins en logements pour tous (mise en œuvre des P.L.H). La qualité de l'eau et des espaces naturels du littoral est le sujet du Contrat de Baie.

✓ **L'aire urbaine d'Avignon** est le carrefour rhodanien du Sud Est : en 2008, sa population atteint 508 000 habitants. Elle s'est étendue en gagnant 150 000 habitants, soit 76 % de sa population, entre 1999 et 2008, notamment en rejoignant désormais celles d'Orange, de Carpentras et de Cavillon. Spatialement, l'explosion se réalise dans les périphéries, fragmentant l'espace, créant une pression très forte sur l'agriculture (les deux tiers des terres agricoles changent d'affectation à l'occasion des ventes. Cette périurbanisation débridée entraîne une gestion problématique des mobilités. Le développement de l'emploi, bien qu'important, ne suit pas le rythme de progression de la population. Le taux de chômage est élevé, notamment pour les ouvriers, pendant que les emplois liés au secteur présentiel progressent.

L'agglomération d'Avignon est transrégionale, à égale distance des grandes agglomérations d'Aix-Marseille et de Nîmes-Montpellier, et avec un cœur urbain qui franchit le Rhône. Aussi,

les emplois stratégiques, les étudiants et les jeunes adultes sont moins présents que dans les aires urbaines comparables, attirés par ces aires métropolitaines voisines. Les mouvements de population vers l'extérieur d'Avignon, s'observent majoritairement vers Montpellier et le Gard.

Par la culture, Avignon est devenue une ville de renommée internationale, et contribue ainsi à la visibilité internationale de Provence Alpes Côte d'Azur. C'est aussi désormais un moteur économique. De plus, la proximité Avignon-Luberon en fait un lieu de fréquentation internationale. Avec les activités liées à l'agroalimentaire et l'art de vivre, ce sont les deux secteurs sur lesquelles Avignon s'est forgé une réelle compétence.

Ainsi les enjeux principaux sont de réguler l'expansion urbaine, en donnant à nouveau la priorité aux centralités urbaines, aux équilibres sociaux et à la structuration des mobilités, ainsi qu'au soutien des fonctions centrales ou d'excellence qui renforceront Avignon dans l'Arc latin, et de préserver le potentiel agricole.

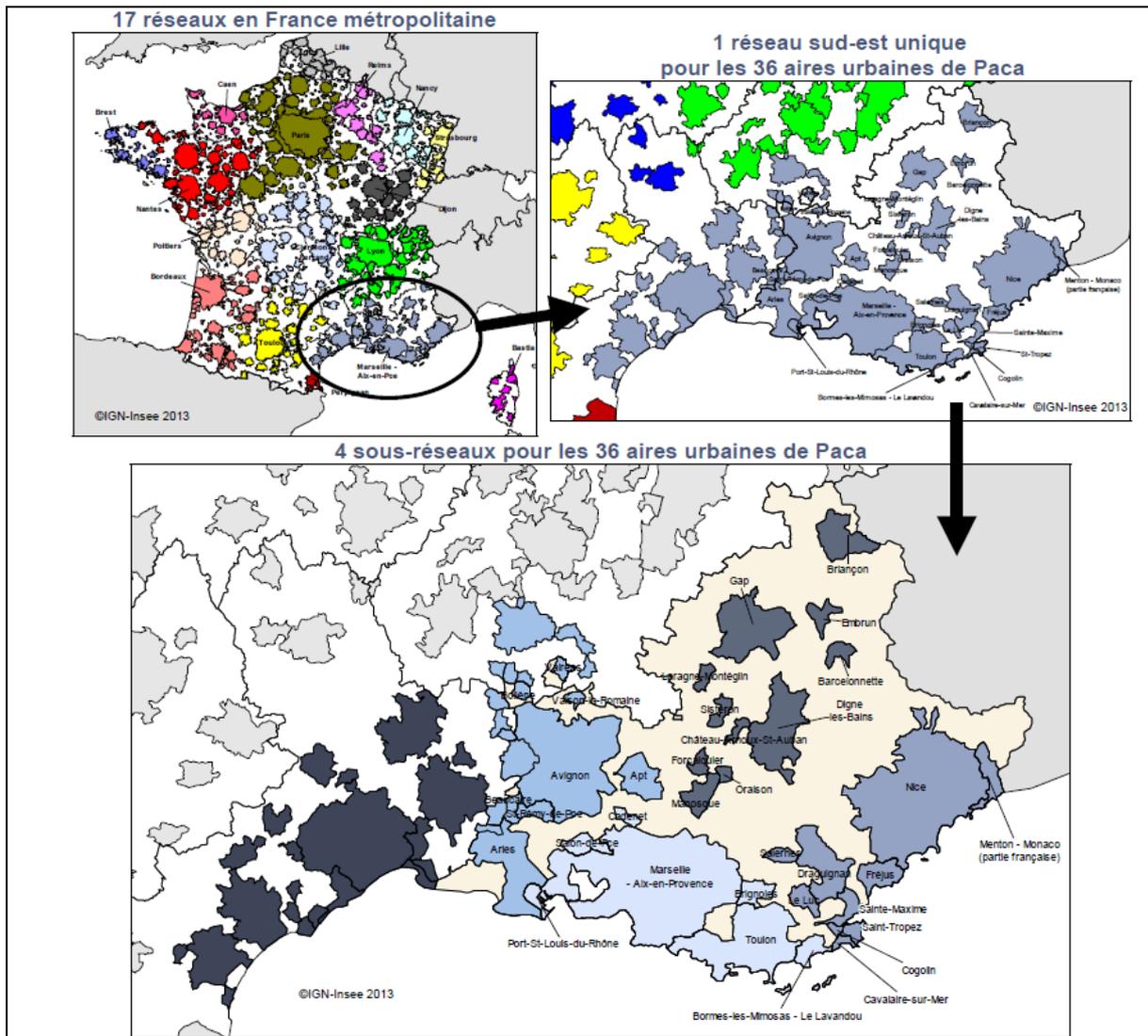
Enfin, deux territoires accentuent leurs dynamiques d'espaces périurbains : dans le Val de Durance, la population a presque doublé en 30 ans depuis 1975 (+ 140 000 habitants), et dans le Centre Var, la population a triplé en 45 ans (+ 250 000 habitants). Les croissances démographiques s'accroissent, pour devenir les plus importantes en région du fait du solde migratoire très fort. L'espace encore préservé, commence à être mité, sans maîtrise apparente, la juxtaposition entre anciens habitants et nouveaux habitants bouleverse les équilibres et les modes de vie. Accentuant la dynamique métropolitaine, les grands projets (ITER pour l'un et la Ligne Nouvelle Ferrée pour l'autre) auront tendance à amplifier ses effets.

Connexions entre les moteurs du développement et les systèmes de proximité

Inscrire la dynamique des proximités dans les territoires à enjeux est essentiel à la réussite des projets. Doivent y s'inscrire : l'accessibilité aux services, la prise en compte des réseaux de parcours quotidiens qui éclatent ou concentrent les fréquentations des lieux de travail, d'habitat et de loisirs, la réduction des fragmentations sociales, l'offre de parcours résidentiels sans éloignement. Les proximités sont déterminantes pour l'acceptabilité sociale des projets des territoires à enjeux.

Elles sont aussi déterminantes pour favoriser, amplifier, adapter les projets : un mélange réussi entre ressources locales et nouveaux venus peut amener de l'innovation, de même que l'extension des réseaux de relations sociales.

Figure 9 : carte des réseaux des aires urbaines en France et en région



Source : Dossier INSEE étude octobre 2013, recensement de la population 2009 / Fond ©IGN Insee 2013

Intégrer aux projets les dimensions des systèmes de proximités, c'est poser les conditions d'un aménagement et d'un développement soutenable. Cette question se pose avec une acuité particulière dans les territoires périurbains où l'attractivité démographique bouleverse les équilibres entre les ressources naturelles, humaines, et les activités dont l'agriculture. D'espaces de loisirs et de « respiration » pour les habitants des métropoles et les touristes nationaux et internationaux, ils se transforment en lieu de vie, voire en lieux d'activités. Ils accueillent des grands projets structurants pour le développement régional, avec leurs effets bénéfiques, leurs nuisances ou leurs dangers. Ce sont enfin des territoires où l'aggravation des aléas climatiques, augmente les risques insuffisamment pris en compte dans l'aménagement.

Dans ces territoires, il faut aider les acteurs à faire des choix de développement humain en tirant parti des moteurs économiques et en travailler à réduire les risques qu'ils entraînent et les vulnérabilités. Le lien entre aménagement et urbanisme doit s'y renforcer pour limiter les spécialisations sociales, inventer les nouveaux espaces publics, assurer la gestion durable des ressources naturelles. L'usage des services et les mobilités de longue distance posent question : on est à une heure des cœurs de métropoles.

Deux territoires à enjeu s'inscrivent particulièrement dans cette stratégie de liaison entre les grands projets et les espaces de proximité :

- ✓ **le Val de Durance** a connu depuis les années 1950, de profondes transformations, « chocs externes » successifs, qui ont affecté fortement l'organisation qui était la sienne depuis plus de 800 ans. L'aménagement hydro-électrique de la Durance, constitue l'origine de ces transformations, suivie par l'installation du Commissariat à l'énergie atomique et aux énergies alternatives (CEA) à Cadarache et plus récemment, à partir des années 80, par la réalisation de l'autoroute A51.
L'arrivée du projet ITER, dont l'implantation à Cadarache a été décidée en 2005 a constitué un nouveau choc, dans un territoire en mutation et soumis à des phénomènes de métropolisation liés au développement d'Aix-Marseille. La « greffe » d'un grand projet dans un contexte territorial complexe questionnait son intégration dans l'économie locale et régionale. Il est devenu le « révélateur » des enjeux de la diffusion de la métropolisation déjà à l'œuvre, et « déclencheur » de réflexions sur le Val de Durance. Si son effet « choc » a été relativisé, l'interaction économique du pôle de Cadarache avec le territoire proche reste questionnée. Alors que le Val de Durance restait associé à l'image d'une terre d'émigration, la pression démographique et les effets de la métropolisation dans la moyenne vallée, sont devenus les faits majeurs de la transformation du territoire depuis 10 ans. La projection des tendances à moyen et long terme en matière d'urbanisation montre un véritable bouleversement du territoire. Le corridor de la Vallée est le lieu représentatif des tensions entre l'espace ouvert et les espaces construits qui progressent, sans référence suffisante aux risques anthropiques et naturels, où s'observent déjà une dégradation de la qualité de vie et des tensions sociales, l'accroissement de la pression sur les ressources et des déplacements pendulaires. A l'échelle du Val de Durance, d'autres enjeux sont prégnants : le maintien des ressources naturelles (terres agricoles, biodiversité...) au regard des effets du réchauffement climatique et ses conséquences sur le « château d'eau des Alpes », mais des effets des crises énergétique et alimentaire qui trouvent une résonance particulière dans un territoire producteur d'énergie et structuré par l'agriculture.

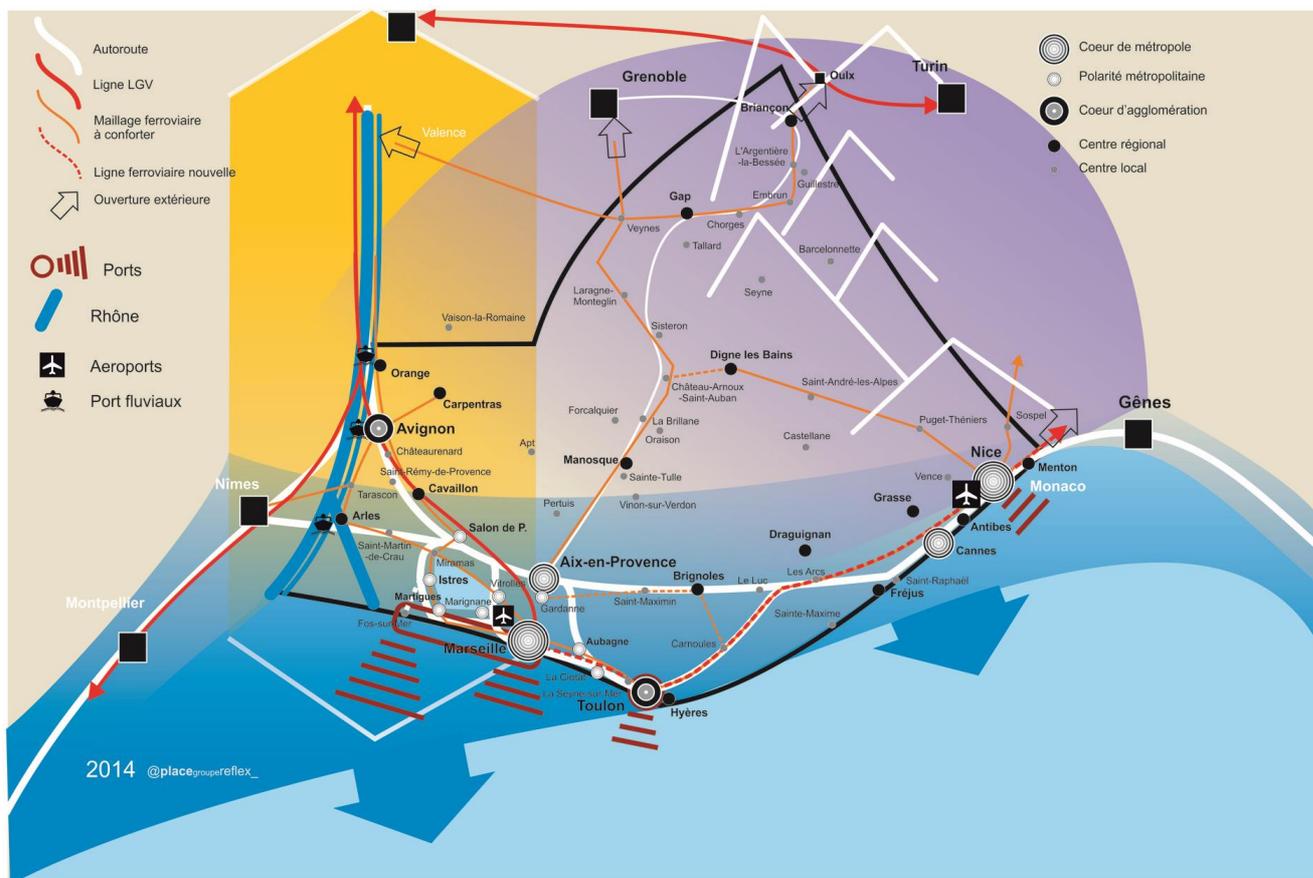
Le Val de Durance va-t-il rester un « réservoir » d'eau, d'énergie, et de biodiversité, tout en tirant parti des dynamiques métropolitaines et de la présence d'un grand centre de recherche sur les énergies pour faire évoluer son tissu industriel ?

- ✓ **Le Centre-Var** fait l'objet d'une très forte croissance démographique migratoire, qui a conduit les acteurs à s'engager des démarches de SCoT pour orienter la structuration de leurs territoires. Cependant, c'est un territoire inter-métropolitain aux enjeux multiples, en transition entre les deux grands systèmes métropolitains régionaux. Enfin, la réflexion sur la création d'une ligne nouvelle ferrée donnera une impulsion supplémentaire à la structuration du territoire. 30 000 personnes quittent tous les jours le Centre Var pour travailler dans les 3 aires métropolitaines voisines : n'est-ce pas une richesse à fixer pour ce territoire ? Quels nouveaux modèles d'urbanisation, et quels modèles économiques pourraient mieux prendre en compte les risques naturels, le cadre de vie et la cohésion sociale ?

2. LES GRANDS TERRITOIRES INTER-REGIONAUX : MASSIF DES ALPES, LITTORAL MEDITERRANEEN, VALLEE DU RHONE

La région Provence Alpes-Côte d'Azur s'étend des plaines du bas Rhône et de la Durance aux hautes vallées glacières du nord. De grands ensembles géographiques structurent ses paysages : d'ouest en est, 833 km de côtes bordent la Méditerranée, formant les « grands territoires ». Ces derniers, se caractérisent par des spécificités d'ordre géographique, économique et de continuité physique ou fonctionnelle communes aux différents ensembles qui les composent : Massif Alpin, espace littoral méditerranéen et vallée du Rhône. Ces territoires sont tous en lien avec l'interrégional et l'international ; ils font l'objet de démarches stratégiques, à portées opérationnelles, dans le cadre d'enjeux partagés – désenclavement et développement pour le massif alpin – cadre de la CIMA ; défi énergétique, risque inondation, qualité des eaux pour la Vallée du Rhône – cadre du Plan Rhône ; lutte contre les pollutions et gestion intégrée pour le littoral – cadre des stratégies nationale et régionale de la mer et du littoral, C.R.P.M. Ces stratégies sont relues au regard des enjeux transversaux du SRADDT et réciproquement.

Figure 10 : carte schématique des grands territoires, polarités et grands axes



2.A. DES ENTITES NATURELLES QUI RELIENT LA REGION AU RESTE DU MONDE

Les territoires de la région Provence Alpes Côte d'Azur sont tous inscrits dans un ou plusieurs grands ensembles géographiques construits autour d'entités « naturelles ». Ces ensembles sont principalement caractérisés par trois dimensions :

- ✓ Une continuité physique et naturelle qui compose des paysages, des milieux et des territoires particuliers, distincts et reconnaissables : les paysages alpins dans leur diversité, les différents visages du littoral, les paysages très humanisés de la vallée du Rhône.
- ✓ Des enjeux spécifiques liés à l'exploitation et à la préservation des ressources offertes par le milieu naturel : le fleuve comme voie de circulation et ressource hydrique et énergétique ; la montagne comme ressource agricole, touristique, énergétique... ; le littoral comme point de contact avec l'espace méditerranéen, ressource halieutique, capital touristique...
- ✓ Les enjeux de protection des entités naturelles contre la pression anthropique et des occupations humaines face aux risques naturels : préservation des ressources et de la biodiversité d'un côté, protection contre les crues, l'érosion marine, les feux de forêts de l'autre...

Ces grandes continuités géographiques sont profondément enracinées dans l'histoire et la culture régionales : elles correspondent, au moins pour partie, à la Provence rhodanienne (celle de Mistral), la haute Provence et la Provence alpine (celle de Giono), la Provence maritime avec ses racines grecques et romaines (celle de Pagnol). Par leur nature même et les enjeux qui s'y représentent, ces grands territoires sont les lieux d'accueil des grandes infrastructures d'aménagement qui ont, depuis près de cinquante ans, porté le développement territorial : aménagement de couloirs de circulation le long des voies fluviales, ouvrages de protection contre les crues et de production hydraulique, grands ports fluviaux ou maritimes, stations de ski exploitant « l'or blanc », etc. Ce sont donc des systèmes qui supportent un capital investi considérable qui a longtemps structuré la physionomie régionale. C'est à ces échelles que s'inscrivent les grands projets : projet ITER à Cadarache, ligne nouvelle ferrée du littoral, extension du port de Marseille-Fos...

En même temps, chacun de ces grands systèmes physiques joue un rôle spécifique dans les dynamiques économiques et sociales de la région. La vallée du Rhône est avant tout le couloir de circulation entre Provence Alpes Côte d'Azur et le reste du territoire français et l'Europe du Nord. Elle assure le contact avec Rhône-Alpes et Languedoc-Roussillon. L'espace littoral est celui de l'accueil des populations (plus de 70 % de la population se concentre sur la bande littorale) et celui où se développe le fait urbain et l'essentiel des activités économiques. Il est en contact et fait lien avec les pays riverains de la Méditerranée et l'Italie. L'espace de montagne est de plus en plus investi par l'homme : occupation temporaire, marquée notamment par un taux élevé de résidences secondaires, très fort développement du tourisme mais aussi croissance importante des résidents permanents. Il est en contact et fait lien avec l'Italie et la région Rhône Alpes.

2.B. CROISSANCE DEMOGRAPHIQUE ET CONFLITS D'USAGE

Du point de vue sociodémographique, ces grands systèmes territoriaux sont soumis à des conflits d'usages croissants engendrés par les tensions entre les modes d'exploitation des ressources et les dynamiques sociodémographiques :

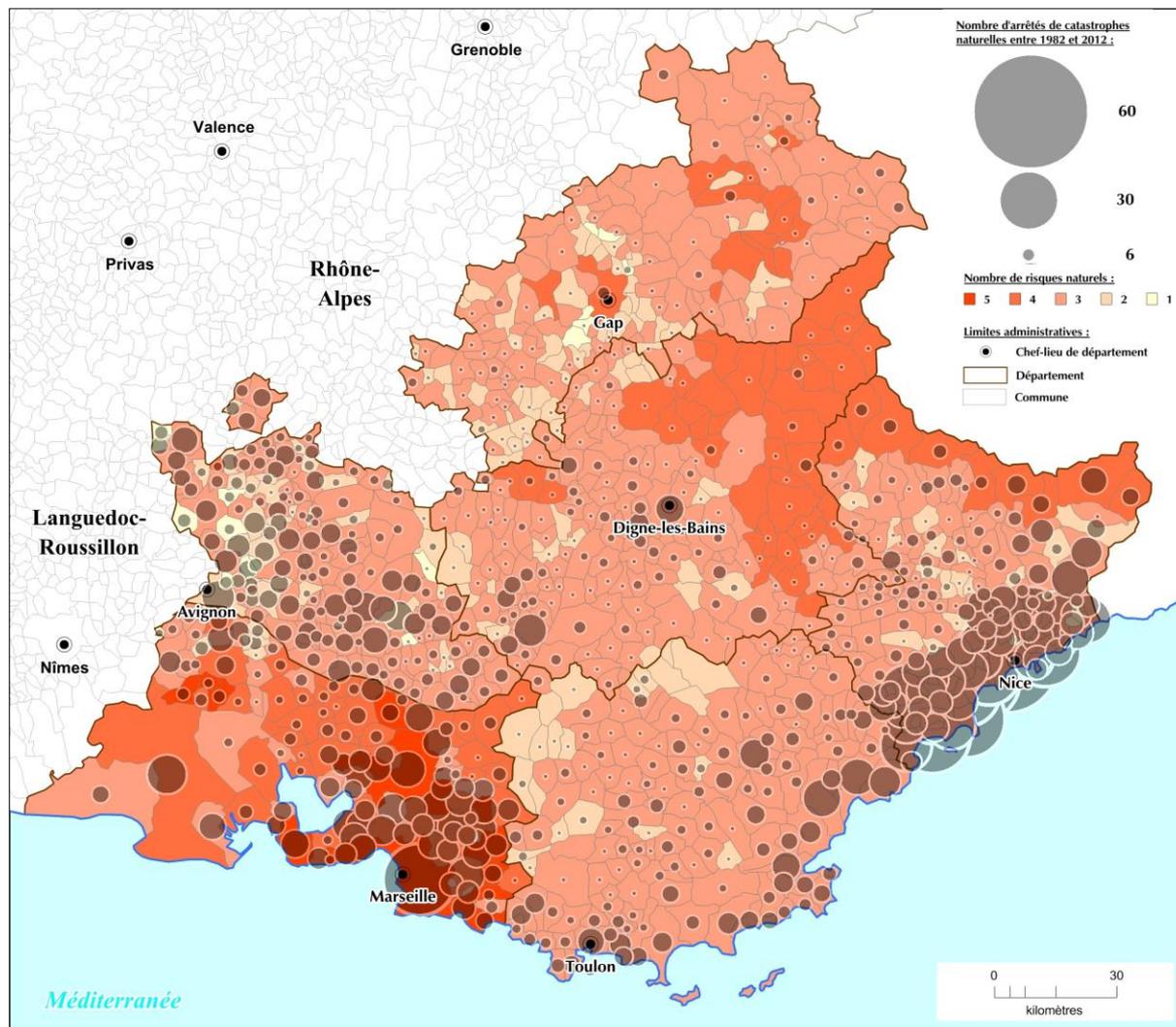
- ✓ consommation d'espaces agricole et naturel,
- ✓ tension (en usage et en prix) entre occupations temporaires (tourisme, bi-résidence) et occupation permanente,
- ✓ conflits d'échelle entre les grandes infrastructures que supportent ces grands territoires et les aspirations des résidents (installations à risque, extension des réseaux d'énergie et de communication),
- ✓ confrontation de plus en plus fréquente entre l'occupation humaine et les risques naturels (séismes, crues, incendies...).

Ces grandes entités géographiques mettent en lumière un mode d'occupation de l'espace qui n'est pas durable, au sens fort de l'adjectif, car par la multiplication des constructions diffuses, il menace à la fois l'homme, la nature et l'agriculture. Il menace l'homme parce que l'extension de l'habitat se fait souvent sans anticiper les risques naturels auxquels il s'expose. Il menace l'agriculture, car ce sont souvent les meilleures terres qui s'ouvrent à l'urbanisation nouvelle. Il menace les écosystèmes, car outre l'artificialisation des sols qu'il provoque, il tend à les fragmenter, et donc à limiter les capacités de circulation des espèces, ce qui contribue à faire reculer la biodiversité.

2.C. VALEURS ECOLOGIQUES ET CHANGEMENTS CLIMATIQUES

Ces grandes entités recèlent des valeurs écologiques et environnementales considérables, qui donnent à Provence Alpes Côte d'Azur une biodiversité remarquable et une grande variété d'écosystèmes et de paysages. C'est d'ailleurs souvent en raison de leur valeur écologique que ces territoires sont soumis à des pressions d'usages qui mettent en tension les ressources et pèsent lourdement sur les qualités de l'espace. Ces tensions risquent de s'accroître avec les changements climatiques, notamment par leur impact sur les ressources naturelles et de la biodiversité et le risque d'augmentation de la fréquence des « épisodes extrêmes ».

Figure 11 : carte des risques naturels et arrêtés de catastrophes naturelles par commune



Source : Région PACA / Réalisation : Région PACA/DPDP/SAS / Fonds : GEOFLA® - ©IGN PFAR 2000

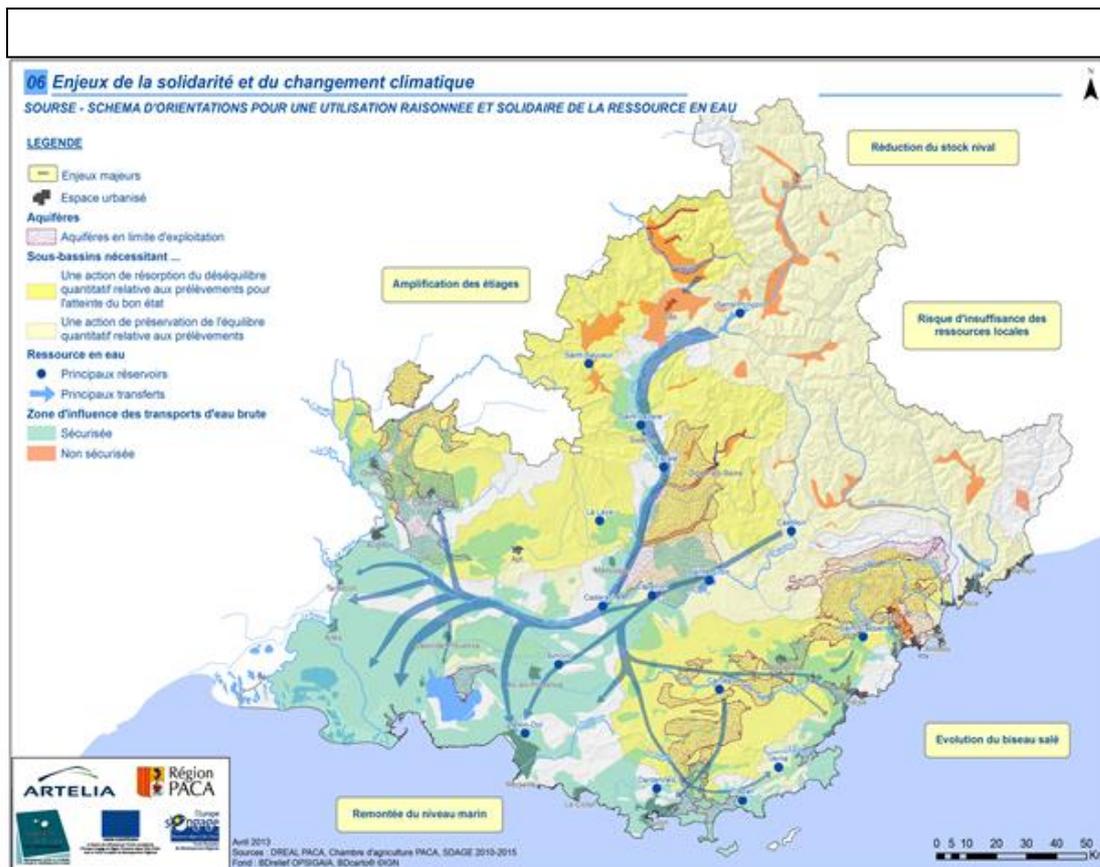
Le territoire régional a déjà historiquement été profondément touché par les catastrophes naturelles : Arles en 2003, les crues torrentielles et les inondations de 2006 et 2008 dans les départements alpins et le Vaucluse, les Alpilles pendant l'hiver 2009, le littoral azuréen en 2009 et mai 2010, ainsi que les intempéries meurtrières sans précédent dans le Var en juin 2010. Sur les vingt dernières années, 77 % des communes de la région Provence-Alpes-Côte d'Azur ont été classées au titre des catastrophes naturelles. Les événements les plus fréquents sont les inondations et les incendies de forêt. Régulièrement, des inondations, coulées de boues, chutes de rochers, tempêtes marines sur le littoral, avalanches et secousses sismiques rappellent que l'ensemble des communes de Provence-Alpes-Côte d'Azur sont soumises à un, voire plusieurs risques naturels majeurs.

Sur tous les territoires la préservation effective de la biodiversité va nécessiter de compléter les zones de protection par la structuration de l'espace en réservoirs, espaces tampons et corridors écologiques, et par la maîtrise de l'étalement urbain et de l'artificialisation des sols. Face aux différents risques, il faudra inventer et mettre en œuvre des solutions nouvelles de précaution et de prévoyance, passant par des solidarités interterritoriales plus fortes, et des modes de consommation plus sobres. Ces changements sont aussi des opportunités de valorisation nouvelles de ressources encore trop peu développées : énergies renouvelables, gestion de l'eau, des déchets, nouveaux modes d'exploitation touristique, ressources marines, etc.

Tous les secteurs sont concernés : les territoires consommateurs d'eau vont devoir adopter des comportements de sobriété et intégrer un principe de solidarité aval/amont. Les activités économiques vont devoir aussi adapter leurs fonctionnements : renchérissement du prix de l'énergie, précaution dans l'usage de l'eau, etc. Les habitants du territoire vont devoir être formés aux nouveaux métiers, et pour les métiers existants adapter leurs pratiques.

2.D. LES RESSOURCES DE DEMAIN

Figure 12 : carte des enjeux de solidarité et changements climatiques sur la ressource en eau



Source : SOURCE 2013, DREAL PACA, CAPACA, SDAGE 2010-2015 / Fonds : BDrelief OPSI GEA - BDcarto® - IGN

Ces grandes entités géographiques portent en elles les ressources des prochaines années, si les habitants de la région en organisent une utilisation et une valorisation raisonnée.

L'eau est une richesse considérable, très présente mais fragile. Le SOURCE a mis en évidence les enjeux et les conditions de son utilisation rationnelle et solidaire. Sa mise en œuvre constituera autant une condition qu'un facteur de l'aménagement et du développement du territoire de demain, c'est une question de solidarité entre les grands territoires réservoirs et les territoires les plus consommateurs.

La forêt, notamment dans le massif alpin, est un gisement important de valeur : bois énergie mais aussi bois d'œuvre. Sa valorisation, les circuits d'échanges, les filières restent largement à structurer.

Les terres agricoles et par la même l'agriculture, présentent en région des contrastes importants. Ainsi seulement un tiers du territoire est mis en valeur par l'agriculture et les deux tiers de cet espace sont des surfaces herbagères. En surface, la production régionale reste très extensive, et met en valeur de grands espaces souvent à intérêt environnemental remarquable, et à vocation multi-usage : maintien de la qualité des milieux et des paysages, limitation des risques naturels ... Par contre, économiquement, la production régionale est majoritairement intensive et très généralement péri-urbaine : on estime que les deux tiers de la valeur de la production régionale sont produits dans la conurbation en cours de constitution sur l'arc Avignon-Aix-Marseille-Toulon-Nice.

Provence-Alpes-Côte d'Azur est leader dans les secteurs du maraîchage et de l'horticulture ornementale, et acteur majeur dans les domaines des fruits, de la viticulture et de l'élevage ovin... Cet assolement diversifié est permis par la tradition d'irrigation des cultures grâce à des aménagements souvent collectifs et sécurisés (20% SAU irriguée). Le nombre d'exploitations est de 22 100, soit 4,5 % du total national. La moyenne d'âge des chefs d'exploitation de Provence-Alpes-Côte d'Azur est de 54 ans ; 15 % seulement ont moins de 40 ans alors qu'un tiers ont 60 ans ou plus ; la question du renouvellement de ces générations est donc un enjeu majeur.

D'une façon générale, la question du maintien de cette agriculture interstitielle et intensive, face à la pression foncière induite par les besoins de l'urbanisation, y compris sur des terres à forte valeur agronomique et irriguées, est largement posée dans une région où les limites de la mécanisation et la faiblesse de la dynamique d'installation favorisent la spéculation foncière.

Cette évolution négative se traduit par la disparition de près de 7 000 exploitations sur la région et la diminution de 12% de la superficie agricole utilisée (SAU) en dix ans. Cette diminution, plus forte que dans le reste de la France métropolitaine, touche tout particulièrement le secteur horticole, avec 28 % de ses surfaces et 44 % de ses exploitations en moins en 10 ans. Le secteur de l'arboriculture et du maraîchage n'est pas non plus épargné puisqu'il perd 25 % de ses exploitations et 17 % de sa superficie agricole utilisée.

La biodiversité, en raison de la diversité des conditions géologiques, climatiques et de relief et de la situation du territoire à cheval sur les régions biogéographiques alpine et méditerranéenne, est la plus riche en termes d'espèces et habitats de toutes celles des régions de France continentale. Elle se compose en outre du plus grand nombre d'espèces endémiques, ce qui confère à la région une responsabilité particulière pour la conservation de la biodiversité nationale.

Sur le plan de son état, comme de nombreuses régions françaises, le territoire régional connaît depuis les trente dernières années d'importantes mutations qui se caractérisent notamment par : une importante réduction des surfaces agricoles au profit des espaces forestiers et des espaces péri-urbains ; une forte urbanisation de la frange littorale dont la relative saturation, reporte la pression depuis une décennie sur l'arrière-pays ; une économie centrée sur le tourisme, saisonnier, balnéaire et de montagne, à l'origine d'importantes infrastructures de déplacement, d'accueil, d'hébergement et d'activités de loisirs. Cependant, la prise de conscience de l'importance des questions environnementales progresse chez les décideurs locaux et dans le grand public.

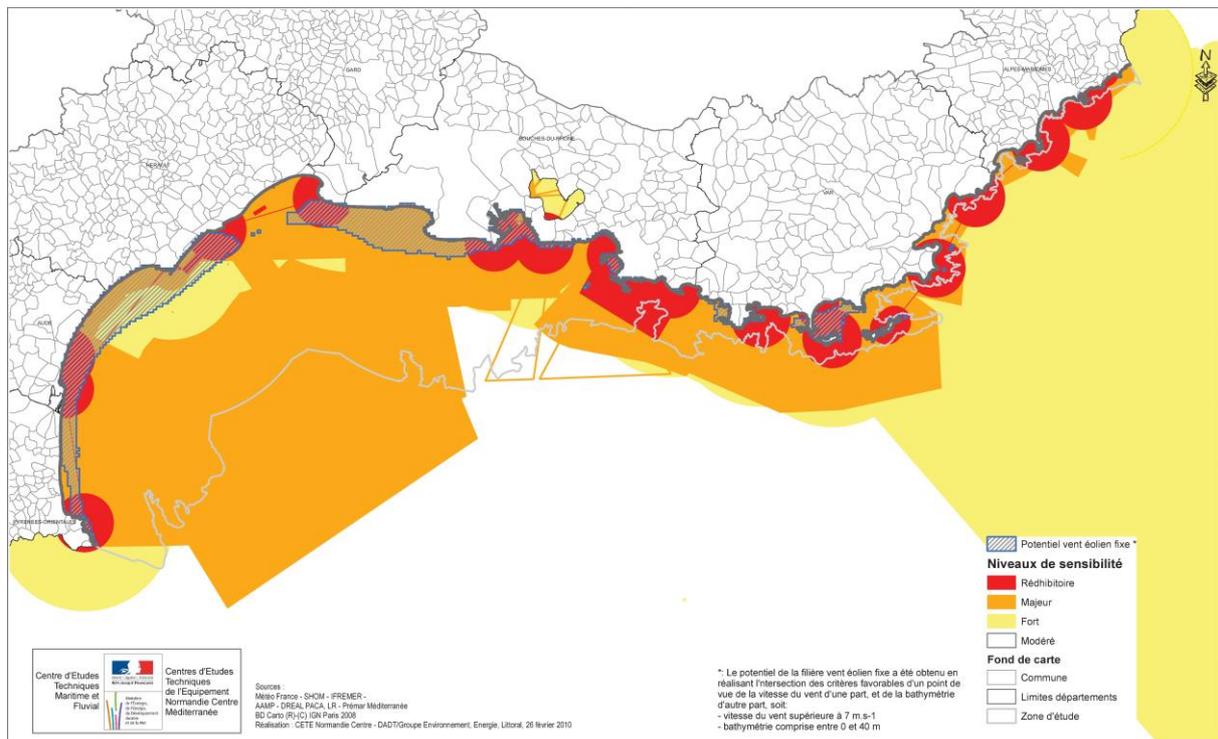
L'impact de ces mutations sur la biodiversité régionale est multilatéral : certaines espèces et habitats progressent, d'autres se raréfient. De façon générale, la biodiversité « ordinaire », celle avec laquelle la majorité des habitants est en contact (milieux agricoles, urbains, littoraux) tend à

se dégrader selon un processus d'érosion lent mais constant. A contrario, la biodiversité extraordinaire (espèces remarquables, sites naturels exceptionnels) voit son statut se stabiliser ou s'améliorer, grâce aux programmes de protection nombreux en région.

La connaissance régionale de la biodiversité reste parcellaire : si pour les espèces animales et végétales « supérieures » (vertébrés, plantes vasculaires) des informations sur l'occurrence (présence ou absence) et les dynamiques spatiotemporelles sont disponibles, la connaissance des groupes biologiques inférieurs (invertébrés, plantes non vasculaires) est très incomplète. En outre, si l'on constate une dynamique très positive d'organisation régionale de l'information relative à l'occurrence des espèces, les informations concernant la dimension fonctionnelle de la biodiversité restent encore dispersées – et donc peu accessibles – aux acteurs régionaux de la recherche.

Enfin, la mer apparaît comme un gisement toujours renouvelé : ressource d'énergie, ressource alimentaire, source d'activités économiques. C'est un nouveau rapport entre espace maritime et littoral qui doit être inventé, pour passer à un mode d'exploitation et de valorisation durable.

Figure 13 : carte de synthèse de la production électrique en mer d'origine renouvelable sur la façade méditerranéenne - sensibilité éolienne posée en mer



2.E. VIS-A-VIS DU RESTE DU MONDE : COMPLEMENTARITES, COOPERATIONS, CONCURRENCES

Ces grandes entités relient Provence Alpes Côte d'Azur au reste du monde, soit par contiguïté (la vallée du Rhône, l'arc latin, l'arc alpin), soit par connexité (la Méditerranée, l'axe Rhin-Rhône). Ce sont des espaces où s'ancrent des relations culturelles et des pratiques sociales et économiques de très longue durée : transhumance, batellerie, immigration, commerce de longue distance. Provence Alpes Côte d'Azur s'inscrit d'abord dans le monde à travers la mer, le fleuve et la montagne.

Ces grandes entités sont engagés dans des logiques sinon mondiales du moins transnationales qui en transforment l'économie : affaiblissement de la fonction du Rhône comme axe majeur européen au profit d'axes existants (réseau Rhin/Meuse) ou de nouveaux axes (Le Havre/Seine/Nord), constitution de puissances économiques méditerranéennes (Turquie, Maroc...) et intervention croissante d'opérateurs non riverains dans le développement des pays de la rive Sud (Allemagne, Chine, USA).

D'autre part, ces grands systèmes physiques inscrivent la région dans des interdépendances d'échelles interrégionale ou internationale : avec les régions riveraines du Rhône, avec les régions et les pays concernés par le massif alpin, avec celles de l'Arc latin et l'ensemble des pays riverains de la Méditerranée. Ce sont des échelles où peuvent se conclure des alliances.

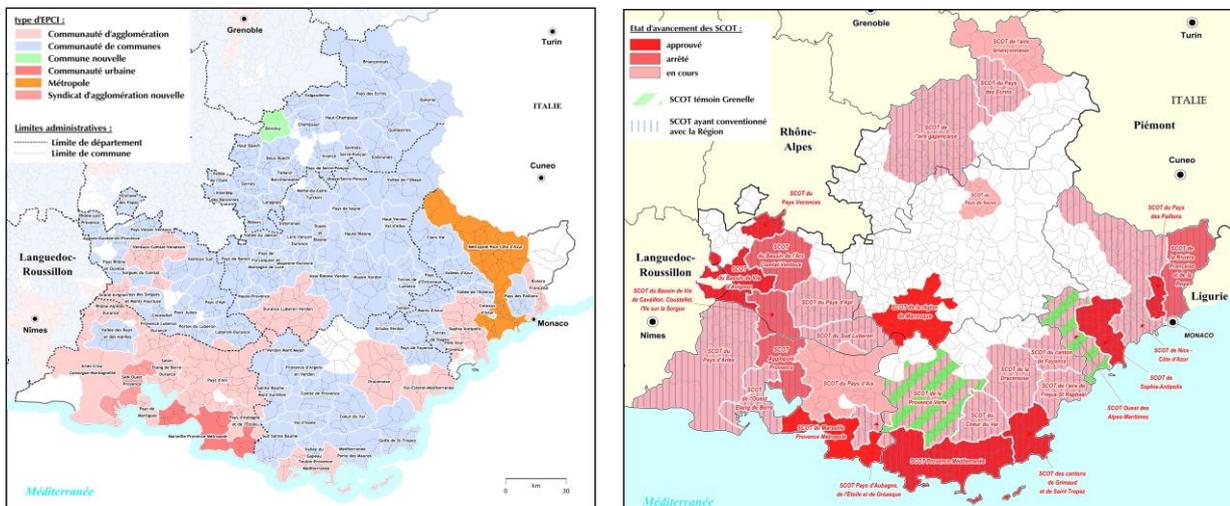
Regarder le rapport au monde de Provence Alpes Côte d'Azur à travers ces entités géographiques montre à quel point les relations extérieures de cette région doivent (et devront toujours plus) imbriquer les trois dimensions du développement durable :

- ✓ travailler avec les régions et pays voisins à la préservation des ressources naturelles et la qualité des paysages,
- ✓ maintenir et développer les relations humaines et culturelles à ces échelles,
- ✓ relever les défis des concurrences méditerranéennes et européennes dans le domaine économique et commercial.

3. VERS UNE COUVERTURE DE LA REGION EN TERRITOIRES DE PROJET

Il a fallu plus de 10 ans pour organiser la couverture de la région en territoires de projet bien que dans le développement local, la démarche de projet a fait la preuve de son intérêt. En tant que dynamique collective conduite au cœur des territoires, elle repose sur la participation et l'implication d'un nombre d'acteurs variés qui ont pris l'initiative de définir des objectifs partagés pour le développement de leur territoire et l'émergence d'une nouvelle forme de démocratie locale ; ils répondent aux différents enjeux de leur territoire en application des chartes de développement durable de Parcs ou de Pays et des projets d'agglomération et à travers différents programmes européens, tels que les programmes leader en milieu rural. Parallèlement à cette dynamique de Parcs notamment, les lois d'orientation pour l'aménagement du territoire et les dynamiques intercommunales guident depuis dix ans l'action de la Région en matière d'organisation territoriale et de développement local durable. Or, la problématique du développement durable implique une articulation fine entre les enjeux et leur spatialisation ; c'est notamment sur le principe d'articulation et plus largement de concertation avec le plus grand nombre d'acteurs (élus, administrations, société civile) que les territoires de projet se sont progressivement construits en Provence-Alpes-Côte d'Azur. Cette construction porte en elle les principes d'une vision de long terme, en privilégiant notamment le développement des solidarités réciproques entre la ville et l'espace rural.

Figure 14 : cartes des EPCI et Territoires de SCoT au 1er janvier 2013



Source : DGCL, DATAR, Région PACA / Réalisation : Région PACA/DPDP/SAS / Fonds : GEOFLA® - ©IGN PFAR 2008

3.A. L'ORGANISATION DES AGGLOMERATIONS NE FAIT PAS DISPARAITRE LES ENJEUX URBAINS ET METROPOLITAINS

Le temps de l'élaboration du SRADDT de 2006 a été celui des premiers pas de l'intercommunalité de projet en Provence Alpes Côte d'Azur. Peu à peu, les agglomérations se sont organisées autour des villes principales et sont devenues des acteurs clés du développement territorial. Cependant, cette montée en puissance, qui a permis des avancées importantes, butte aujourd'hui sur deux limites :

- ✓ La première, non spécifique à la région, tient à la dissociation entre les territoires politiques des agglomérations et les territoires techniques des SCoT. Si certaines agglomérations ont intégré le SCoT dans le même périmètre (MPM, CPA, CASA, Dracénie) et en ont fait clairement un des outils de la stratégie du territoire, d'autres agglomérations sont inscrites dans des SCoT plus larges, ce qui confère une autre signification à cet instrument de planification.
- ✓ La deuxième est que le périmètre des agglomérations est, dans la plupart des cas, très réduit au regard des phénomènes d'urbanisation et de métropolisation. La contrepartie du

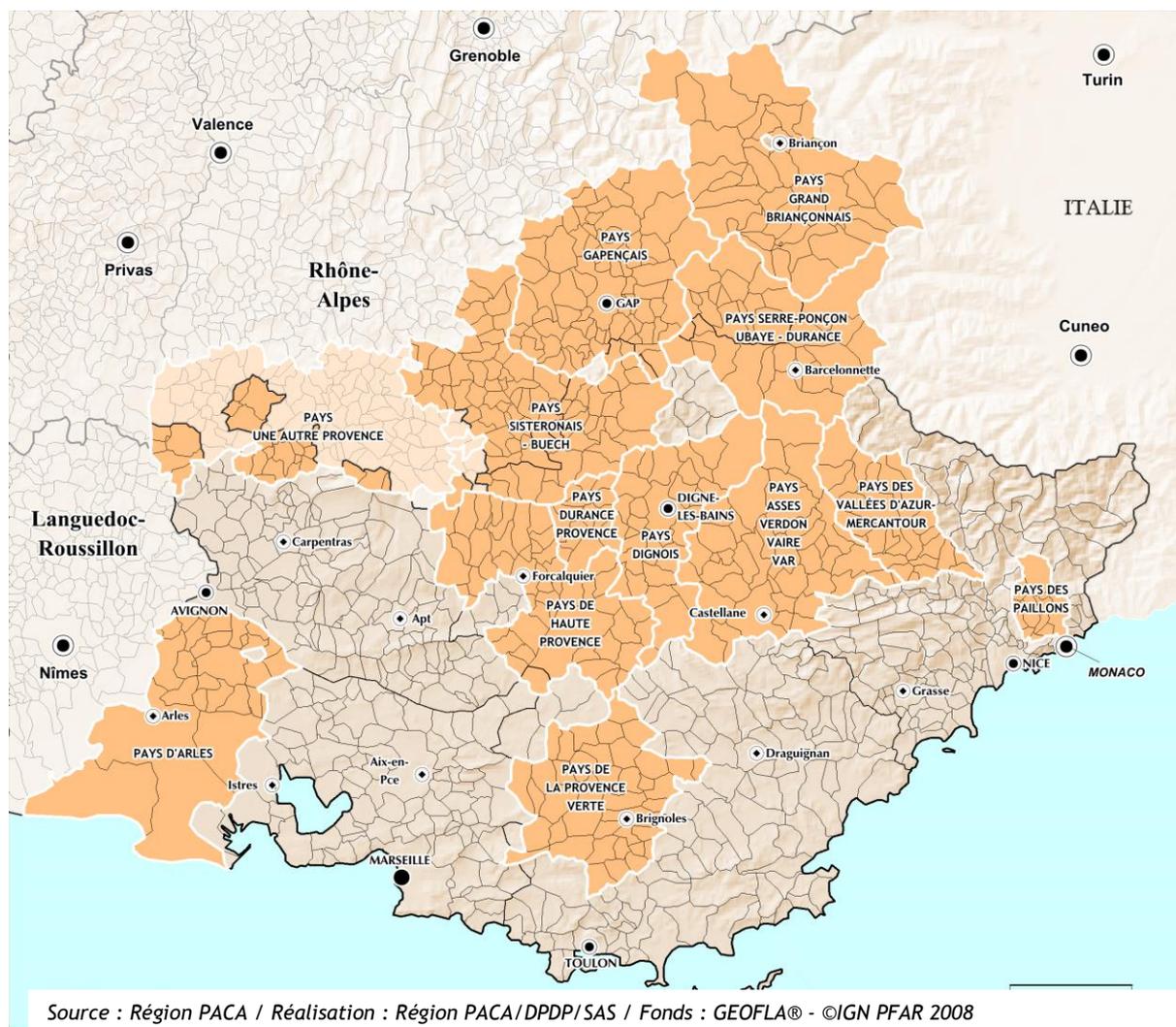
polycentrisme métropolitain est, on l'a dit, la fragmentation politique. La constitution des agglomérations permet la constitution d'entités fortes, mais elle n'apporte pas de réponses à toutes les questions posées par le développement de l'urbain et l'affirmation des processus métropolitains.

La première limite peut être dépassée par une évolution conjointe des périmètres d'agglomération et des périmètres de SCoT, mais surtout le rôle effectif des SCoT pourrait évoluer par le passage des PLU de l'échelle communale à l'échelle intercommunale. La deuxième est structurelle et à ce titre plus contraignante : les périmètres institutionnels ne peuvent pas s'étendre à l'infini sous peine de devenir ingouvernables. La prise en compte des phénomènes d'urbanisation et de métropolisation – y compris dans la dimension urbain-rural – nécessite donc la coordination des différents acteurs, qu'ils soient territoriaux (agglomérations, départements, régions) ou sectoriels (logement, transport, santé, éducation, développement économique). Le développement institutionnel des agglomérations et, peut-être demain des métropoles, n'épuise pas les enjeux urbains d'aménagement et de développement des territoires.

3.B. SUCCES ET INCERTITUDES DES PAYS

La dynamique des Pays a rencontré un succès important en Provence Alpes Côte d'Azur, particulièrement dans les départements alpins, mais aussi dans le Var, les Bouches-du-Rhône (Pays d'Arles) et les Alpes Maritimes. Cette dynamique s'est construite dans la durée, qui a permis l'appropriation et le travail entre acteurs publics, citoyens et société civile organisée.

Figure 15 : carte des Pays au 1er janvier 2013



Les Pays constituent en Provence Alpes Côte d'Azur une forme privilégiée d'élaboration de projet, favorisant des processus de mutualisation à l'échelle de bassins de vie, notamment dans les espaces ruraux et de faible densité. Mutualisation des moyens, de l'ingénierie, des services, etc. Ils ont porté des avancées significatives en matière de développement local – particulièrement dans les domaines du tourisme, de l'agriculture, du développement durable et de l'habitat. Ils ont développé des formes nouvelles de démocratie consultative et participative, qui ne se limitent pas aux conseils de développement.

Malgré ce succès et ce rôle reconnu, les Pays font face aujourd'hui à deux incertitudes :

- ✓ d'une part, face à l'affirmation du fait intercommunal, les acteurs impliqués dans la dynamique des Pays s'interrogent sur les relations de complémentarités/concurrences qui peuvent s'établir entre les communautés (de communes et/ou d'agglomération) et la structure du Pays ;
- ✓ d'autre part, les perspectives législatives ne sont à ce jour pas clairement définies. Si la suppression des Pays n'est pas à l'ordre du jour, ils sont actuellement à la croisée des chemins et vont être vraisemblablement amené à évoluer pour se conformer à un nouveau cadre législatif⁸, impliquant pour l'ensemble des partenaires au-devant des quels la Région de se réinterroger sur l'accompagnement des projets de territoires.

Face à ces incertitudes, la Région Provence-Alpes-Côte d'Azur tient à réaffirmer l'intérêt et l'importance de la dynamique des Pays comme instance de délibération et d'élaboration collective de projet à l'échelle des bassins de vie. Mais une lecture trop étroite du développement rural, dans une logique très endogène, ne suffira pas à répondre aux enjeux posés au territoire et aux attentes des habitants. La compréhension et l'intégration dans les projets des interdépendances et des relations entre les espaces ruraux et les espaces urbains seront un facteur d'avenir.

L'aménagement et le développement des territoires de Provence Alpes Côte d'Azur s'appuieront sur des Pays vivants et inventifs, qui sauront renouveler leurs approches et leurs instruments :

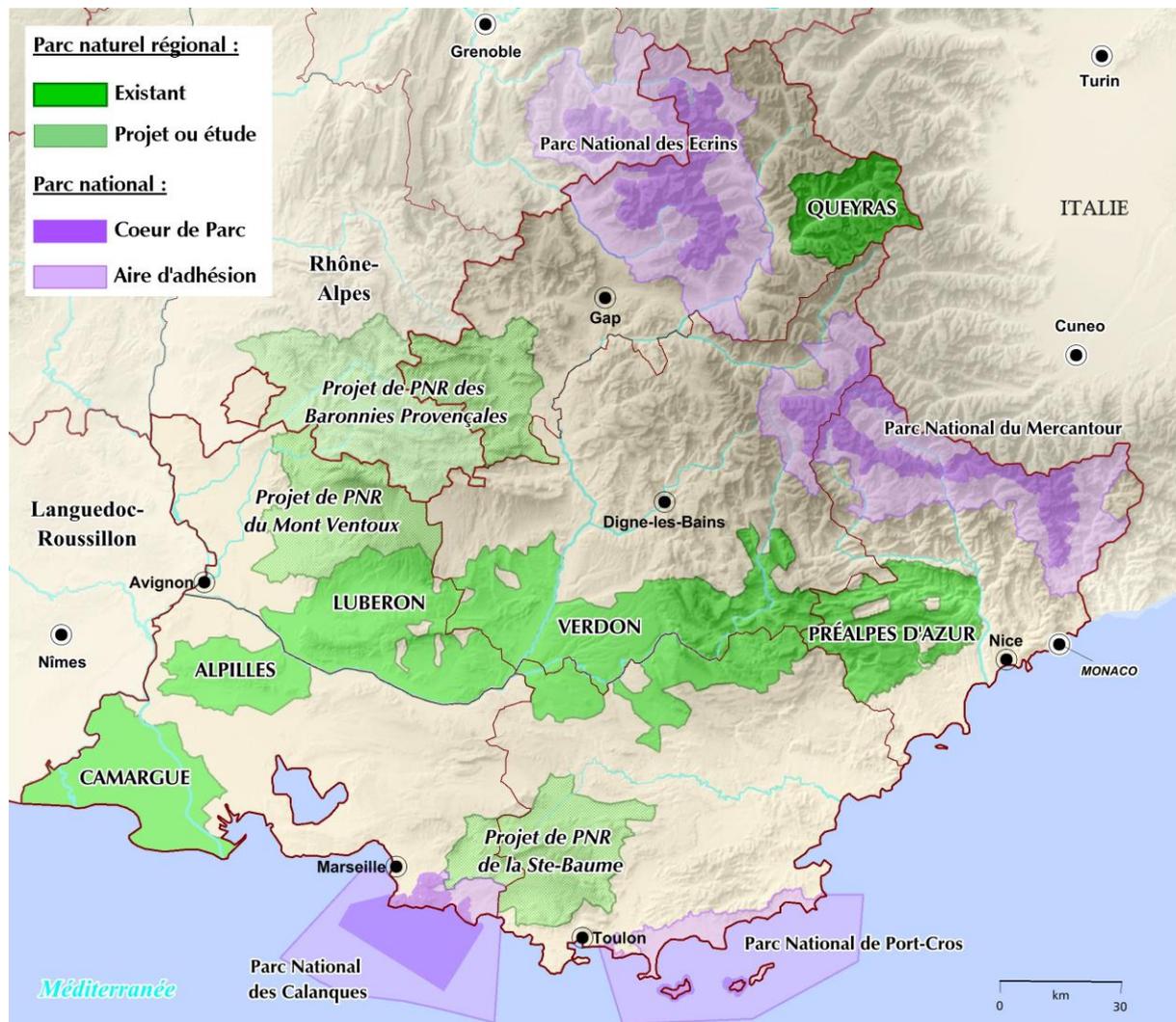
- ✓ Un rôle d'innovation en matière de délibération collective et de démocratie locale, en complément de la démocratie représentative ;
- ✓ Un rôle de tête chercheuse en matière de services collectifs, véritables centres de R&D au service des intercommunalités ;
- ✓ Un rôle d'explorateur de nouvelles relations entre les espaces ruraux et les espaces urbains et un rôle d'inventeur de réciprocités.

⁸ Voir projet de loi sur la modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles en cours de discussions prévoyant actuellement la conversion des Pays en structures porteuses de projet sous forme de syndicats mixtes.

3.C. LES PARCS NATURELS REGIONAUX DANS LA DYNAMIQUE DE TRANSITION ECOLOGIQUE

Depuis les années 80, la Région accompagne et initie la création de parcs régionaux ayant vocation à inventer une nouvelle forme d'aménagement du territoire et à préparer les espaces de vie des générations futures.

Figure 16 : carte des Parcs naturels au 1er janvier 2013



Source : DREAL, Région PACA / Réalisation : Région PACA/DPDP/SAS / Fonds : GEOFLA® - ©IGN PFAR 2008

La situation géographique des Parcs Naturels Régionaux (PNR) en fait des territoires d'interface entre l'extension urbaine et les territoires moins denses, agricoles et naturels. La « chaîne » des parcs dessine une véritable zone tampon inscrite à la charnière des « moyens pays » et des territoires de montagne. Les Parcs sont au cœur des enjeux de transition, d'interpénétration et de transformation des milieux urbains, périurbains, agricoles et naturels. Ils sont donc aux avant-postes des enjeux de transition écologique et les observateurs et acteurs privilégiés de l'évolution des relations nature/société. En dépit de cette situation particulièrement stratégique, les PNR s'interrogent sur leur rôle et leur efficacité, face notamment à l'évolution institutionnelle et au développement des intercommunalités.

Or, à l'évidence, la fonction des Parcs comme observateurs, analyseurs et observateurs de la transition écologique et des nouvelles formes de relation homme/nature est, en Provence Alpes Côte d'Azur, particulièrement pertinente et nécessaire. D'une certaine façon, la position des Parcs dans l'espace régional dessine leur mission : comment concevoir, sur le long terme, les différentes « zones de front » entre les espaces urbanisés et les espaces agricoles et naturels ? Comment assurer les conditions d'une cohabitation apaisée entre la nature et la société ? Quels modèles d'occupation de l'espace inventer, qui s'inscrivent dans les héritages culturels et patrimoniaux tout en créant les formes contemporaines de l'habitat en milieu peu dense ? Quelles sont les solutions collectives permettant de tirer parti des ressources naturelles (eau, vent, soleil, bois...) et de limiter l'empreinte humaine sur le milieu ?

Dans cette logique, les Parcs devraient voir leur fonction de « tête chercheuse » confirmée et renforcée.

B. LES EVOLUTIONS PROBABLES ET LES DEFIS DE L'AMENAGEMENT DURABLE DES TERRITOIRES DE PROVENCE ALPES COTE D'AZUR

La forte poussée démographique dans la dernière décennie a largement dépassée les estimations. Cette sous-estimation a eu des conséquences fortes notamment de pression foncière, de mal logement, d'étalement urbain et du sous équipement en périurbain. En effet, la région Provence-Alpes-Côte d'Azur figure parmi les régions de France métropolitaine où, le taux et l'intensité de pauvreté monétaire, sont les plus élevés. En outre, elle est aussi parmi les plus inégalitaires. Les dynamiques actuelles ne sont pas favorables à son inflexion. Les femmes, les enfants, les personnes âgées et les jeunes sont particulièrement touchés. Les causes de cette situation et de son évolution sont multiples et interdépendantes. Elles sont en partie déterminées par l'évolution du système économique qui génère taux de chômage élevé, bas salaires, emplois peu qualifiés, à temps partiel et précaires, etc ; Ces effets économique-sociaux sont aggravés par l'alourdissement des charges fixes des ménages (logement, santé, énergie, etc.), par la spécialisation fonctionnelle des territoires (dissociation entre bassins d'emplois et zones résidentielles) et par le renforcement des ségrégations socio-spatiales. La hausse des prix du foncier et de l'immobilier, due à la forte croissance et à l'attractivité de la région, a aussi accentué le phénomène de ségrégation par le logement en déconnectant les prix de vente, des revenus des habitants. Ce déséquilibre entre l'offre et la demande de logements, et la faible maîtrise de l'urbanisation et de régulation publique des marchés fonciers, ont eu pour conséquence une dispersion urbaine sans précédent. Elle se traduit sous forme d'un habitat diffus, qui fragilise les espaces agricoles, détériore la qualité des espaces naturels et dont le coût réel des équipements et des services publics induits, est souvent reporté sur les générations futures.

Cette situation et son renforcement prévisible, à règles économiques identiques, compromettent lourdement la cohésion sociale dans les territoires de la région et appellent de ce fait une forte mobilisation des politiques publiques. Nombre d'entre-elles sont susceptibles de concourir à la réduction des inégalités, notamment celles relevant des domaines de l'économie et de l'emploi, de l'éducation et de la formation, de l'aménagement du territoire, de la santé et du social, du foncier et de l'habitat.

Comment concevoir, dès lors, dans une logique de développement soutenable adaptée aux caractéristiques de ses territoires, une déclinaison de ces politiques qui contribuerait à cet objectif ?

1. LE DEFI DES EVOLUTIONS DEMOGRAPHIQUES ET SOCIALES

La région compte aujourd'hui près de 5 millions d'habitants, résidant sur des territoires aux ressources contrastées et connaissant des conditions de vie inégales. Sa population pourrait s'accroître de 600 000 personnes d'ici à 2030 et pose un défi aux politiques publiques. Pour « mieux vivre » ensemble, le projet régional doit miser sur toutes les solidarités, en assurant à tous un environnement accessible, un cadre de vie de qualité et des services adaptés aux nouveaux modes de vie. En effet, la demande de service s'est accentuée en lien avec les évolutions profondes des modes de vie des individus et des familles, dans la vie privée, professionnelle et associative, notamment avec la désynchronisation des temps de vie. L'évolution des structures familiales, les nouvelles formes de travail, la part croissante de femmes actives représentent autant de changements qui influent aussi bien sur la demande de transport que sur les horaires d'ouverture des services sociaux et commerciaux de proximité ou sur le parc de logement. Aussi, apparaît-il nécessaire de repenser le maillage territorial pour les équipements et services aux habitants, ceci en intégrant les apports des technologies de l'information et de la communication. Aujourd'hui, plus encore qu'hier, équité sociale, protection de l'environnement et efficacité économique doivent guider nos choix d'aménagement du territoire que ce soit dans les grandes aires urbaines, dans les quartiers sensibles, les villes périphériques, ou les territoires excentrés ou peu denses.

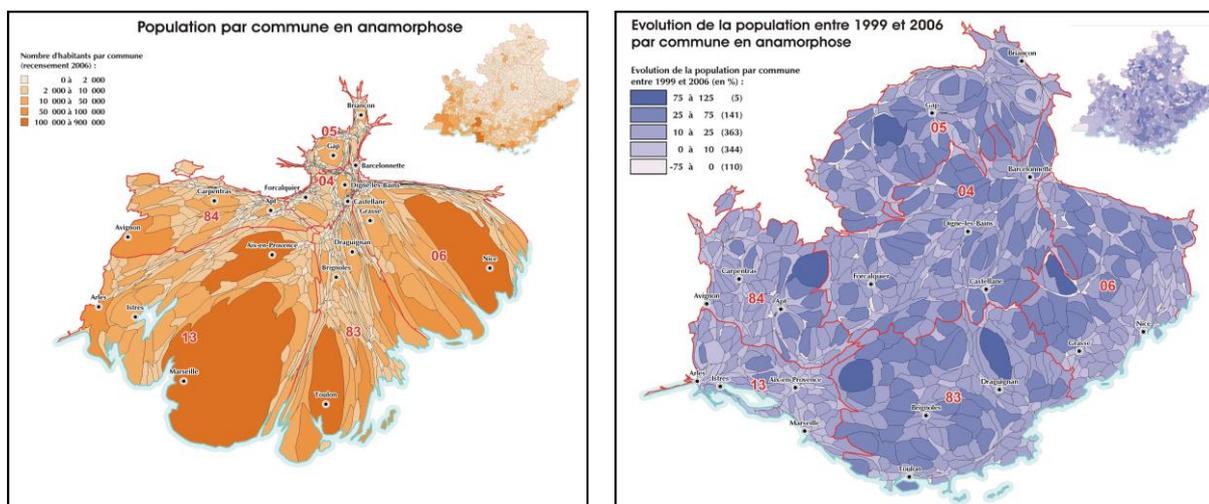
1.A. UNE CROISSANCE DEMOGRAPHIQUE ENCORE FORTE

Très attractive, la région a connu une croissance démographique plus forte que prévue : forte de près de 5 millions d'habitants, Provence Alpes Côte d'Azur approche aujourd'hui le niveau de population que l'INSEE projetait à l'horizon 2020. Ce chiffre témoigne de l'accélération inattendue de la croissance démographique et de l'attractivité migratoire de la région. Même si l'attractivité de la région se ralentit (le solde migratoire passe de 17 000 habitants supplémentaires par an entre 1990 et 1999 à environ 13 000 habitants par an depuis 2000), et que le solde naturel se tasse, le scénario central de projection démographique prévoit 24 000 habitants supplémentaires chaque année, soit 500 000 à 600 000 habitants de plus d'ici à 2030.

Cette tendance globale s'accompagne de trois tendances qualitatives :

- ✓ Une sélectivité croissante de l'apport migratoire, liée à l'accroissement du ticket d'entrée en Provence Alpes Côte d'Azur ; Les ménages aisés quittent les territoires les plus fragiles qui voient arriver les ménages fragiles des territoires favorisés, et vice et versa (migrations entre la région et le reste du territoire nationale d'une part et au sein de la région d'autre part).
- ✓ Un accroissement de la part des personnes de plus de 60 ans (un habitant sur trois aujourd'hui, un habitant sur quatre en 2030) ;
- ✓ Une croissance continue des départements alpins en proportion, qui ne changerait pas globalement la répartition de la population régionale, mais qui entraînerait des conséquences importantes dans des territoires peu denses.

Figure 17 : cartes de la croissance de la population de 1999 à 2006 par anamorphose



Source : INSEE RGP 2006 / Réalisation : Région PACA/DPDP/SAS / Fonds : Route120® - ©IGN PFAR 2008

Cependant, il faut ajouter que la population « résidente » ne représente pas la totalité de la population présente. Forte de son attractivité saisonnière, la région Provence Alpes Côte d'Azur accueille aussi une part très importante de population non résidente, ou résidente non permanente (touristes, utilisateurs de résidences secondaires, birésidents...).

Par leur caractère temporaire, de plus ou moins longue durée, elles modifient les besoins en services, et pèsent fortement sur le marché du logement, l'usage des équipements⁹ et des infrastructures et la consommation de ressources.

⁹ La forte présence des populations non résidentes permet cependant d'assurer un bon niveau d'équipement dans certains territoires peu denses.

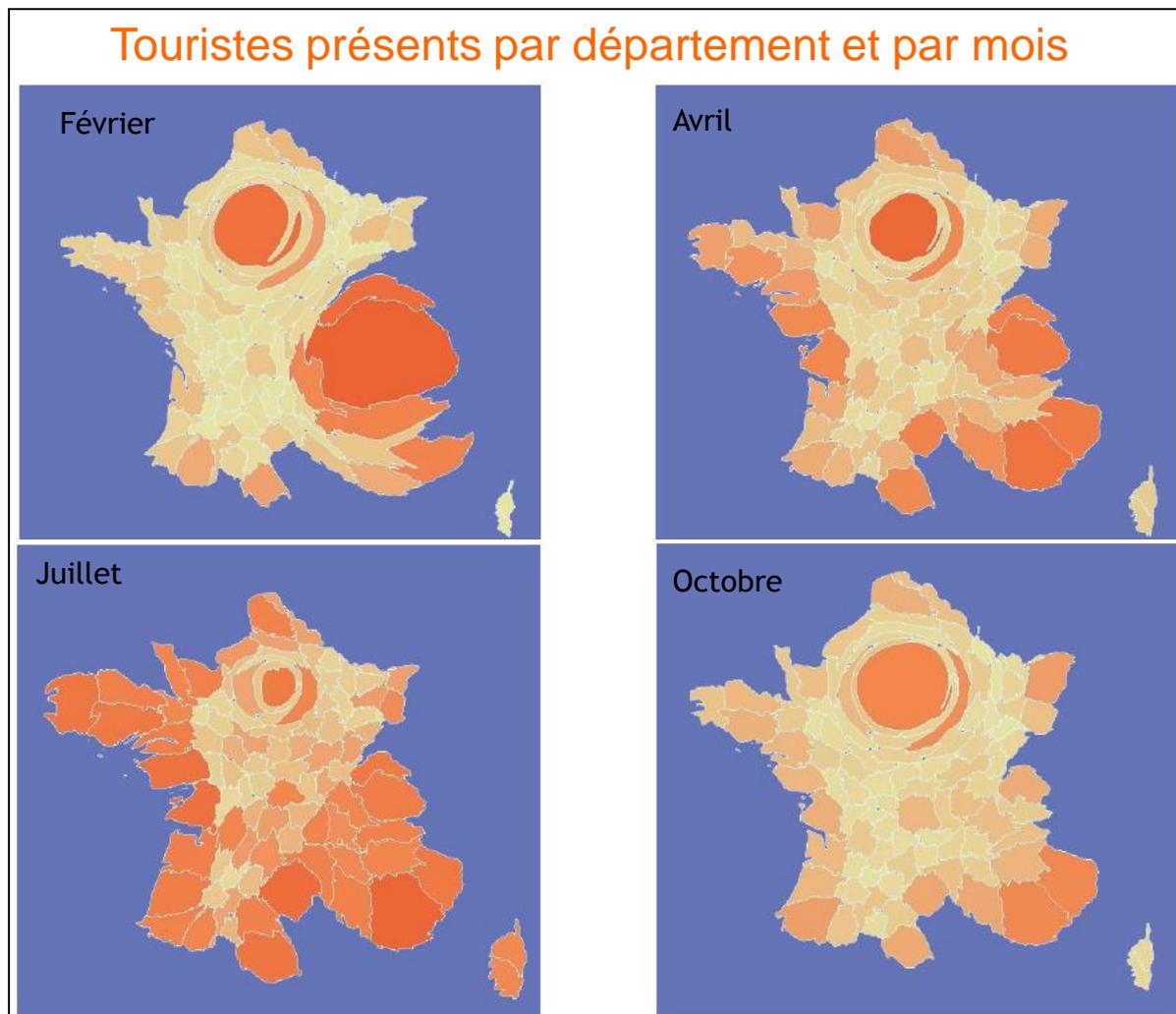
La présence des touristes (marchand et non marchand : incluant une estimation des séjours des propriétaires de résidences secondaires) donne une mesure du rythme impulsé aux territoires en matière de variation de population. Cette présence, importante et non permanente par nature, impacte les questions de gestion et d'aménagement, et sur l'équilibre en termes de calibrage des équipements. Tous les départements, à la seule exception des Bouches du Rhône, voient leur population fortement augmenter pendant l'été, les Hautes Alpes également pendant l'hiver, et les Alpes- Maritimes toute l'année sauf une semaine d'hiver.

Figure 18 : population présente maximale, moyenne et minimale par département en 2005

	Population résidente au 1 ^{er} janvier 2004	Population présente moyenne en 2005	Population présente maximale en 2005	Population présente minimale en 2005	Ecart population moyenne et résidente (en %)	Ecart population maximale et résidente (en %)	Ecart population minimale et résidente (en %)
Alpes de Haute Provence	145 500	193 100	335 200	143 800	+ 32,7	+ 130,4	- 1,2
Hautes Alpes	127 900	188 700	349 400	121 200	+ 47,6	+ 173,3	- 5,2
Alpes Maritimes	1 057 000	1 149 100	1 300 600	1 010 400	+ 8,7	+ 23,1	- 4,4
Bouches du Rhône	1 892 700	1 875 400	1 971 600	1 699 100	- 0,9	+ 4,2	- 10,2
Var	957 800	1 132 400	1 638 700	933 100	+ 18,2	+ 71,1	- 2,6
Vaucluse	521 700	541 500	611 600	476 900	+ 3,8	+ 17,2	- 8,6

Source : Mobilité touristique et population présente, Ministère des transports de l'équipement, du tourisme et de la mer

Figure 19 : cartes de la présence touristique selon mois



Source : « Mobilité touristique et population présente : les bases de l'économie présentielle » Christophe TERRIER, Direction du Tourisme, Ministère des transports, de l'Équipement, du Tourisme, et de la Mer - 2012.

1.B. TENSIONS SUR LA COHESION SOCIALE

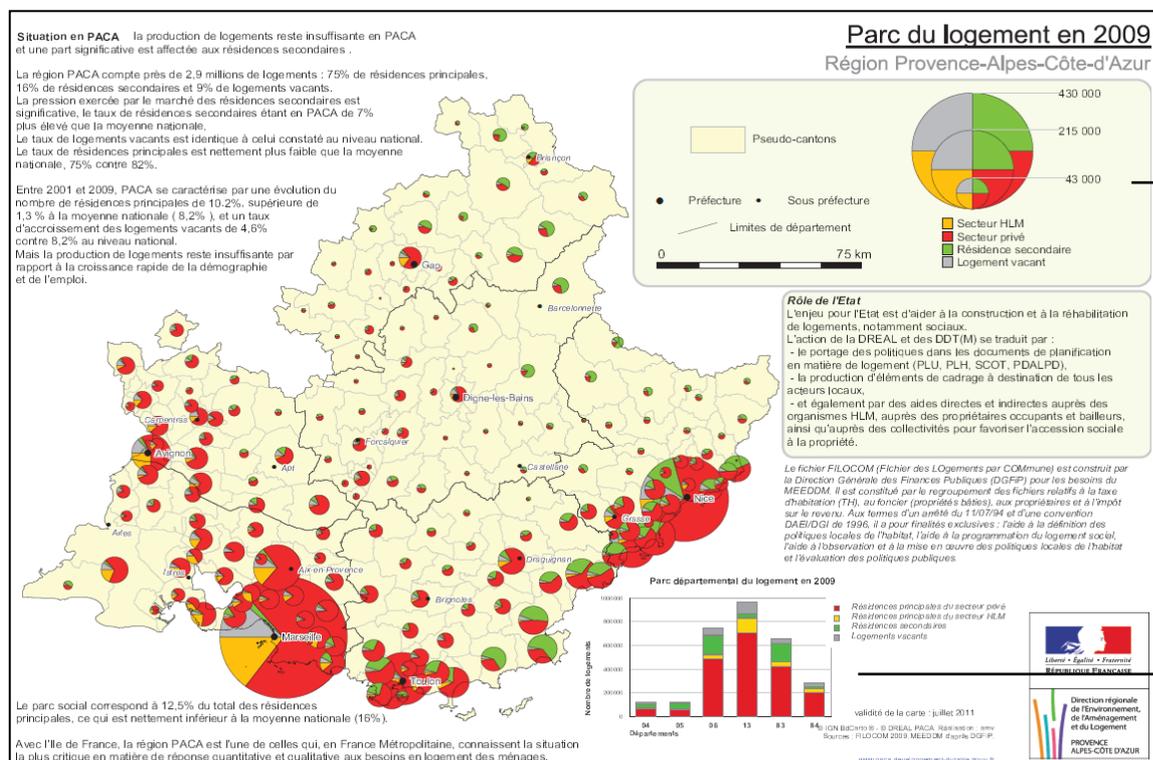
Ces tendances démographiques conduisent à une aggravation des points de tensions déjà repérables :

La pénurie de logements

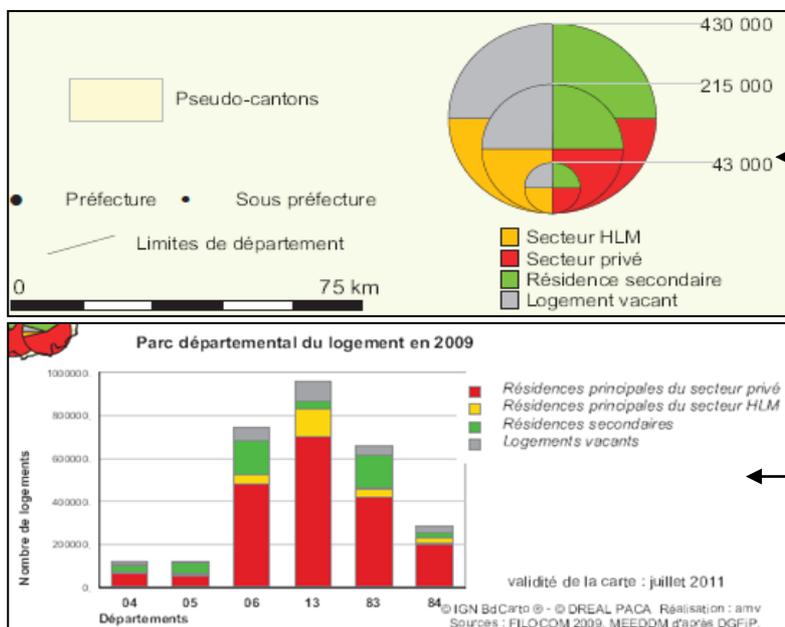
Dans la région, la production de logements est insuffisante. Le rythme de construction est de l'ordre de 5 logements par an pour 1000 habitants, soit moins qu'au niveau national. Par ailleurs, une grande part de ces constructions est utilisée pour des résidences secondaires (17 % contre une moyenne nationale de 8 %). En région Provence Alpes Côte d'Azur, pour deux emplois créés, un seul logement est construit. La moyenne en France est d'un logement nouveau par emploi créé. De ce fait, à quelques exceptions près, la totalité du territoire régional est déficitaire. Cette situation est particulièrement préoccupante en ce qui concerne le logement des actifs dans les pôles d'emplois en tension (pression foncière, concurrence d'usage, éviction des jeunes actifs en périphérie...), mais également dans les territoires alpins (problème de logement des saisonniers). L'accroissement du nombre de personnes âgées et la baisse régulière du nombre de personnes par ménages aggravent

ce déséquilibre. Ce déficit s'explique pour partie par la forte croissance de la population et de l'emploi depuis plusieurs années, et pour une autre partie, par la concurrence entre le logement permanent et les résidences secondaires qui renchérit le coût du foncier et pénalise la production de logements sociaux. Le parc social correspond à 12,5%¹⁰ du total des résidences principales. Ce qui est nettement inférieur à la moyenne nationale qui est de 16%. Avec l'Île de France, la région est l'une de celles qui en France métropolitaine connaissent la situation la plus critique en matière de réponse quantitative et qualitative aux besoins des ménages.

Figure 20 : carte du parc de logement en région en 2009



Source : DREAL, juillet 2011/ Réalisation : FILOCOM 2009 MEEDOM d'après DGFiP / Fonds : IGN BdCarto ©- ©DREAL



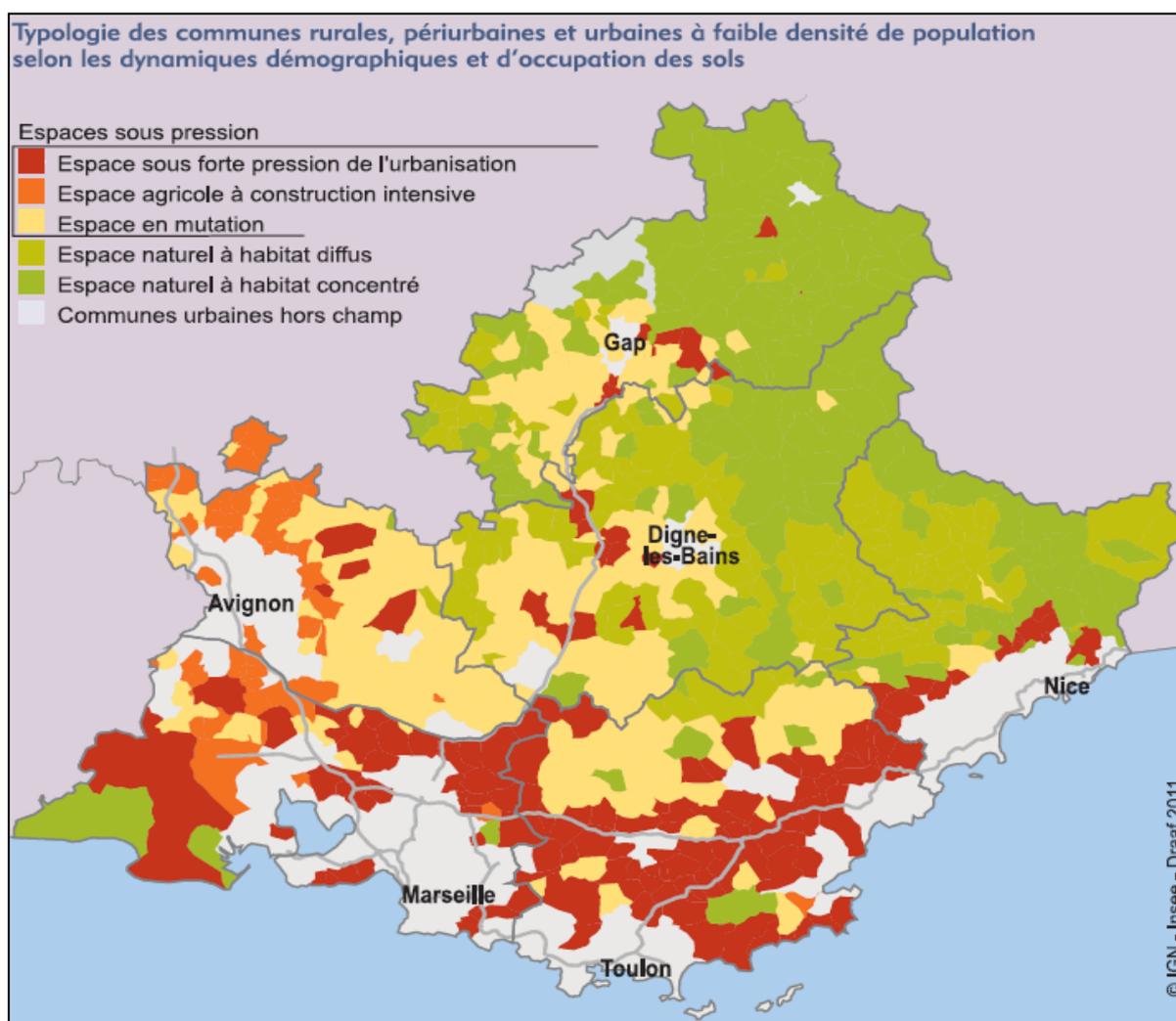
¹⁰ Source : DREAL PACA, juillet 2011

La consommation rapide de l'espace

Alors qu'au niveau national, les populations de l'espace rural et de l'espace urbain progressent de manière parallèle (+0.7 % par an), la région se distingue par une croissance record de la population dans l'espace rural (+1.5 % par an). Il en résulte une pression foncière et une forte artificialisation de l'espace agricole.

De plus cette « consommation » par l'urbanisation fragmente les espaces agricoles, en fragilisant la viabilité économique et les systèmes collectifs d'irrigation (ASA). Le dernier recensement agricole de 2010 souligne une déprise générale de l'agriculture dans la région. On note, entre 2000 et 2010, une diminution de 12 % de la surface agricole utilisée et diminution de 24 % du nombre des exploitations agricoles. En conséquence, la région Provence Alpes Côte d'Azur est celle qui, en France métropolitaine, connaît la croissance périurbaine la plus rapide.

Figure 21 : carte des espaces agricoles sous pression de l'urbanisation hors aires urbaines



Source : RGA 2000, Réalisation : Région PACA/DPDP/SAS / Fonds : GEOFAL® - © IGN PFAR 2000

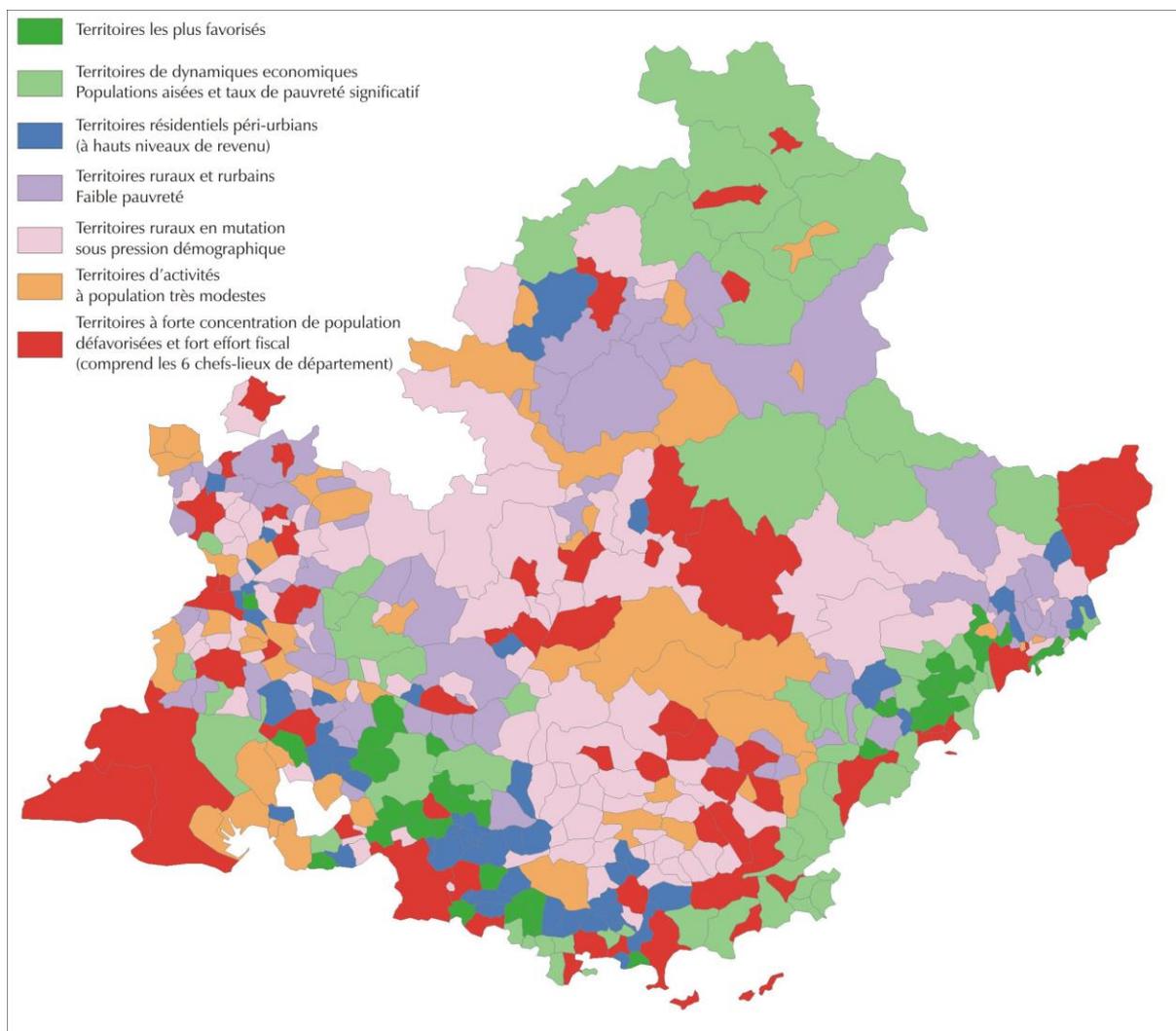
L'accroissement des inégalités sociales et spatiales

La région est marquée par de fortes disparités socio-territoriales. Elle est située à la fois en haut du palmarès des régions françaises les plus pauvres et de celui des régions françaises les plus riches : ainsi, l'écart entre les 10 % des ménages les plus riches et les plus pauvres place la région Provence Alpes Côte d'Azur en deuxième position derrière l'Ile de France.

Par ailleurs, cette situation tend à s'aggraver sur la dernière période : les territoires en difficulté ont connu une progression beaucoup plus faible du niveau de vie global de leurs habitants que les territoires aisés. Cet accroissement des inégalités s'accompagne d'une diminution de la mixité socio-territoriale : au cours des années 2000, les ménages les plus aisés des territoires les plus pauvres ont migré vers des territoires plus favorisés, tandis que des ménages plus fragiles ont suivi le chemin inverse. Ainsi, le creusement des inégalités territoriales dans la région s'explique non seulement par des dynamiques endogènes, mais également par les migrations infrarégionales voire infra urbaines et le profil des migrants.

Dans un contexte de mutation économique et de risque de régression des mécanismes de solidarité de l'Etat providence, on ne peut être qu'inquiet sur les évolutions des inégalités sociales et territoriales. Il importe d'autant plus de trouver des solutions alternatives à la redistribution via les fonds publics dont on sait qu'elle sera de moins en moins efficace pour réduire les inégalités économiques.

Figure 22 : carte des disparités socio-spatiales en 2008 en région

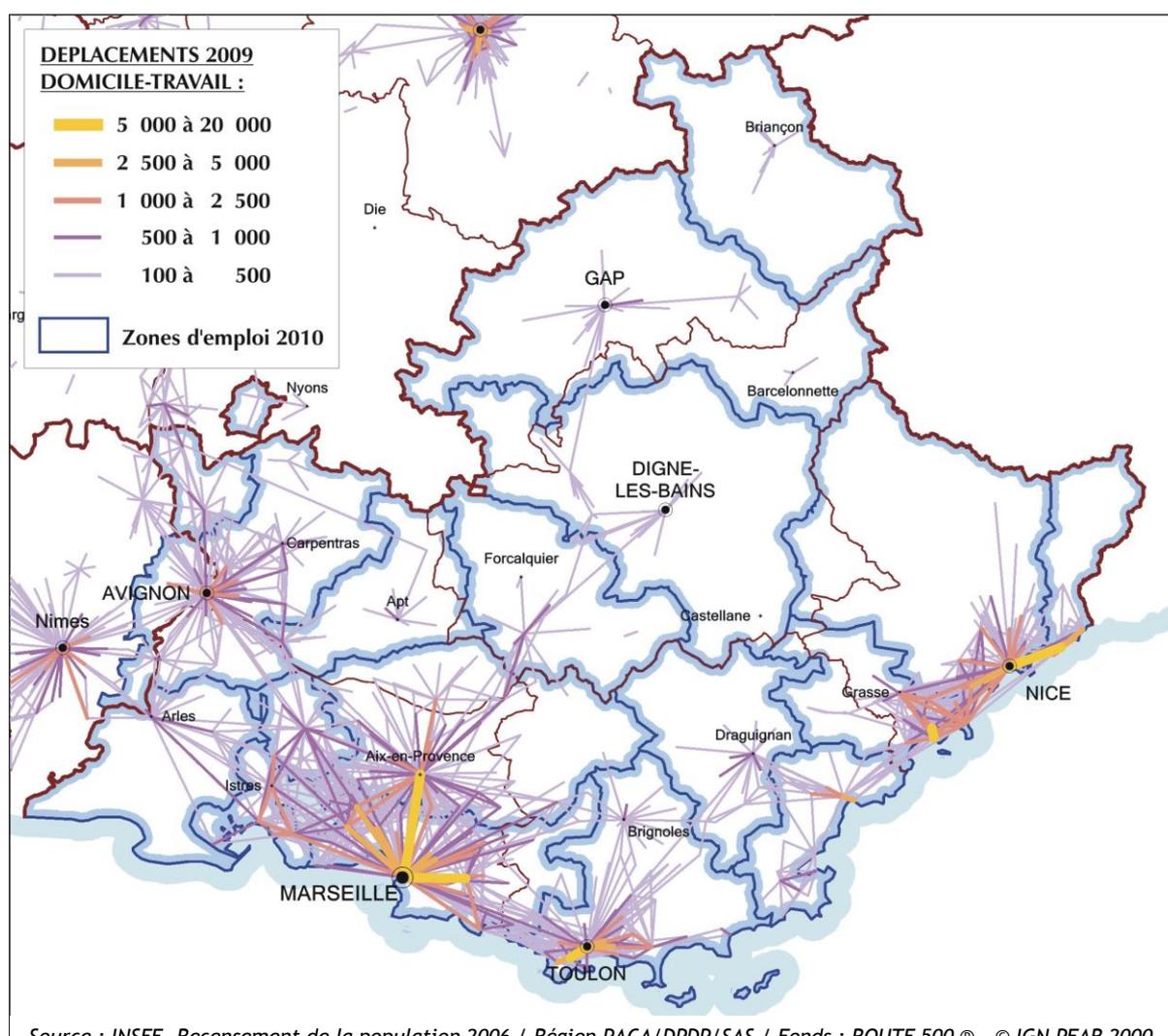


Sources : INSEE, CAF / Réalisation : COMPAS-AGATE 2011

La dépendance à la mobilité individuelle

L'éloignement des lieux de résidences par rapport aux lieux d'emplois, et la dispersion de ceux-ci au sein d'aires métropolitaines faiblement dotées en systèmes performants de transports collectifs entraînent une dépendance accrue à la voiture individuelle. Le nombre croissant de ménages de deux actifs, qui est une tendance durable, accentue les besoins de mobilité. Le scénario « engageant »¹¹ du schéma régional du climat, de l'air et de l'énergie (SRCAE) n'est possible que par une rationalisation et une massification des flux de transports collectifs. Le problème se pose avec une acuité encore plus forte dans les espaces peu denses, très attractifs, mais où la massification des flux est très difficile. La réponse collective aux problèmes de mobilité devra se confronter à deux éléments majeurs. D'une part la fragmentation des institutions en charge de la mobilité ne permet pas, ou difficilement, d'offrir des services continus, fluides et lisibles aux habitants et aux visiteurs de la région. Les systèmes de transports collectifs ne s'ajustent pas ou mal, les billettiques sont très insuffisamment coordonnées, les systèmes d'information inter territoires et intermodaux largement inexistant.

Figure 22 : carte des déplacements domicile-travail



Source : INSEE, Recensement de la population 2006 / Région PACA/DDDP/SAS / Fonds : ROUTE 500 © - © IGN PFAR 2000

¹¹ Le scénario engageant prévoit un doublement de la part modale des transports en commun, pour atteindre en 2030 les 2/3 des parts modales observées en Ile-de-France.

D'autre part, le coût des transports collectifs est considérable, et en augmentation structurelle. Le développement des transports collectifs passe par la mise en place de solutions nouvelles pour assurer les équilibres financiers (élargissement des périmètres de prélèvement, évolution de la tarification...), mais aussi par de nouvelles coopérations entre les institutions et les usagers, par le développement des pratiques de covoiturage, de partage d'automobiles. Enfin le développement des transports collectifs n'est pas fondé sur le tout ferroviaire. Dans de très nombreuses situations, le service offert par les transports collectifs routiers peut être mieux adapté et plus efficace à la fois en termes de service à l'utilisateur, de modèle économique et d'impact écologique, sous réserve d'assurer les conditions d'un haut niveau de services (voies réservées, priorités...).

Les déplacements domicile-travail, par leur caractère obligé et par leur concentration dans le temps et dans l'espace, concentrent les difficultés de déplacements, et y sont assimilées, et ceci d'autant plus que l'éloignement du lieu de travail, en augmentant les distances parcourues amplifient leur contribution aux flux routiers. Cependant ils représentent moins du quart de l'ensemble des déplacements quotidiens des habitants.

L'analyse des bassins d'accessibilité selon trois niveaux d'équipements (proximité, intermédiaire, supérieur) esquisse des systèmes de bassins de vie articulés entre eux.

Figure 23 : carte des bassins d'accessibilité



Sources : BPE 2008, RP2006, INRA, Distancier Odomatrix / Région PACA/DPDP/SAS / Fonds : GEOFLA® - © IGN PFAR 2000

Enfin les déplacements des touristes, par leur importance, ne peuvent être ignorés pour résoudre les équations de l'organisation des offres de déplacements et des services et infrastructures qu'elles impliquent.

1.C. UN CONTRAT SOCIAL A RENOVER

Le contrat social, en Provence Alpes Côte d'Azur, doit être profondément rénové. La région doit se montrer à la hauteur de l'attrait qu'elle exerce et à la hauteur des exigences et des espérances de ceux qui y vivent et de ceux qui la visitent. Il faut parvenir à redéfinir collectivement la « promesse » régionale, qui fonde aussi les liens implicites ou explicites que nouent ceux qui y vivent, travaillent ou consomment.

Depuis 1998, la Région Provence-Alpes-Côte d'Azur, convaincue qu'une action politique n'est efficace que si elle est partagée, s'est engagée dans une démarche de participation citoyenne de proximité. Pour la Région, gouverner un territoire signifie beaucoup plus qu'offrir à ses habitants une gamme de services : c'est être capable de fabriquer et de maintenir un lien social sans lequel le « vivre ensemble » n'a pas de pertinence.

En France, une partie trop importante des citoyens se détourne de la politique, se réfugie dans l'abstention électorale, se referme dans un repli individualiste. Les faits nous l'ont montré : aujourd'hui, c'est au-delà des seules procédures électorales périodiques qu'il faut organiser notre société. Le principe majoritaire ne suffit plus à garantir l'intérêt général, il y a urgence à élargir l'assise de la démocratie. Il s'agit de construire la société à partir d'une base démocratique permanente, intégratrice et partagée. La participation citoyenne contribue à cette démarche. Dans cette perspective, la Région a élaboré une charte régionale de la démocratie pour inscrire plus fortement encore son ambition de faire vivre ensemble la démocratie en Provence-Alpes-Côte d'Azur.

2. LE DEFI DE LA TRANSITION ECOLOGIQUE ET ENERGETIQUE

Selon, le GIEC (Groupe d'Experts Intergouvernemental sur l'Evolution du Climat), les changements climatiques sont « sans équivoque », certains effets étant déjà visibles. Or « l'essentiel de l'élévation de la température moyenne du globe observée depuis le milieu du XX^e siècle est très probablement attribuable à la hausse des concentrations de Gaz à effet de Serre (GES) anthropiques ».

« Il est possible de diminuer, de différer ou d'éviter de nombreux effets grâce aux mesures d'atténuation. Les efforts et les investissements qui seront réalisés dans les vingt à trente prochaines années auront une incidence notable sur la possibilité de stabiliser les concentrations à un niveau extrêmement bas. Tout retard pris dans la réduction des émissions amenuiserait sensiblement cette possibilité et accentuerait les risques d'aggravation des effets ». L'adaptation de notre économie, de nos modes de vie peut atténuer la vulnérabilité. Les possibilités d'adaptation sont multiples, même s'il existe des obstacles, des limites et des coûts qui ne sont pas parfaitement cernés.

En effet, la problématique du changement climatique s'inscrivant dans un temps très long et étant planétaire, nous interroge immédiatement à la fois :

- ✓ Sur le degré de connaissance que nous pouvons en avoir à l'échelle du territoire régional de Provence-Alpes-Côte d'Azur : quels sont les enjeux régionaux précis ? Peut-on les traduire en enjeux territoriaux au sein d'un ensemble régional ?
- ✓ Et sur la possibilité de l'appréhender hors d'une gouvernance mondiale.

En tout état de cause, nous sommes aujourd'hui dans une situation telle que, d'un côté, le système économique mondial dominant, en reposant en partie sur une intensification des flux de transports ainsi que sur une consommation croissante des ressources énergétiques et des milieux naturels, contribue aux changements climatiques. De l'autre, les changements climatiques ayant des effets sur des domaines aussi divers que le prix des matières premières, les besoins énergétiques, l'activité agricole, la ressource en eau (conflits d'usages croissants...), la vulnérabilité des territoires met en danger les activités humaines.

Aussi, la nécessité de réduire la concentration de GES exige-t-elle des collectivités, de repenser ce modèle économique et tendre notamment vers des modes de développement plus soutenables, plus proches des besoins des habitants.

Au-delà de l'économie régionale, d'autres stratégies d'adaptations doivent être mises en place dans les politiques notamment d'habitat et de construction, plus largement d'aménagement du territoire et de protection de l'environnement. Parmi celles-ci, la protection de la forêt régionale apparaît comme essentielle. La forêt fournit des services écosystémiques inestimables, notamment pour le stockage du carbone, la régulation du débit des cours d'eau, la préservation des paysages, la conservation de la fertilité des sols, la protection des sols contre l'érosion et la protection contre les catastrophes naturelles. Ces facteurs ayant de fait, une grande importance pour l'agriculture, le développement rural, le tourisme et la qualité de vie des citoyens.

2.A. L'ENJEU CLIMATIQUE ET LA MONTEE DES RISQUES

Tous les territoires de Provence Alpes Côte d'Azur sont impactés par les changements climatiques. Les impacts sont différents selon les situations géographiques, les morphologies (dense/diffus) et les modes d'occupation des sols (résidentiel, naturel, agricole, industriel ou tertiaire). Tous les territoires n'ont pas les mêmes capacités d'adaptation, ni les mêmes possibilités de tirer parti des changements climatiques.

Le scénario climatique considéré comme médian¹² indique, pour l'horizon 2030, que :

¹² Préfectures des régions Auvergne, Corse, Languedoc-Roussillon, Provence Alpes Côte d'Azur, Rhône-Alpes (2009), Etudes des effets du changement climatique.

- ✓ Le réchauffement global, été comme hiver, est plus marqué sur le pourtour méditerranéen, plus intense en été, avec une augmentation de la fréquence et de l'intensité des canicules : augmentation du nombre de périodes de 5 à 10 jours de « fortes chaleurs » (supérieure à 40°) et surexposition du littoral et de la vallée du Rhône, moindre exposition des territoires alpins.
- ✓ Les vagues de froid se font plus rares et les précipitations intenses augmentent en hiver.
- ✓ Les précipitations dans leur ensemble diminuent fortement, surtout au printemps dans toute la zone sud-est (excepté dans le Massif Alpin concerné par une diminution surtout en hiver). Les périodes de sécheresse en été passent de 30 jours maximum par an à 40 jours dans le delta du Rhône (à l'horizon 2080 les massifs alpins seraient aussi concernés), en conséquence, les réserves en eau diminuent.

La région Provence Alpes Côte d'Azur se trouvera confrontée, au cours des vingt prochaines années, à des vulnérabilités croissantes qui impactent l'environnement, l'économie et la société.

Les vulnérabilités environnementales

Elles sont d'abord liées à la diminution des réserves d'eau, conséquence de la fonte des neiges et du recul des glaciers, conjuguée à une plus grande fréquence des phénomènes extrêmes : sécheresse, précipitations diluviennes....

Le réchauffement et le recul de la ressource en eau, notamment de son stockage hiver/été par l'enneigement, influent sur la biodiversité de la région : certaines espèces sont particulièrement vulnérables aux changements climatiques comme l'emblématique lagopède¹³. L'évolution du régime et de la qualité des eaux terrestres influe sur la biodiversité marine, le recul du phytoplancton influe sur les ressources de pêche. Les équilibres des milieux humides, comme la Camargue, sont particulièrement menacés.

Enfin, le réchauffement accélère le développement de la forêt méditerranéenne au détriment des essences montagnardes, des hêtres et de certains chênes. Le dépérissement de ces essences paraît d'autant plus inéluctable que les forêts sont sous-exploitées.

Par ailleurs, la vulnérabilité des différents territoires de la région est fortement corrélée au relief.

Le littoral et la zone provençale sont marqués par un climat méditerranéen : l'ensoleillement qui caractérise cet espace le rend vulnérable à la pollution atmosphérique et en particulier à l'ozone, en l'absence de vent.

Les Alpes, avec un climat montagnard, ont une consommation d'énergie plus élevée dans les bâtiments. Le changement climatique impactera très certainement les milieux naturels et les activités socio-économiques (pastoralisme, agriculture, forêt, tourisme) de montagne de façon non négligeable, de même que l'augmentation des risques (fréquence des éboulements, inondation par vidange de lacs glaciaires, crues d'hivers, orages et tempêtes, éboulements de rochers, avalanches)¹⁴. Même s'il reste encore difficile de déterminer l'incidence exacte de ces changements, des tendances générales tendent à se redessiner et ne peuvent plus être négligées.

Les différents vents caractéristiques de la région (Mistral, Lombarde, Levant, etc.) influencent la sensibilité du territoire aux pollutions atmosphériques en déplaçant les masses d'air : de l'étang de Berre vers l'intérieur des terres, ou de la plaine du Pô en Italie vers le littoral méditerranéen par exemple.

¹³ Le lagopède alpin est un oiseau mesurant de 34 cm à 36 cm de longueur. Il est totalement blanc en hiver (à l'exception des rectrices sous-caudales qui restent sombres), puis se recouvre de brun en été. En automne, il devient grisâtre avec le dessous blanc.

¹⁴ Rapport pour le Commissariat à l'Aménagement et au développement des Alpes

La région Provence-Alpes-Côte d'Azur est une des régions françaises les plus émettrices dioxyde de soufre, d'azote et de dioxyde de carbone. Du fait de ses conditions climatiques, elle est également une des régions d'Europe les plus touchées par la pollution photochimique à l'ozone.

Enfin, les polluants atmosphériques agissent sur la santé, soit directement par la respiration, soit indirectement par la modification de l'environnement, en se fixant sur les sols, via la chaîne alimentaire.

Des conséquences économiques plus contrastées

L'agriculture est concernée par le recul de la ressource en eau, notamment dans les élevages bovins et ovins, mais aussi dans les cultures fruitières et la vigne. En matière touristique, en dessous de 4° d'augmentation des températures, l'enneigement des stations des Alpes de Haute-Provence reste fiable, alors que se développe de plus en plus un tourisme estival de montagne. Dans le domaine du bâtiment et des travaux publics, les changements climatiques ouvrent un marché considérable. Dans le domaine de l'énergie, le secteur hydroélectrique est particulièrement exposé, ce qui peut entraîner des tensions importantes en cas de forte demande estivale, notamment dans la partie Est de Provence Alpes Côte d'Azur, déjà très vulnérable. En revanche, la mobilisation d'autres filières énergétiques, comme le photovoltaïque, représente un important potentiel. Plus globalement, les activités économiques vont devoir faire évoluer leur mode de production et d'organisation : consommation d'énergie, consommation d'eau, conception des bâtiments, usage de la logistique, etc. C'est donc toute l'activité économique régionale qui est concernée par les changements climatiques.

Des vulnérabilités sociales accrues

Les changements climatiques accroissent les vulnérabilités de certains groupes humains : des personnes âgées et très âgées, particulièrement dans les zones urbanisées où les îlots de chaleur se combinent à la pollution industrielle et urbaine, des personnes aux revenus faibles et moyens par la précarité énergétique croissante...

Les territoires, leurs habitants et les différents acteurs ont tous entrepris de bâtir des stratégies d'adaptation au et d'atténuation face aux changements climatiques, mais qui restent encore en deçà des nécessités. Au-delà, les changements climatiques entraînent des conséquences d'échelles régionale et interrégionale qui devront être traitées dans le cadre du SRADDT :

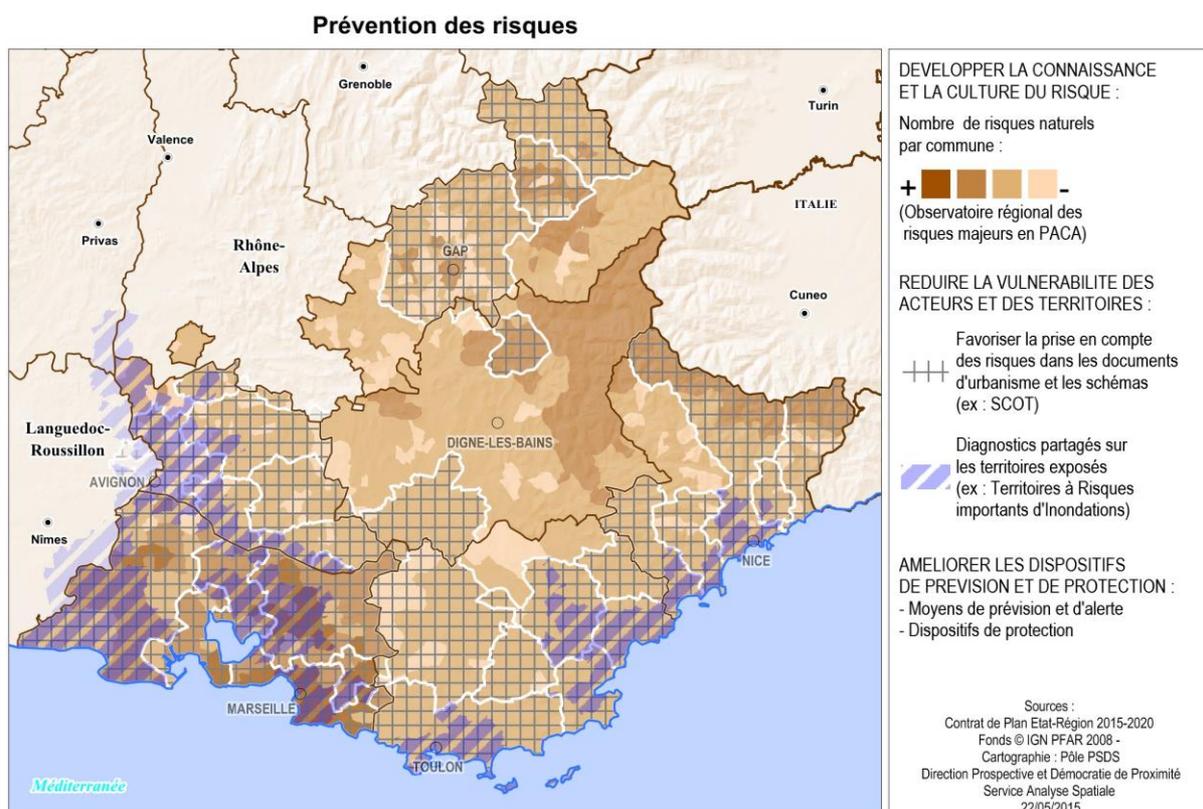
- ✓ Une tension accrue sur l'approvisionnement électrique de l'est de Provence Alpes Côte d'Azur ;
- ✓ Le considérable effort d'adaptation des espaces urbanisés : qualité énergétique des bâtiments, réduction des consommations fossiles émettrices de GES liées aux mobilités ;
- ✓ L'accroissement des risques de submersion sur le littoral, accrus par la concentration du peuplement ;
- ✓ Une attractivité touristique et résidentielle croissante des territoires de montagne ;
- ✓ Une déconnexion entre la formation des hommes présents sur le territoire et les besoins en emplois pour conduire et réussir la transition énergétique ;
- ✓ Une évolution à favoriser et à généraliser des pratiques et des modes de vie.

2. C. FAIRE FRUCTIFIER LE CAPITAL-RESSOURCES

Pour autant que les hommes et les acteurs de la région prennent la mesure des enjeux liés aux changements climatiques, Provence Alpes Côte d'Azur dispose d'un capital ressources considérable qu'une stratégie d'aménagement durable doit faire fructifier :

- ✓ Une culture du risque héritée de la capacité des hommes à s'adapter aux incertitudes du climat méditerranéen et une culture de la gestion économe et rationnelle de l'eau : maîtrise des aléas climatiques dans les constructions traditionnelles, gestion collective de l'eau et maîtrise de l'irrigation dans un contexte de ressources rares ; la région, par exemple, n'a pas connu de pic de mortalité lors de la grande canicule de l'été 2003, à la différence d'autres territoires qui n'ont pas la même habitude de l'adaptation.

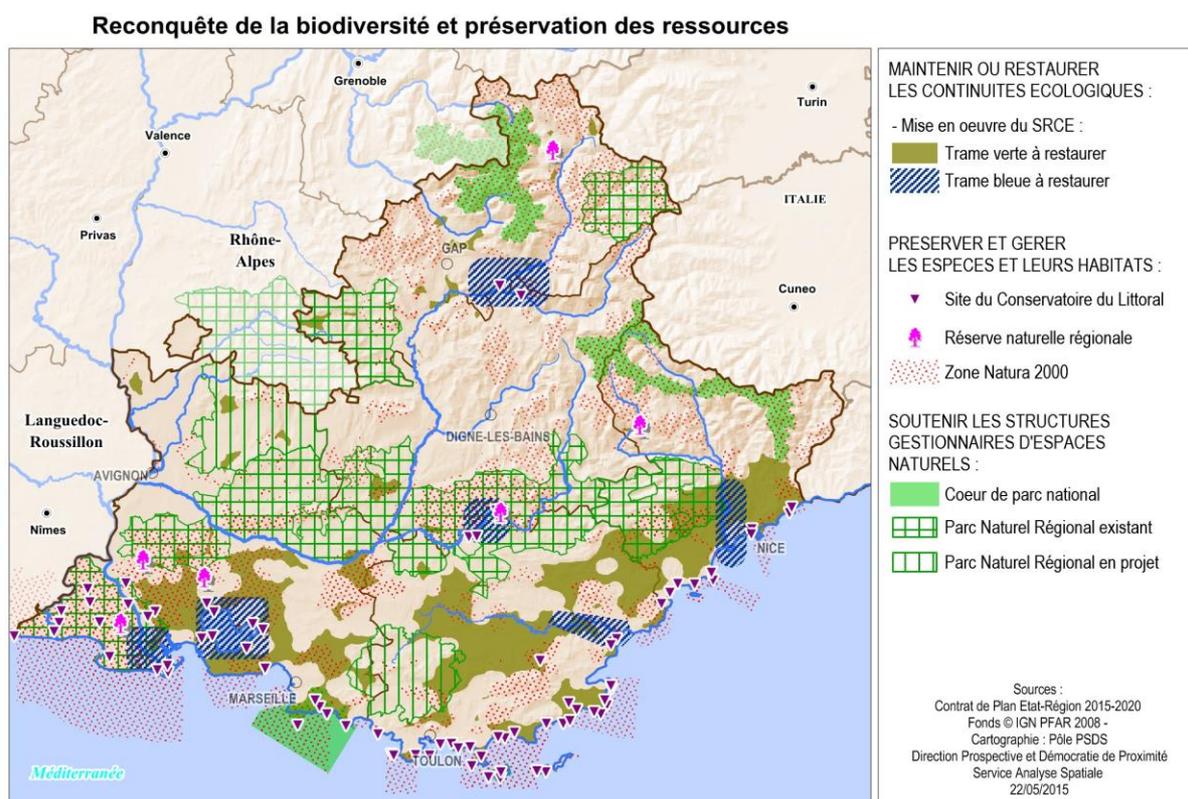
Figure 24a : Carte prévention des risques



Source : DREAL PACA/AAMP - © IGN BdCarto ® - © DREAL PACA Réalisation : JH - 2013

- ✓ Une biodiversité remarquable, liée aux forts contrastes du territoire : massifs alpins, territoires ruraux, zones littorales. Cette diversité paysagère, abrite des milieux terrestres et aquatiques d'une richesse biologique exceptionnelle à l'origine d'une très ancienne tradition de cohabitation homme/nature. Cette tradition a permis, malgré la pression démographique et foncière subie par le territoire, de maintenir des espaces de pleine nature en périphérie des zones urbaines et jusqu'au cœur d'espaces très largement artificialisés. Les mutations du territoire régional, impactent néanmoins de manière différente la biodiversité. Certaines espèces et habitats s'améliorent, d'autres se dégradent, notamment la biodiversité « ordinaire », avec laquelle les populations sont le plus en contact (milieux urbains, agricoles, littoraux). Les rapports que l'homme entretient avec la « nature » au sens de la faune, de la flore, des habitats, de la connectivité des milieux et des espèces, conditionnent le processus d'érosion ou d'amélioration de la biodiversité. La préservation de la biodiversité ordinaire est un enjeu de niveau régional, dans la mesure où la biodiversité extraordinaire, compte tenu des nombreuses mesures de protection déjà existantes s'améliore. La biodiversité ordinaire devra faire l'objet d'une intégration des mécanismes de conservation dans les politiques sectorielles : agricoles, d'urbanismes, d'infrastructures et de sensibilisation du grand public et des décideurs locaux territoriaux.

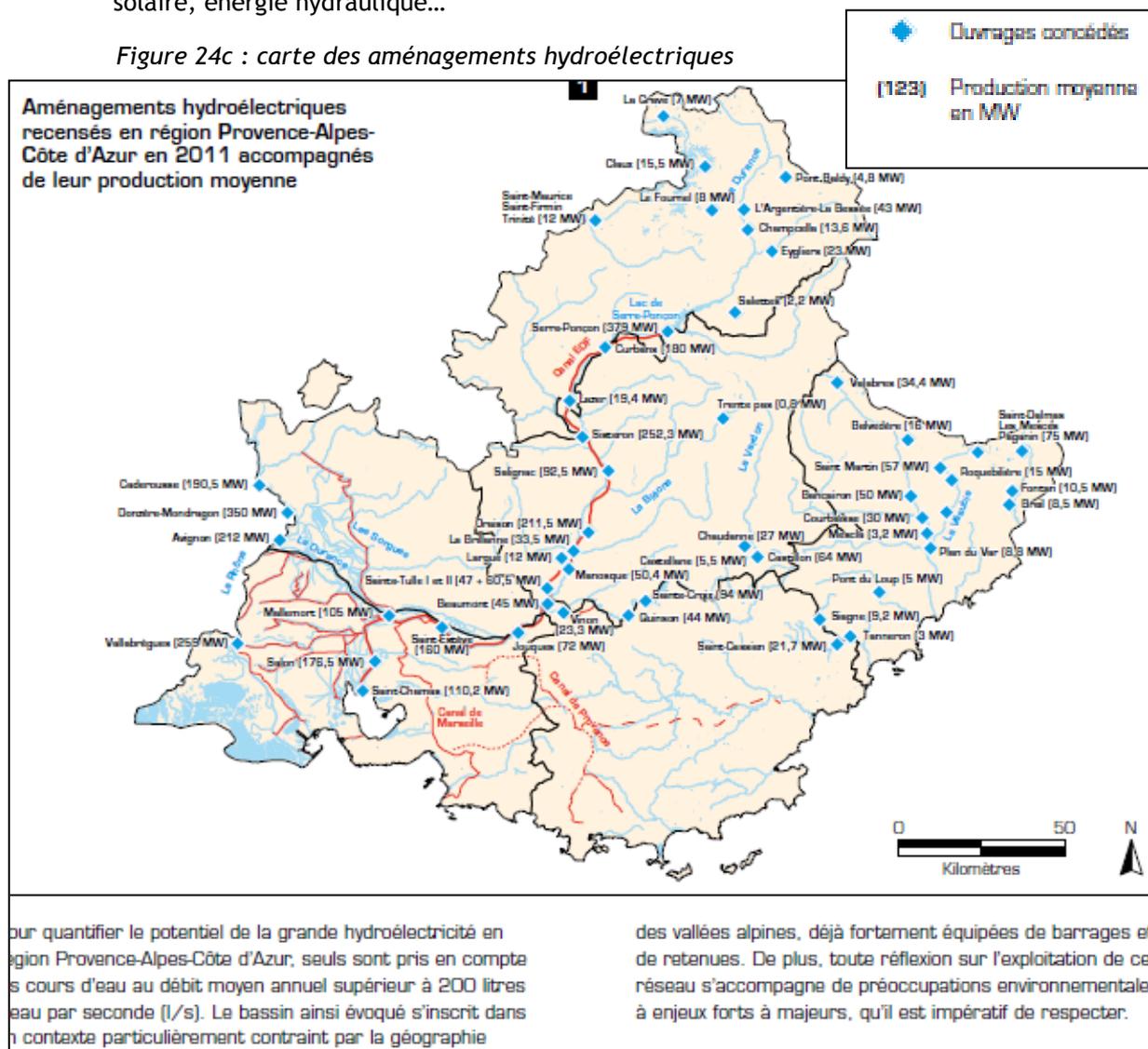
Figure24b : Carte reconquête biodiversité



Source : DREAL PACA/AAMP - © IGN BdCarto ® - © DREAL PACA Réalisation : JH - 2013

- ✓ Des ressources considérables pour conduire une stratégie de long terme de production d'énergies nouvelles renouvelables, liée à la diversité des milieux : éolien, éolien maritime, solaire, énergie hydraulique...

Figure 24c : carte des aménagements hydroélectriques



Sources : SRCAE, Hydroélectricité et enjeux liés à la DCE et au SDAGE Rhône Méditerranée, juillet 2010

3. LE DEFI DES TRANSFORMATIONS DU MODELE ECONOMIQUE REGIONAL

En Provence-Alpes-Côte d'Azur, l'économie est caractérisée par sa nature très fortement résidentielle.

Néanmoins, l'industrie est un secteur d'activité important pour l'économie régionale, malgré le faible poids de ses actifs salariés. Le complexe industriel et portuaire entre pour une bonne part dans ces emplois notamment avec la sidérurgie, la raffinerie et les chantiers navals. Le département des Bouches-du-Rhône accueille près de la moitié des emplois industriels de la région toute entière. Il s'agit notamment de l'industrie pétrochimique autour de l'Etang de Berre, de la métallurgie, la sidérurgie et la mécanique (Arcelor Mittal), l'aéronautique (Eurocopter), avec de forts enjeux de mutation notamment dans la pétrochimie. D'autres sites phares existent en région, notamment à Cannes (Thales Space), Cadarache (Commissariat à l'Energie Atomique), à Toulon qui reste, malgré les restructurations du secteur de la Défense, la première base navale en Méditerranée et conforte une position industrielle et de recherche liée à la mer, autour du leader mondial du secteur naval de la défense (DCNS).

Aujourd'hui la raréfaction des ressources pétrolières remet en question l'avenir de l'utilisation énergétique du pétrole et donc interroge l'avenir industriel autour de l'étang de Berre. Face aux mutations majeures, aux diminutions inquiétantes des emplois industriels, au défi de mutation de secteurs comme la pétrochimie autour de l'Etang de Berre, les conditions et les moyens d'un nouvel essor d'un appareil productif fort sont à trouver et à construire. D'autant plus que la faible part des emplois industriels, en baisse régulière depuis plusieurs années, couplée à « l'explosion des activités résidentielles » accentue le déséquilibre entre économie productive et économie résidentielle, en région.

L'économie résidentielle prédominante sur notre territoire représente un atout majeur pour notre rayonnement international et notre attractivité. Elle offre une marge de manœuvre importante en matière de développement, si l'on entend dépasser la logique de rente à laquelle elle risque de se réduire. Cette analyse entre sphère productive et sphère résidentielle permet une compréhension des phénomènes à l'œuvre mais comporte des limites à dépasser. L'économie résidentielle, ou plus exactement résidentielle, est en fort lien avec l'économie productive, en répondant aux besoins des personnes actives sur le territoire. Par ailleurs, l'économie résidentielle est aussi un facteur d'innovation et de spécialisation, génératrice d'activités à leur tour exportatrices et donc relevant de l'économie productive.

L'enjeu est bien ici d'en faire une variable stratégique pour l'économie régionale et les opportunités sont nombreuses (e-tourisme, filière de la santé, valorisation des savoir-faire...). Il s'agit donc de mieux articuler ces deux sphères productive et résidentielle, articulation dans laquelle n'est pas en reste l'agriculture qui, dans cette région relève bien des deux.

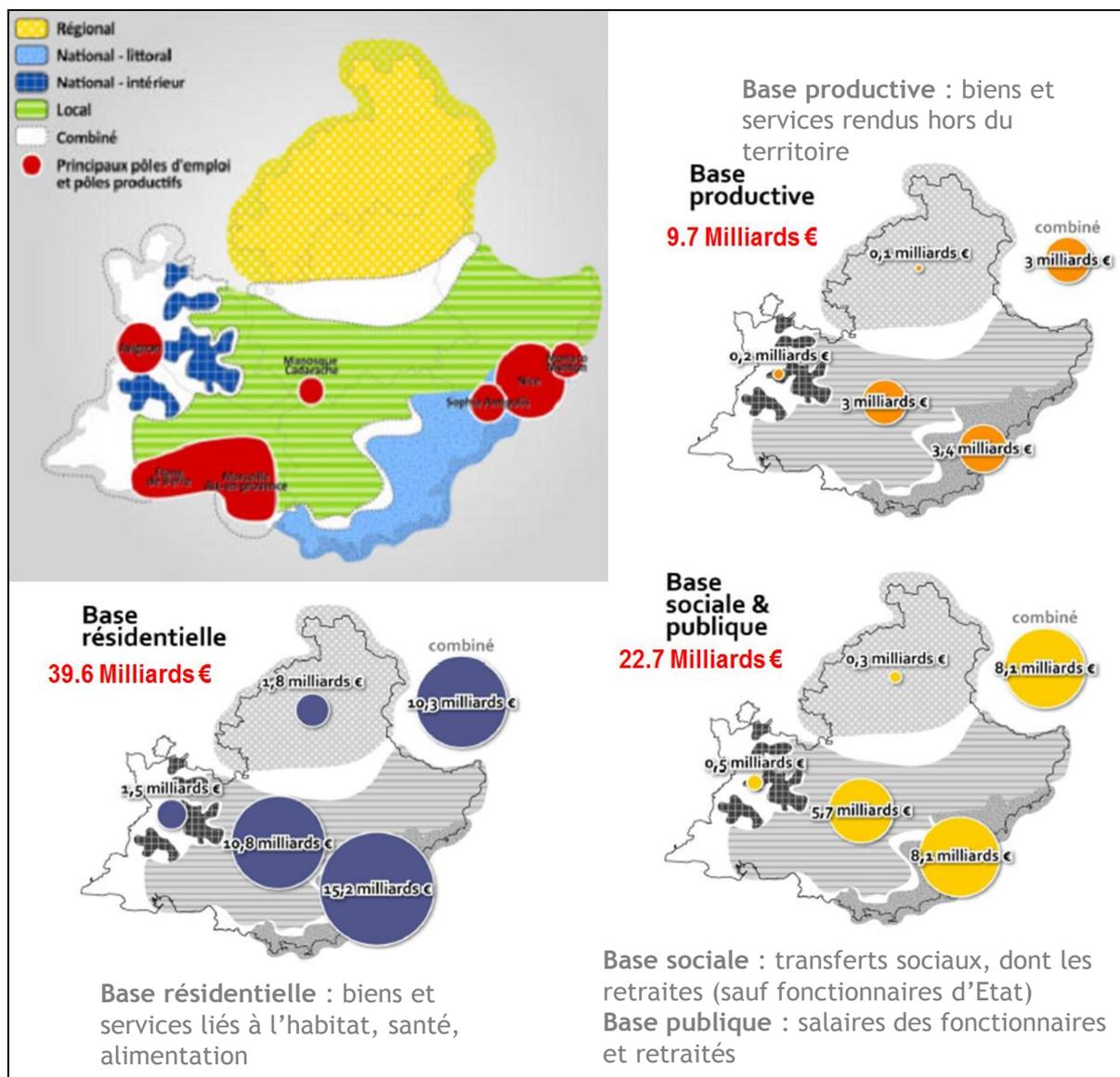
Car si l'agriculture ne représente que 6% du PIB régional, elle tient cependant une place importante. Elle met en valeur l'ensemble du territoire ainsi qu'une grande partie de ses ressources naturelles. Or, malgré la professionnalisation des exploitations agricoles, la forte technicité des producteurs et les efforts constants en matière d'amélioration de la qualité, l'agriculture subit une crise déstructurante (concurrence élargie, pression foncière, changement climatique...) risquant de mettre en cause à moyen et long termes l'avenir des principales productions méditerranéennes.

Aussi, devons-nous considérer l'économie productive et l'économie résidentielle comme composantes d'un même système. La performance de l'économie résidentielle doit se fonder sur la capacité de l'économie productive régionale à se renouveler, autour notamment des nouvelles filières industrielles « vertes », de l'industrie touristique... En termes de réciprocité, l'économie résidentielle doit contribuer à l'émergence des savoir-faire, de nouveaux métiers susceptibles d'être exportés, et offrant ainsi des opportunités de diversification de l'économie productive et de nouveaux mode de production de richesses.

3.A. UNE ECONOMIE RENTIERE, EFFICACE MAIS RISQUEE

Les ressources économiques de la région sont majoritairement d'ordre « résidentiel ». En Provence-Alpes-Côte d'Azur, l'économie résidentielle génère plus de la moitié de la circulation monétaire (55 %), contre 13,5 % pour l'économie productive, et 31,5 % pour les fonctions publiques et les dépenses sociales (santé, aide sociale).

Figure 25 : carte de la typologie des territoires



Sources : Etude prospective sur l'économie résidentielles Cfil. ACADIF. 2011

Cette prédominance résidentielle se retrouve dans la totalité des territoires de la région, mais s'explique par des dynamiques différenciées : dans la montagne, la base résidentielle est composée presque exclusivement du tourisme ; dans l'espace littoral, les retraites et le tourisme y contribuent à égalité, tandis que dans les moyens pays, elle est alimentée de manière équilibrée par le tourisme, les retraites, et les revenus issus des navettes domicile - travail.

Parmi ces activités résidentielles, le tourisme joue un rôle central dans l'économie régionale, et peut même dans certains secteurs être qualifié d'industrie touristique. Destination mondiale, Provence Alpes Côte d'Azur dispose d'acteurs dynamiques et d'une capacité d'innovation

importante. Le tourisme ne constitue d'ailleurs pas une activité isolée, mais se relie à de très nombreux secteurs d'activité de la région : le secteur culturel est nourri par le tourisme et, en retour, le nourrit ; le tourisme joue un rôle important dans le développement économique (marché de l'immobilier, marché du film, développement commercial) ; le tourisme enfin, est un facteur décisif de développement local, notamment dans les espaces peu denses et dans certains secteurs du littoral. La région fait cependant face à des concurrences accrues – affaiblies pour l'instant à l'échelle du bassin méditerranéen – qui l'obligent à se tourner vers d'autres clientèles plus lointaines, afin de faire fructifier sa « marque » mondiale.

Malgré la prédominance des revenus de type résidentiel, les activités productives sont présentes, et se maintiennent, ce qui constitue une originalité au regard des tendances nationales. Provence Alpes Côte d'Azur n'est certes pas une « grande région industrielle », comme en témoigne le poids de ce secteur d'activités dans l'emploi (6,2 % en 2006, contre une moyenne de 11,1 % en province). Pourtant, avant et pendant la crise, l'emploi industriel résiste mieux en Provence Alpes Côte d'Azur que dans les autres régions métropolitaines. Surtout la région dispose de domaines d'excellence, entreprises et recherche, qui sont des points d'appui pour un redéploiement de l'activité productrice, en particulier dans des champs intéressants pour la transition énergétique et écologique : eau (gestion et distribution), déchets, santé, microinformatique, efficacité énergétique des bâtiments. La région est également bien positionnée sur les marchés d'avenir correspondant à des enjeux sociétaux comme la mobilité intelligente et durable, les risques, la sécurité -sûreté, la santé - bien-être, les industries culturelles touristiques et de contenu numérique. Ces domaines d'excellence, confortés par la logique des pôles de compétitivité - PRIDES, contribuent à structurer à partir de technologies croisées des marchés applicatifs porteurs des emplois du futur. L'activité productive industrielle se retrouve essentiellement dans l'Est de la région.

Enfin, une partie de l'agriculture, en Provence Alpes Côte d'Azur, est très productive et exportatrice, et bénéficie de nombreux signes de qualité, même si les avantages comparatifs du secteur agro-alimentaire ont diminué.

Mais ce renouveau ne doit pas masquer les risques qui pèsent sur une partie de l'appareil productif de la région Provence Alpes Côte d'Azur. Notamment, le pourtour de l'étang de Berre cumule le degré le plus fort d'exposition aux mutations économiques et les difficultés potentielles les plus grandes à absorber des chocs : l'emploi salarié y est très concentré et spécialisé, et le chômage de longue durée important. C'est également le cas des zones de Châteaurenard, Carpentras et Orange, très spécialisées dans l'agriculture et l'agro-alimentaire, et fortement dépendantes de marchés extérieurs. Dans l'ensemble, l'industrie en Provence Alpes Côte d'Azur n'est pas autonome : comme dans la plupart des régions françaises, les centres de décision sont à l'extérieur et les entreprises indépendantes sont le plus souvent en situation de sous-traitants de donneurs d'ordre extra régionaux. La crise de 2009 a naturellement contribué à fragiliser cet appareil productif.

Pour autant, Provence Alpes Côte d'Azur présente un modèle original qui parvient à conjuguer l'attractivité résidentielle et le maintien, voire le développement, d'une activité productive.

3.B. UN DEVELOPPEMENT TIRE PAR L'EXTERIEUR, PRODUCTEUR D'INEGALITES

La production de richesses en région Provence Alpes Côte d'Azur se caractérise, jusqu'à présent, par une **logique dominante de développement exogène par l'attractivité, liée à des décisions extérieures**. Le développement résidentiel est lié à l'immigration et à l'apport important du tourisme et des revenus de transferts ; une part importante du développement industriel provient des grands équipements et infrastructures décidés par l'Etat au cours des années de croissance.

Ce modèle a été plutôt efficace, mais court le risque de l'épuisement face à des territoires, proches ou lointains, qui sont en situation d'émergence ou de confirmation de leur développement. Les pays riverains de la Méditerranée ne sont plus seulement, aujourd'hui, des débouchés naturels des activités régionales, mais, de plus en plus souvent, des concurrents. La part du port de Marseille a reculé dans le commerce méditerranéen, et malgré des évolutions récentes positives, reprise de l'activité container et développement des croisières, le port reste limité dans

ses capacités de développement. Il met cependant en œuvre un ambitieux projet de développement destiné à maintenir sa part dans le trafic de vrac liquide (produits pétroliers) et à accroître significativement sa part dans le commerce de containers.

La réduction des émissions et l'évolution des consommations d'énergie vont également entraîner des transformations économiques importantes, notamment autour de l'Etang de Berre, dont le tissu économique sera fortement impacté par les enjeux de transition énergétique (pétrochimie et raffinage...).

D'autre part, ce modèle de développement est profondément inégalitaire et a tracé, depuis une quarantaine d'années, des lignes de fractures sociales et territoriales. La région Provence Alpes Côte d'Azur est l'une de celles où l'écart des revenus est le plus élevé, du fait de cette très forte attractivité, qui attire des ménages à hauts revenus tout en engendrant des emplois mal rémunérés et du fait de la constitution progressive d'enclaves « hors sol », notamment sur le littoral, liées à l'hyperspécialisation touristique. **Ces inégalités pourraient s'accroître davantage en raison de la fragilité des ressources résidentielles**, largement composées des revenus de transferts (revenus sociaux, retraites,...) qui risquent de diminuer dans le contexte actuel de crise de l'Etat Providence.

Enfin, ce modèle est insuffisamment innovant : comparé à d'autres régions, la part des entreprises innovantes est plus faible en Provence Alpes Côte d'Azur. Le niveau de formation des habitants est plus bas que celui de régions voisines comme Rhône-Alpes, Languedoc-Roussillon ou Midi-Pyrénées ; la formation tout au long de la vie n'est pas suffisamment développée, ce qui constitue un handicap, qui peut expliquer, avec la faible capitalisation, une durée de vie des entreprises très courte comparée aux moyennes nationales et à celle des régions voisines (Languedoc-Roussillon excepté). En revanche, l'attractivité résidentielle est un atout : les nouveaux arrivants sont en moyenne plus diplômés que les habitants déjà présents.

3.C DES RESSOURCES NATURELLES ET AGRICOLES SOUS EXPLOITEES

La richesse des ressources naturelles des territoires de la région est une source de développement économique d'un point de vue touristique et culturelle mais représente un potentiel énergétique de grande importance pour la région (château d'eau de la région, productions agricoles, ENR...). Aujourd'hui sous-exploités nous devons imaginer à terme augmenter notamment la production régionale d'énergies renouvelables en misant sur le potentiel du territoire.

L'agriculture et l'agroalimentaire

La région Provence-Alpes-Côte d'Azur est une grande région agricole, qui présente des contrastes importants. Ainsi seulement un tiers du territoire est mis en valeur par l'agriculture (soit 20 % de moins qu'en région parisienne), et les deux tiers de cet espace sont des surfaces herbagères. En surface, la production régionale reste très extensive, et met en valeur de grands espaces souvent à intérêt environnemental remarquable, et cumulant de multiples usages : maintien de la qualité des milieux et des paysages, limitation des risques naturels...

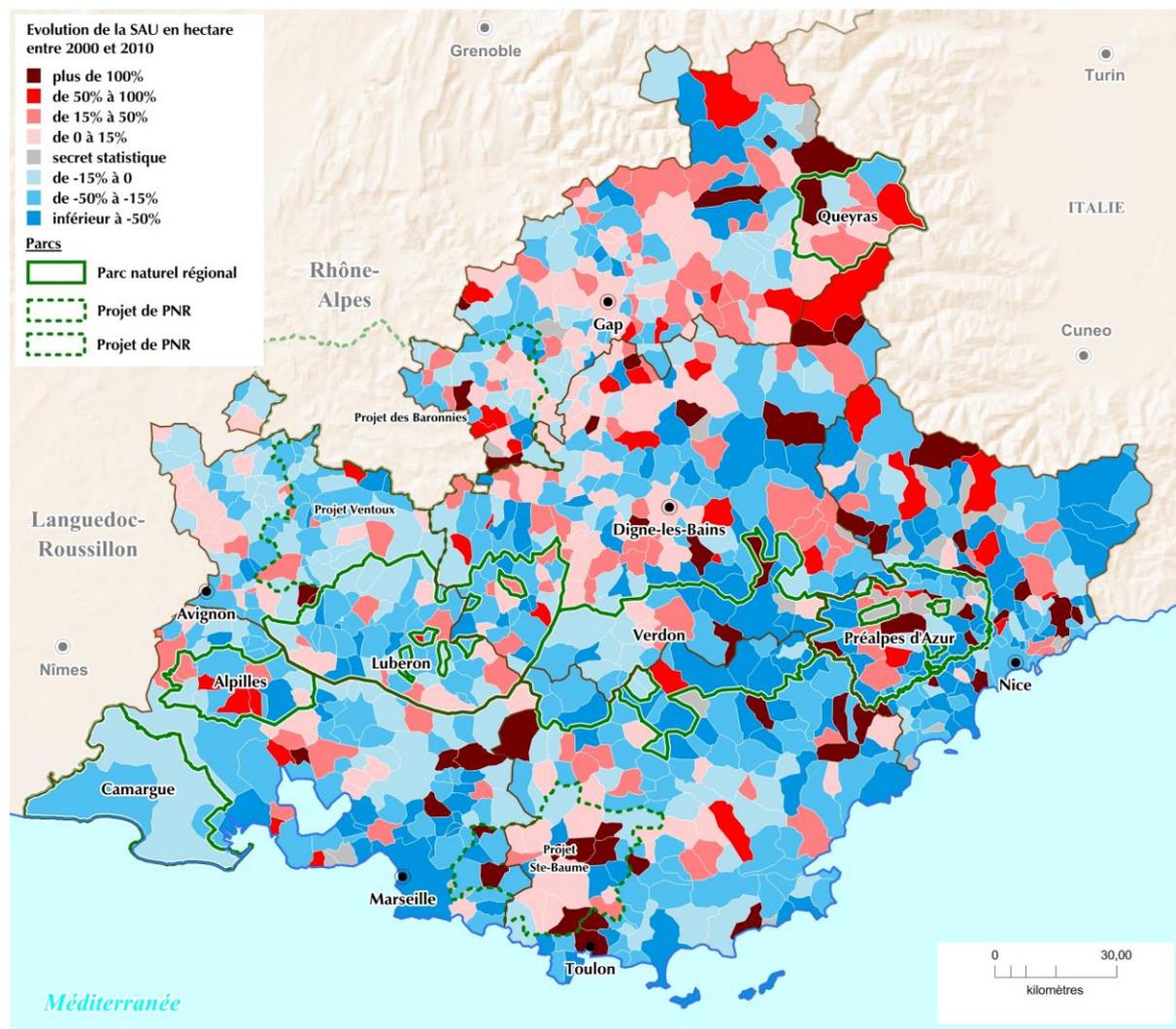
Par contre, économiquement, la production régionale est majoritairement intensive et très généralement périurbaine : on estime que les deux tiers de la valeur de la production régionale sont produits dans la conurbation en cours de constitution sur l'arc Avignon - Aix - Marseille - Toulon - Nice. D'une façon générale, le maintien de cette agriculture interstitielle et intensive est mis en danger par la pression foncière de l'urbanisation, dans une région où les limites de la mécanisation et la faiblesse de la dynamique d'installation favorisent la spéculation foncière.

Dans l'avenir, l'enjeu sera de permettre le développement d'une agriculture économiquement rentable et productrice d'un environnement de qualité par des actions visant à concilier d'une part le développement des activités agricoles, d'autre part la préservation de l'environnement et des ressources naturelles et encourager les agriculteurs à s'inscrire de façon contractuelle dans des pratiques agricoles permettant le maintien et l'amélioration de la biodiversité et de la qualité de l'eau sur l'ensemble des territoires.

Liée à la production agricole, à laquelle elle offre un débouché parfois essentiel, l'industrie agroalimentaire participe ainsi à l'aménagement et au dynamisme des territoires où elle est

implantée. Elle est cependant confrontée à de multiples défis, des adaptations et la mise en œuvre de leviers d'actions public et privés sont à développer afin de favoriser sa compétitivité tant sur le marché national qu'à l'international.

Figure 26 : carte de l'évolution des SAU entre 2000 et 2010



2^{ème} employeur industriel de la région avec plus de 25 000 salariés, l'industrie agroalimentaire se caractérise par un large éventail de produits, généralement à forte connotation « terroir » et plutôt positionnée sur des marchés de niche et haut de gamme. Avec autour de 850 établissements de transformation (hors secteur viticole), le tissu industriel agroalimentaire régional est composé majoritairement de PME et de TPE (80 % des entreprises ont moins de 20 salariés) très souvent familiales.

Les enjeux de confortement de la filière agro-alimentaire régionale sont multiples : répondre aux attentes de la société et des consommateurs (qualité des produits, durabilité des pratiques agro-industrielles), poursuivre l'innovation et la recherche développement, développer l'emploi et les formations initiales et continues. De plus les liens entre ce secteur et les productions régionales bénéficieraient d'être renforcées, et de la mise en place de stratégies d'exportation et de promotion de produits, l'équilibre des relations commerciales entre acteurs de la filière depuis l'amont agricole jusqu'au commerce de dé

La sylviculture et la filière bois

La forêt couvre près de la moitié du territoire régional (48 %), soit 1,5 million d'hectares. Du fait de l'étagement de la région, la forêt est composée d'une grande diversité d'essences et de milieux. Sa première richesse est sa biodiversité. La forêt en Provence Alpes Côte d'Azur est multifonctionnelle : pour une large part, il s'agit d'une forêt récréative ; mais les activités productives sont présentes : bois d'œuvre, alimentation de l'industrie papetière, bois - énergie, agropastoralisme.

Pourtant la forêt, en Provence Alpes Côte d'Azur, est fragile :

- ✓ Elle est sous-exploitée du fait d'un morcellement de la propriété : les seuils de rentabilité étant élevés, nombreux propriétaires privés (près de 70 % de la superficie forestière) délaissent leurs parcelles, ce qui conduit aussi à des défauts d'entretien et de renouvellement.
- ✓ Elle est menacée par les risques anthropiques qui se manifestent notamment par les feux de forêt, dont une large part est d'origine humaine.
- ✓ Elle est atteinte par les transformations du climat : sécheresse, évolution des essences, etc.

La forêt est cependant un atout d'avenir considérable pour la région pour ses trois fonctions principales : environnementale, productive et récréative, à condition que certains chantiers soient poursuivis, tels que l'amélioration de la gestion durable de la forêt.

Les activités maritimes

Le littoral est, en Provence-Alpes-Côte d'Azur le lieu d'une intense activité économique dont le périmètre est large : activité portuaire, emplois touristique, économie maritime. Les activités maritimes emploient plus de 10 % de la population active régionale, et si on ajoute les activités induites (économie résidentielle, services) la mer est sans doute le premier pourvoyeur d'emplois de la région¹⁵. Le contour des activités maritimes est donc vaste et il couvre des activités marines comme terrestres qui justifient une approche intégrée sur la totalité du littoral et une meilleure prise en compte des besoins de ces activités dans l'aménagement du territoire littoral.

Les espaces le long du littoral, qui couvrent 9 % du territoire régional, sont soumis à de fortes pressions sur le foncier, à des logiques de compétition en termes d'attractivité et sont souvent dépendants de la saisonnalité du tourisme.

La bordure littorale (côté mer comme côté terre) est donc le lieu de tensions liées à l'arbitrage entre différents usages : Côté terre, manque de place pour des activités parfois antagonistes, côté mer, équilibre à trouver entre protection des milieux naturels et augmentation de la fréquentation. Dans ce contexte, quelle est la place des activités maritimes ? Quelles sont les perspectives de développement des secteurs traditionnels et les opportunités liées à l'émergence de nouvelles activités ?

Les secteurs historiques de l'économie maritime, pour lesquels la région bénéficie d'un positionnement reconnu sont les transports, les industries maritimes, la défense nationale, la sécurité maritime, le nautisme, la pêche et l'aquaculture. Mais d'autres secteurs émergents : éolien offshore, biotechnologies marines, déconstruction de navires, peuvent constituer des gisements d'activités, d'emplois, de nouveaux métiers à forte valeur ajoutée pour les secteurs traditionnels, et des opportunités pour positionner la région sur des enjeux d'avenir.

L'innovation dans le secteur de la mer et du littoral est en effet un enjeu fort, et dans ce cadre, les pôles de compétitivité et PRIDES ont un rôle pour fédérer les acteurs autour de nouveaux marchés et technologies sur des thèmes comme la sécurité et sûreté maritime, le naval et le nautisme, les ressources énergétiques marines, les ressources biologiques marines, l'environnement

¹⁵ Source : Stratégie de la Mer et du Littoral

et l'aménagement du littoral ou encore sur les ports infrastructures et le transport maritime (cf pôle Mer-Paca). Le positionnement de la Région sur ces enjeux maritimes et littoraux est un vecteur de différenciation et de rayonnement pour le territoire régional et ses acteurs académiques, scientifiques et industriels.

Les ports de commerce, acteurs majeurs de l'économie régionale et de l'aménagement du territoire constituent un domaine d'activités central, avec des acteurs comme le GPMM caractérisé par 41 000 emplois, 2 700 établissements connexes, un projet stratégique 2009-2013 axé sur 5 orientations pour 2030 : la massification des conteneurs à Fos, la diversification pour rester le port de toutes les énergies, le maintien d'une position de porte sud-européenne pour les vrac solides, la constitution d'un grand hub roulier euro-méditerranéen, le développement de sa vocation de grand port à passagers de la métropole du sud. L'ambition renouvelée du GPMM d'ici 2020-2030 tient à une reconquête du marché du conteneur (5 millions d'EVP en 2030), s'appuyant en particulier sur le développement de connexions avec son hinterland et une mobilisation de surfaces de logistique (300 hectares sur Marseille-Fos de besoins supplémentaires en logistique de distribution et de services portuaires). C'est donc plus de 20 000 emplois supplémentaires à 2030 qui seraient créés par la filière conteneurs sur Marseille-Fos.

Les enjeux portuaires, à l'échelle régionale, sont liés à la répartition des activités entre les différents ports régionaux et à la définition d'un positionnement propre à chacun (GPMM, port de Toulon, port de Nice, Port fluvial d'Arles et du Pontet). Ils concernent également le développement de la multimodalité essentielle au développement de l'activité portuaire : la présence de 5 plateformes multimodales est en ce sens un atout. Enfin, le développement d'autoroutes de la mer visant à concentrer le fret sur des itinéraires maritimes permettrait de réduire la congestion routière constatée, et s'engager ainsi dans une voie de développement plus durable.

Les activités de croisière représentent un marché dynamique, en forte croissance (1,5 million de croisiéristes en 2011 pour les trois ports), l'enjeu étant un meilleur encadrement de ces activités pour limiter leur impact sur l'environnement, et une adaptation de l'aménagement du littoral pour les accueillir. La réparation navale a une place essentielle dans l'économie régionale. Le Chantier Naval de Marseille (plus grande forme de radoub d'Europe), la spécialisation des chantiers de la Ciotat, l'arsenal militaire de Toulon (centre de réparation exploité par la DCNS) sont des atouts majeurs, auquel s'ajoute le secteur de la réparation grande plaisance en plein essor (60 % de la flotte mondiale de yachts, 3 500 emplois), animé par le PRIDES Grande Plaisance et son réseau d'entreprises.

Les activités maritimes constituent une filière d'excellence pour la Région Provence-Alpes-Côte d'Azur. C'est un axe de développement majeur pour les territoires historiquement liés à ce socle industriel. L'agglomération de Toulon et le Technopole de la Mer, point d'ancrage régional du pôle de compétitivité Mer Méditerranée (ex Pôle mer PACA), bénéficie ainsi d'opportunités de re-positionnement économique autour des thématiques navales, portuaires et des activités liées aux nouveaux besoins (sécurité maritime, surveillance côtière et sous-marine, déconstruction de navires, maintenance,)

L'éolien offshore flottant constitue une opportunité industrielle pour la région, compte tenu de sa spécificité méditerranéenne, et une réponse en termes de recours aux énergies renouvelables. Le potentiel offert par GPMM (implantation d'un site d'essai en mer), la mobilisation des pôles de compétitivité (Pôle Mer Méditerranée...), le projet IEED « France Energies Marines » sont des atouts pour amorcer une structuration de la filière industrielle éolienne.

D'autres filières énergétiques marines émergentes offrent des opportunités : énergie thermique marine, valorisation des micro-algues.

La pêche et l'aquaculture recouvrent des activités très diversifiées au sein de la filière halieutique : 1 300 emplois directs (pêche pisciculture) et 3 500 emplois induits (transformation des produits, conditionnement, entretien-réparation, accastillage). Les enjeux touchent à la pérennité des entreprises et des emplois, à la diversification des activités (tourisme, pêche récréative, élevages...), ou encore à la réduction de la dépendance énergétique des navires de pêche.

Le nautisme, partie intégrante de l'économie littorale génère plus de 10 000 emplois et constitue 25 % du chiffre d'affaires national. En constante évolution les loisirs nautiques contribuent à l'attractivité touristique de la région, ouvrent des perspectives de nouvelles pratiques plus étendues pouvant intégrer un volet « culturel » (éducation à l'environnement, diffusion des connaissances sur le milieu marin...). Pour les industries nautiques, les enjeux sont liés aux perspectives de nouveaux métiers (formation, qualification) aux défis technologiques du futur (bateaux respectueux de l'environnement, matériaux, énergies...).

4. LE DEFIS DE LA PLACE DE PROVENCE-ALPES-COTE D'AZUR DANS LE MONDE

Dans un contexte de concurrence accrue et de mondialisation de l'économie, dans lequel les décisions prises à l'étranger ont une répercussion directe sur l'économie régionale, le point de vue international prend une importance particulière.

Les enjeux de la prise en compte de la dimension internationale sont à la fois de permettre à la région d'optimiser sa place au sein des politiques européennes ainsi que de mieux appréhender le positionnement économique de la région, au regard de la crise et de de la mondialisation, et enfin de jouer sa carte particulière dans le monde méditerranéen. Compte tenu de sa position géostratégique particulière au cœur de l'arc méditerranéen, de la présence d'infrastructures comme le port de Fos-Marseille, principal port européen vers la Méditerranée, de deux aéroports internationaux, de projets et de filières économiques développées à l'international (ITER, 8 PRIDES à vocation mondiale), d'une identité culturelle reconnue, le territoire régional bénéficie d'une forte attractivité et entretient des liens d'interdépendance économiques, sociales, culturelles et environnementales avec d'autres territoires.

De fait, notre région partage avec les territoires voisins qu'ils soient français, italiens ou méditerranéens des enjeux spécifiques nécessitant de s'accorder sur une vision prospective partagée et de coordonner, d'articuler leurs stratégies de développement, au sein de l'économie mondialisée.

Ces collaborations doivent permettre de mettre en valeur les productions des différents pays, de contribuer pour partie à la redynamisation du port de Marseille, et de maintenir l'emploi des savoir-faire locaux. La région pourrait ainsi occuper, une place importante entre les peuples de la Méditerranée où la démocratie est née, ceux de l'Europe du nord avec lesquels la Région partage aujourd'hui une communauté de destin, et le reste du monde.

Figure 27 : position de la région en Europe et dans le monde



4.A. UNE DESTINATION MONDIALE

Provence-Alpes-Côte d'Azur est d'abord, après l'Île-de-France, la **première région touristique française**, qui accueille en moyenne annuelle 31 millions de séjours touristiques par an, dont 21 % effectués par des clients internationaux. Ce secteur est d'une importance considérable pour l'économie régionale : 14 milliards d'euros de recettes annuelles, 25 000 entreprises touristiques, près de 150 000 emplois, deuxième aéroport de France (Nice) après les aéroports de Paris et première plateforme « *low cost* » d'Europe (Marseille). La Provence, la Côte d'Azur et les Alpes sont des marques mondiales qui bénéficient d'une considérable notoriété. Le tourisme est une dimension essentielle de l'ouverture de Provence-Alpes-Côte d'Azur au monde.

Le tourisme est une part importante de l'activité économique de l'ensemble des départements en Région, le Var, les Alpes Maritimes et les Bouches du Rhône génèrent 72% des séjours et 75% des nuitées touristiques de la Région (source enquête CRT 2010-2011). Le Var cependant se démarque largement par rapport au nombre de nuitées (plus de 66 millions en 2012).

La mer constitue la deuxième dimension de l'inscription de Provence-Alpes-Côte d'Azur dans le monde. La présence du premier port de France à Marseille-Fos, assure près de 50 000 emplois directs et indirects, et constitue l'une des activités importantes, en voie de diversification (hydrocarbures, containers, croisières). Il génère 4 milliards d'euros de valeur ajoutée.

La région accueille à Toulon la première base navale de Défense en Méditerranée. 25 550 emplois civils et militaires sont concentrés dans l'aire toulonnaise, générant près de 14 000 emplois et constituant un écosystème technologique et de recherche majeurs, dans les domaines marin, sous-marin et aéronautique.

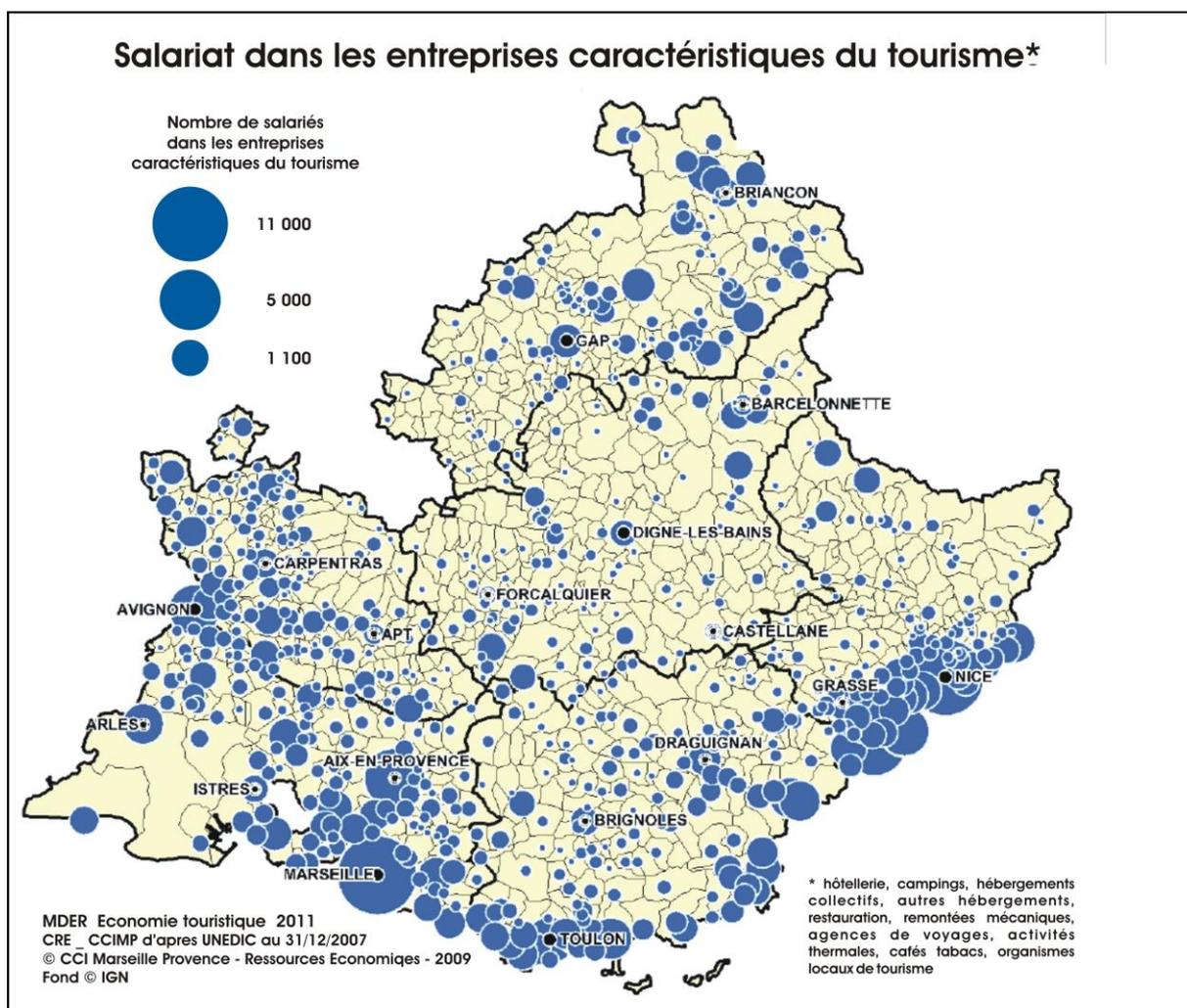
La mer c'est aussi l'insertion historique de Provence-Alpes-Côte d'Azur dans le monde méditerranéen, et les liens anciens avec les pays de la rive sud qui en ont fait une région d'accueil, très cosmopolite et métissée. Les échanges économiques avec les pays méditerranéens, s'ils contribuent pour une faible part au PIB régional, sont néanmoins beaucoup plus présents que dans d'autres régions françaises. L'économie locale, en particulier à l'ouest de la région, a une forte sensibilité aux évolutions dans les pays méditerranéens.

Les hommes enfin, contribuent à alimenter l'ouverture de Provence-Alpes-Côte d'Azur sur le monde. Hormis les touristes, Provence-Alpes-Côte d'Azur a longtemps été la première région de France pour l'attractivité, qui s'est renforcée avec l'amélioration des liaisons avec Lyon, Paris et Montpellier. Si l'attractivité migratoire se ralentit, elle reste importante et Provence-Alpes-Côte d'Azur continue d'accueillir non seulement des Français, mais aussi, de plus en plus, des Européens.

4.B. UNE INSERTION A RELANCER DANS LE SUD-EST EUROPEEN ET EN MEDITERRANEE

Dans le champ touristique, les parts de marché des grandes destinations historiques (dont la région Provence Alpes Côte d'Azur fait partie) s'effritent au profit de la montée de nouvelles destinations (Asie notamment). Même si de nouvelles clientèles apparaissent, grâce à l'enrichissement des classes moyennes des pays émergents, la concurrence s'intensifie. Elle s'intensifie dans la proximité méditerranéenne : à côté des destinations historiques comme la France, l'Espagne et l'Italie, des pays s'affirment comme des challengers sérieux, tels que le Maroc ou la Croatie. Si les conséquences du printemps arabe ont limité l'impact concurrentiel de destinations comme la Tunisie ou l'Egypte, il est certain que, à terme, ces pays vont retrouver leur place et s'inscriront à nouveau dans la compétition méditerranéenne. Pour autant, cette place n'est pas acquise, et pourrait se trouver menacée dans les prochaines décennies.

Figure 28 : carte des emplois salariés du tourisme

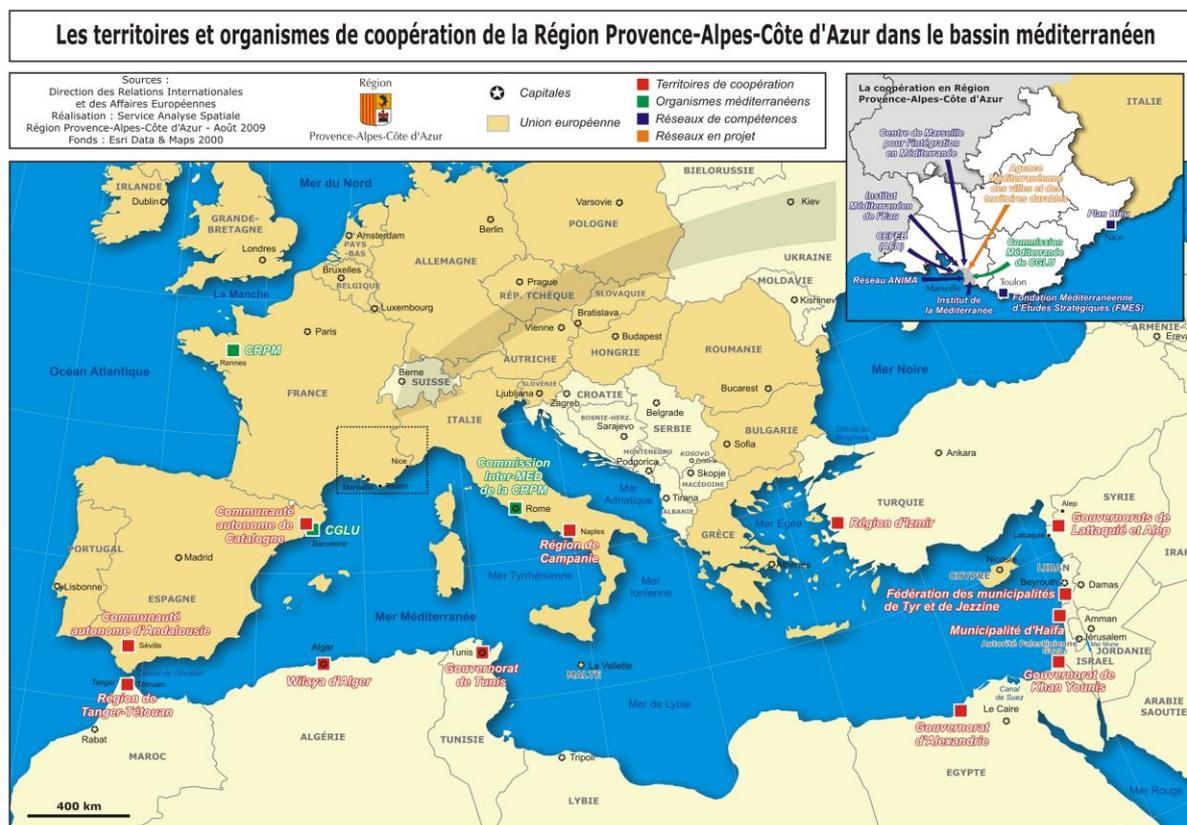


Toujours dans ce champ, et dans celui connexe des événements culturels de renommée mondiale, des savoir-faire et des compétences ont été développés qui constituent des potentiels d'exportation d'ingénierie, recherchés mais encore largement à valoriser.

A l'échelle européenne et mondiale, la place de Provence-Alpes-Côte d'Azur dans le domaine maritime n'est pas non plus assurée. La situation du port de Marseille s'est dégradée depuis plusieurs années en Méditerranée, avec la montée en puissance de nouveaux concurrents ; le port n'occupe plus que la cinquième place au plan européen et malgré un redressement récent et spectaculaire, il traite moins de conteneurs qu'il y a trente ans. Les ports voisins de l'ouest de la Méditerranée traitent deux à quatre fois plus de conteneurs que Marseille. Son positionnement au

débouché de l'axe majeur de la vallée du Rhône, face une concurrence dure d'Anvers et Rotterdam, lui confère une grande capacité de développement, à travailler en coopération avec un hinterland à élargir et à renforcer. Au-delà, le risque est qu'une relation affaiblie au reste du monde, proche ou lointain, est celui d'un accroissement des faiblesses régionales : déficit relatif d'attractivité, diminution de cette fonction de brassage et de carrefour historique, perte de parts de marché et de capacité à innover.

Figure 29 : carte des territoires et organismes de coopérations en Méditerranée



Sources : Région PACA, Réalisation : Région PACA/DPDP/SAS / Fonds : Esri Data & Maps

Renégocier sa place dans le monde ne signifie pas qu'il faille nécessairement se conformer à un modèle de développement fondé sur la seule compétitivité et la compétition avec les autres. Renégocier sa place dans le monde, c'est construire progressivement des rapports apaisés, qui permettent à Provence Alpes Côte d'Azur de tenir sa place et de consolider ses réseaux d'échanges d'hommes, d'idées et de produits, qui en fassent une région créatrice de PIB à l'export.

4 C. L'APPORT DES COOPERATIONS DECENTRALISEES

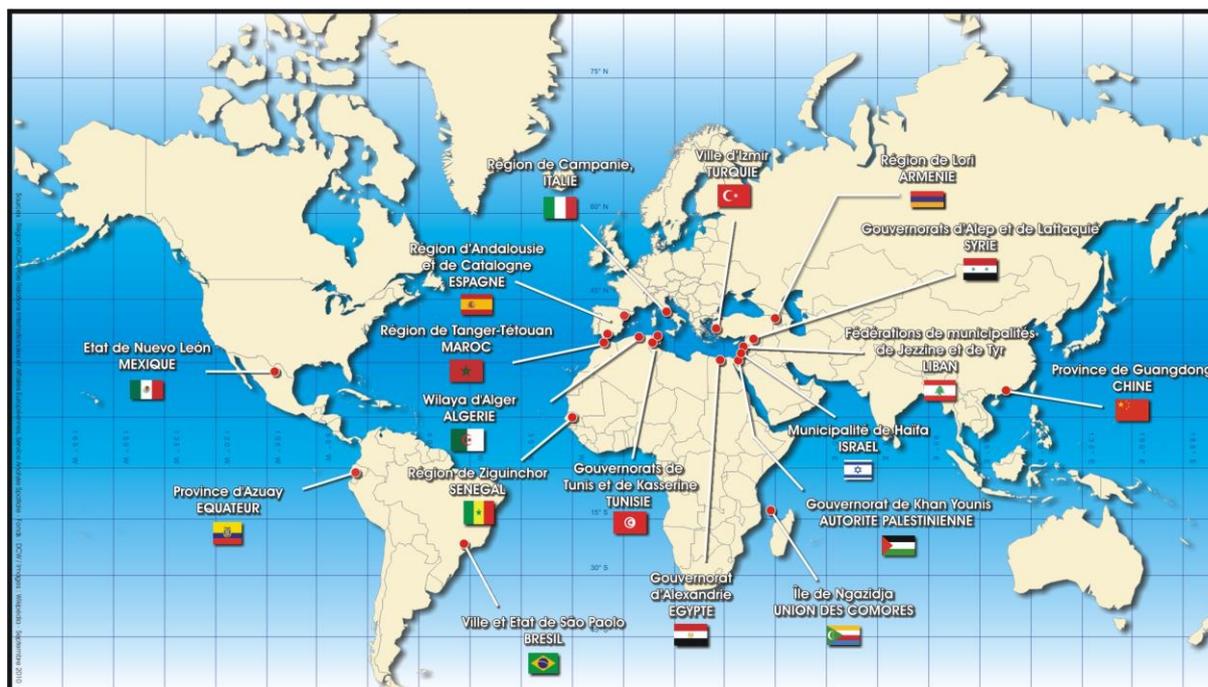
Partenaire du co-développement des territoires, la région intervient grâce à de nombreux accords de coopération.

L'ouverture sur la Méditerranée, l'Europe et le monde est un objectif majeur mais aussi un moyen essentiel de développement de Provence-Alpes-Côte d'Azur.

Des accords de coopération et de nombreux autres partenariats ont été signés avec d'autres régions du monde :

- ✓ 15 territoires en Méditerranée (répartis sur 11 pays) : Algérie, Égypte, Israël, Liban, Italie, Maroc, Palestine, Tunisie, Turquie, Syrie, Espagne ;
- ✓ 7 territoires dans le monde : Arménie, Brésil, Chine, Grande Comores, Mexique, Equateur et Sénégal.

Figure 30 : carte des coopérations décentralisées



Sources : Région PACA, Réalisation : Région PACA/DPDP/SAS / Fonds : Esri Data & Maps

L'Eurorégion Alpes-Méditerranée réunit les 17 millions d'habitants du Piémont, de la Ligurie, du Val d'Aoste, de Rhône-Alpes et de Provence-Alpes-Côte d'Azur, elle est ancrée au cœur de l'Europe et s'ouvre sur la Méditerranée.

Le massif alpin qui constitue son épine dorsale moins qu'une barrière constitue un espace économique, social et culturel original. Au fil des siècles les frontières se sont déplacées, ont évolué mais les échanges n'ont guère cessé. La convention alpine traduit les enjeux partagés.

4.D. L'AVANTAGE METROPOLITAIN

Pour l'insertion économique mondiale, disposer de deux grands systèmes métropolitains (3^{ème} et 5^{ème} aires urbaines de France), qui sont des portes d'entrées mondiales est un atout pour contribuer au développement régional.

Ainsi, la dimension métropolitaine est une composante majeure de l'insertion de Provence Alpes Côte d'Azur dans le monde. Les enjeux liés à la qualité de vie et à la réduction des inégalités dans les aires métropolitaines régionales, leur capacité à continuer d'être des lieux d'accueil appuyés sur leurs réseaux de ville pour tous ceux qui veulent venir faire un bout de chemin dans la région, leur rôle de foyer de rayonnement et d'innovation et leur capacité à tisser des réseaux de longue portée – relations culturelles, intellectuelles et commerciales –, concernent toute la région.

La capacité de tous les territoires régionaux à contribuer à « réussir » une métropolisation solidaire et respectueuse du modèle urbain régional sera donc un élément décisif de la réussite de la région dans son ensemble.

LISTE DES SIGLES ET ABBREVIATIONS

AFD	Agence Française de Développement
AOT	Autorité Organisatrice de Transport
ASA	Association syndicale d'arrosants
BTP	Bâtiment et des Travaux Publics
CAE	Coopératives d'activité et d'emploi
CASA	Communauté d'Agglomération Sophia Antipolis
CEA	Commissariat à l'Energie Atomique
CESEL	Conseil Economique, Social et Environnemental Local
CESER	Conseil Economique, Social et Environnemental Régional
COTEFE	Comités Territoriaux Education - Formation - Emploi
CPA	Communauté d'Agglomération du Pays d'Aix-en Provence
CPER	Contrat de Projet/de Plan Etat Région
CPIER	Contrat de projet interrégional Etat Région <i>(2 en PACA : Plan Rhône & Massif Alpin)</i>
CPRDFP	Contrat de Plan Régional de Développement des Formations Professionnelles
CRIGE	Centre Régional de l'Information Géographique
CRJ	Conseil Régional des Jeunes
DRA	Directive Régionale d'Aménagement
DROSS	Dispositif Régional d'Observation Sanitaire et Sociale
ENR	Energie Renouvelable
EPA	Etablissement Public d'Aménagement
EPCI	Etablissement de Coopération Intercommunale
ESS	Economie Sociale et Solidaire
ETI	Entreprises de Taille Intermédiaire
EVP	Equivalent vingt pieds <i>(unité de mesure des containers)</i>

GES	Gaz à effet de serre
GPMM	Grand Port Maritime de Marseille
HAB	habitant
ICPE	Installations classées pour la protection de l'environnement
IEED	Instituts d'excellence énergies décarbonées
IEVP	Instrument Européen de voisinage et de Partenariat
INSEE	Institut national de la statistique et des études économiques
IRD	Institut de Recherche pour le Développement
ITER	International Thermonuclear Experimental Reactor
MED	Nom de programme européen sur la Méditerranée
MPM	Marseille Provence Métropole
NTIC	Nouvelles Technologies de l'Information et de la Communication
OIN	Opération d'intérêt national
OIR	Opération d'intérêt régional
PACA	Provence Alpes Côte d'Azur
PIB	Produit intérieur brut
PLH	Plan Local de l'Habitat
PLU	Plans locaux d'urbanisme
PME	Petites et moyennes entreprises
PNR	Parcs Naturels régionaux
PRIDES	Pôles Régionaux d'Innovation et de Développement Economique Solidaire
SAU	Surface Agricole utilisée
SCORAN	Stratégie de Cohérence Régionale et d'Aménagement Numérique
SCOT	Schéma de cohérence territoriale
SOURCE	Schéma d'Orientations pour une Utilisation Raisonnée et Solidaire de l'Eau
SRADDT	Schéma régional d'aménagement et de développement durable du territoire
SRCAE	Schéma Régional Climat Air Energie

SRCE	Schéma Régional de Cohérence Ecologique
SRDEII - E	Schéma Régional de Développement Economique, d'Innovation et d'Internationalisation pour l'Emploi
SRIT	Schéma Régional des Infrastructures et des Transports
SRML	Stratégie Régionale de la Mer et Littoral
TC	Transport en commun
TCSP	Transport en commun en site propre
TIC	Technologies de l'Information et de la Communication
TER	Transport Express Régional
TGV	Train à Grande Vitesse
THD	Très Haut Débit
TPE	Très petites entreprises
ZAE	Zone d'activités économiques
ZAPA	Zone d'Actions Prioritaires pour l'Air

Région



Provence-Alpes-Côte d'Azur

POLE PLANIFICATION STRATEGIQUE ET DEVELOPPEMENT SOUTENABLE

Direction de la Prospective et de la Démocratie de Proximité

Mission SRADDT CPER démocratie de proximité

Assistance à maîtrise d'ouvrage

Groupement d'études ACADIE :

Acadie/Energie demain/MRS Partners/Planète publique